



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP(DEC)/MED WG.190/12
20 septembre 2001

FRANCAIS
Original: ANGLAIS



PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANÉE

Réunion des Points Focaux du PAM

Athènes, 11-14 septembre 2001

RAPPORT DE LA RÉUNION DES POINTS FOCaux DU PAM

TABLE DES MATIERES

Corps du rapport:

Pages: 1 - 32

ANNEXES

Annexe I:	Liste des participants
Annexe II:	Ordre du jour
Annexe III:	Recommandations
Annexe IV:	Budget

Introduction

1. La Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Malte, 27-30 octobre 1999) a décidé de convoquer en 2001 une réunion des Points focaux nationaux du PAM pour examiner l'état d'avancement du Plan d'action et finaliser le projet de budget-programme pour 2002-2003.

2. Conformément à cette décision de la Réunion des Parties contractantes, la réunion des Points focaux nationaux du PAM a été convoquée à l'hôtel Holiday Inn d'Athènes du 11 au 14 septembre 2001.

Participants

3. Les Parties contractantes ci-après à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles étaient représentées à la réunion: Algérie, Bosnie-Herzégovine, Chypre, Communauté européenne, Croatie, Égypte, Espagne, France, Grèce, Israël, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Liban, Malte, Maroc, Monaco, République arabe syrienne, Slovénie, Tunisie et Turquie.

4. Les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ci-après étaient représentés par des observateurs: Commission économique pour l'Europe de l'ONU, Centre d'information des Nations Unies, Centre international pour la science et la technologie de pointe de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (CIS/ONUDI), Organisation mondiale de la santé (OMS), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et Programme d'assistance technique pour l'environnement méditerranéen (METAP/Banque mondiale).

5. Les organisations non gouvernementales et autres organisations ci-après étaient représentées par des observateurs: Chambres de commerce pour le développement des îles grecques (EOAEN), Cleanup Greece, Environnement et développement au Maghreb (ENDA), Greenpeace International, Forum Laguna di Venezia, Association hellénique pour la protection du milieu marin (HELMIPA), International Centre for Coastal and Ocean Policy Studies (ICCOPS), International Water Centre (IWC), Association méditerranéenne pour sauver les tortues marines (MEDASSET), Bureau d'information méditerranéen pour l'environnement, la culture et le développement durable (MIO-ECSDE), Zones humides méditerranéennes (MEDWET) et Recherche et conservation des écosystèmes insulaires et côtiers en Méditerranée (MEDMARAVIS).

6. En outre, ont participé à la réunion le Centre régional méditerranéen PNUE/OMI pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC), le Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB), le Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP), le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP), le Centre d'activités régionales pour la télédétection de l'environnement (CAR/TDE), le Centre d'activités régionales pour la production propre (CAR/PP) et le Secrétariat du PAM pour les 100 sites historiques méditerranéens.

7. La liste des participants figure à **l'annexe I** du présent rapport.

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

8. La réunion a été ouverte par M. Lucien Chabason, Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), qui a souhaité la bienvenue aux participants et leur a présenté M. H. Da Cruz, Administrateur de programmes (Unité MED), qui ferait fonction de Secrétaire de la réunion.

9. M. Chabason a rappelé que la réunion des Points focaux nationaux du PAM avait principalement pour objet de préparer la Réunion des Parties contractantes qui devait se tenir à Monaco du 14 au 17 novembre 2001 à l'aimable invitation des autorités monégasques. Il a relevé, à ce propos, qu'à sa dernière réunion, en mai 2001, le Bureau avait demandé à la réunion des Points focaux nationaux du PAM de finaliser autant que faire se pourrait les décisions techniques et financières à adopter de sorte que la Réunion des Parties contractantes puisse concentrer davantage son attention sur son rôle fondamental, qui était de discuter et d'arrêter les grandes orientations stratégiques et politiques du PAM.

10. M. Chabason a souligné en outre que la réunion des Points focaux nationaux du PAM et celle des Parties contractantes avaient pour toile de fond le processus, et notamment les réunions régionales préparatoires, devant déboucher sur le deuxième Sommet mondial sur le développement durable qui aurait lieu à Johannesburg dans le but de passer en revue les progrès accomplis au cours des dix dernières années en matière de développement durable. Il importait au plus haut point que le PAM participe activement à ce processus d'examen pour expliquer les résultats obtenus dans la région méditerranéenne. C'était dans ce contexte que le rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement des activités menées au cours de l'exercice biennal 2000-2001 (UNEP(DEC)/MED WG.190/3) ainsi que les recommandations et propositions budgétaires connexes avaient été établis.

Point 2 de l'ordre du jour: Règlement intérieur

11. La réunion a décidé que le Règlement intérieur des réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et à ses Protocoles (UNEP/IG.43/6, annexe XI) s'appliquerait *mutatis mutandis* à ses délibérations.

Point 3 de l'ordre du jour: Élection du Bureau

12. Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur et à la suite de consultations officielles, la réunion a élu à l'unanimité le Bureau suivant:

Président:	M. G. Gabrielides (Chypre)
Vice-Président:	Mme N. Chenouf (Algérie)
Vice-Président:	Mr Branko Vucijak (Bosnie-Herzégovine)
Vice-Président:	M. V. Escobar (Espagne)
Vice-Président:	M. F. Pujolas (France)
Rapporteur:	M. L. Vella (Malte)

Point 4 de l'ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

13. La réunion a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document UNEP(DEC)/MED WG.190/1 et a approuvé le programme de travail joint en annexe à l'ordre du jour annoté (UNEP(DEC)/MED WG.190./2/Corr.1). L'on trouvera l'ordre du jour à **l'annexe II** au présent rapport.

**Point 5 de l'ordre du jour: Rapport du Coordonnateur sur les activités menées
au cours de l'exercice biennal 2000-2001 et
recommandations et budget-programme pour
l'exercice biennal 2002-2003**

A. Coordination

1. Cadre juridique

État des ratifications de la Convention et des Protocoles

14. M. Humberto Da Cruz, Administrateur de programmes (Unité MED), a présenté la section pertinente du rapport et a appelé l'attention en particulier sur les retards intervenus dans la ratification des amendements à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Convention de Barcelone), du Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs (Protocole "immersions") et du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (Protocole "tellurique"). Des retards semblables étaient enregistrés dans le cas de la ratification du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole "ASP"), du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole "offshore") et du Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Protocole "déchets dangereux").

15. En dépit des efforts intensifs déployés par le Bureau, qui avait demandé aux Parties contractantes d'accélérer les procédures de ratification des différents instruments, des progrès substantiels n'avaient été possibles que pour les questions relatives au Protocole "ASP", lequel était entré en vigueur le 12 décembre 1999.

16. À l'heure actuelle, neuf Parties contractantes avaient accepté les modifications de la Convention; dix avaient accepté les modifications du Protocole "immersions"; huit avaient accepté les modifications du Protocole "tellurique"; huit avaient ratifié le nouveau Protocole "ASP"; deux avaient ratifié le Protocole "offshore"; et trois avaient ratifié le Protocole "déchets dangereux".

17. De nombreux orateurs ont insisté sur le fait qu'il importait d'accélérer le processus de ratification des différents instruments. Un représentant a ajouté que le Bureau pourrait jouer un rôle plus actif auprès des Parties contractantes pour promouvoir la ratification des instruments en question. En outre, l'Espagne, en sa qualité de dépositaire de la Convention de Barcelone, pourrait être priée de s'employer activement à encourager les Parties à accélérer le processus de ratification. Le représentant de l'Espagne a répondu que son pays, en sa qualité de dépositaire, serait disposé à jouer ce rôle si les Parties contractantes le lui demandaient.

18. Quelques représentants ont relevé que si le processus de ratification des amendements à la Convention et aux Protocoles avançait, en revanche les Protocoles "offshore" et "déchets dangereux", que certaines Parties n'avaient pas pu signer, posaient davantage de problèmes. Il serait nécessaire que les Parties contractantes analysent soigneusement les obligations découlant desdits Protocoles à la lumière de celles qu'elles avaient assumées en vertu d'autres instruments juridiques. Elles auraient donc besoin de plus de temps pour examiner leur position au regard de ces instruments.

19. L'observatrice de Greenpeace a souligné qu'il fallait consolider les résultats positifs déjà obtenus dans la modernisation du cadre juridique à l'intérieur duquel était mené le Plan d'action pour la Méditerranée et elle a exprimé la crainte que les pays n'adoptent maintenant une position en recul par rapport aux accords précédemment négociés. Elle a instamment demandé aux pays de ratifier les différents instruments avant la prochaine Réunion des Parties contractantes.

20. Les Points focaux nationaux ont approuvé, tel qu'amendé, le projet de recommandations proposé dans le rapport du Coordonnateur (UNEP(DEC)/MED WG.190/3). Le texte de ces recommandations est reproduit à **l'annexe III** au présent rapport.

Projet de nouveau Protocole "situations critiques"

21. Présentant la section sur le Protocole "situations critiques", M. Roberto Patrino, Directeur du REMPEC, a rappelé les conditions dans lesquelles avait été établi le texte figurant à l'annexe II du document UNEP(DEC)/MED WG.190/3.

22. Le Coordonnateur a indiqué que le nouveau texte du Protocole "situations critiques" mettait un point final à la révision de la structure juridique de la Convention de Barcelone. Le Protocole avait été profondément remanié pour permettre de prendre des mesures préventives et non des mesures correctives *ex post facto*. Il fallait donc reformuler le mandat du REMPEC en conséquence. L'Organisation maritime internationale (OMI) avait soumis des amendements tardivement, de sorte qu'il n'avait pas été possible de les examiner avant la deuxième réunion des experts juridiques et techniques. Néanmoins, la deuxième réunion avait pu parvenir à un accord sur un texte, avec des réserves sur certains points de la Commission européenne. La Communauté européenne avait soumis d'autres amendements qui avaient été communiqués aux Points focaux nationaux.

23. La représentante de la Communauté européenne a expliqué que la Communauté avait proposé des amendements afin de tenir compte de la législation en vigueur dans l'Union européenne qui traitait des mêmes questions que le Protocole. Certains amendements avaient un caractère technique et d'autres touchaient au champ d'application du Protocole ou à des dispositions de fond différentes de celles de l'UE.

24. À l'issue d'un débat sur la procédure à suivre pour examiner les amendements proposés, la réunion a décidé que toutes les Parties contractantes seraient invitées à présenter par écrit au Secrétariat leurs observations concernant les nouveaux amendements proposés par la Communauté européenne. Le Secrétariat convoquerait ensuite sous la présidence de Malte une réunion spéciale à composition non limitée, à laquelle participeraient des représentants de l'OMI et de la Communauté européenne ainsi que les membres du Bureau de la deuxième réunion des experts juridiques et techniques nationaux

sur les amendements au Protocole "situations critiques" à la Convention de Barcelone qui devait avoir lieu à Malte en octobre 2001. Le texte découlant de cette réunion serait soumis à la Douzième réunion des Parties contractantes. S'il était approuvé par les Parties contractantes, il serait renvoyé à une troisième réunion des experts juridiques et techniques qui se tiendrait pendant deux jours à Malte en janvier 2002 et serait suivie, après une journée réservée à la finalisation du texte, d'une réunion de plénipotentiaires d'une journée, elle-même suivie le lendemain de la signature du nouveau texte du Protocole. Les résultats de la réunion seront pris en considération, s'il y a lieu, dans la version finale du mandat du REMPEC qui sera soumis aux Parties contractantes.

25. En ce qui concerne les recommandations présentées à la réunion, un représentant a demandé au titre de quelle disposition du droit international les amendements devaient être acceptés par les trois quarts des Parties contractantes alors qu'il ne fallait que six ratifications pour un nouveau protocole.

26. Le Coordonnateur a répondu qu'aucun critère n'avait été établi dans le droit international, mais que les conditions énoncées dans les articles 16.4 et 27.3 de la Convention de Barcelone étaient claires. La majorité des trois quarts exigée pour les amendements visait à assurer qu'un texte adopté par la majorité ne puisse pas être modifié par une minorité et cette exigence n'avait pas été modifiée quand la Convention avait été révisée. Étant donné l'élargissement du champ d'application du Protocole "situations critiques", il serait préférable d'adopter le texte modifié en tant que nouveau Protocole.

27. Les Points focaux nationaux ont approuvé, tel qu'amendé, le projet de recommandations proposé dans le rapport du Coordonnateur (UNEP(DEC)/MED WG.190/3). Le texte de ces recommandations est reproduit à **l'annexe III** au présent rapport.

Système de rapports

28. Présentant la section sur le système de rapports figurant dans le rapport du Coordonnateur (UNEP(DEC)/MED WG.190/3), M. Da Cruz (Administrateur de programmes, Unité MED) a expliqué les conditions dans lesquelles avait été établi le document intitulé "Obligations nationales en matière de rapports dans le cadre de la composante juridique du Plan d'action pour la Méditerranée" (UNEP(DEC)/MED WG.190/4), dont la réunion était saisie. Il avait aussi été proposé d'allouer un montant de 50 000 dollars pour aider les pays à s'acquitter de leurs obligations en matière de rapports.

29. Des représentants ont remercié le Secrétariat et le Bureau d'avoir établi le document sur les obligations nationales en matière de rapports.

30. Tout en reconnaissant la nécessité d'adopter le modèle de présentation des rapports proposé, plusieurs représentants ont exprimé leurs préoccupations quant à son application dans la pratique, eu égard en particulier à l'obligation d'établir des rapports concernant les résolutions et recommandations sans lien avec des instruments juridiques et à l'évaluation des rapports des pays, et ils se sont interrogés sur la capacité du Secrétariat d'analyser l'énorme volume de données demandées et sur celle de certains pays de fournir ces données.

31. Plusieurs représentants ont estimé que le modèle de présentation des rapports proposé devrait au départ être utilisé volontairement par plusieurs pays à titre expérimental

pendant le prochain exercice biennal. L'expérience mettrait en évidence les problèmes susceptibles de se poser et indiquerait les modifications à apporter au modèle, le cas échéant, à la lumière de l'expérience acquise. Les résultats pratiques qui en seraient tirés pourraient être examinés à la treizième Réunion des Parties contractantes en 2003. Il a aussi été proposé, pour la phase pilote d'application, de se limiter à l'obligation de faire rapport sur les instruments juridiques, dont serait exclue, par exemple, la mise en oeuvre des recommandations de la CMDD. Le représentant de la Tunisie a indiqué que son pays était disposé à participer à cette phase pilote. Un représentant a demandé à la réunion de déterminer les pays qui y participeraient afin d'assurer une répartition équitable des ressources limitées qui étaient disponibles et d'obtenir l'engagement des pays concernés.

32. Plusieurs représentants ont suggéré d'apporter des amendements au projet de recommandations proposé par le Coordonnateur dans son rapport (UNEP(DEC)/MED WG.190/3) et de modifier le titre du document sur les obligations nationales (UNEP(DEC)/MED WG.190/4). Au cours du débat sur ces suggestions, il a été souligné qu'il ne faudrait en aucun cas affaiblir l'obligation, énoncée à l'article 20 de la Convention, d'adopter et d'appliquer un système déterminé de rapports sur les mesures juridiques, administratives et autres prises par les Parties pour mettre en oeuvre la Convention, ses Protocoles et les recommandations adoptées par leurs réunions.

33. Les Points focaux nationaux ont approuvé, tel qu'amendé, le projet de recommandations proposé dans le rapport du Coordonnateur (UNEP(DEC)/MED WG.190/3). Le texte de ces recommandations est reproduit à **l'annexe III** au présent rapport.

Responsabilité et réparation des dommages

34. Présentant la section sur la responsabilité et la réparation des dommages figurant dans le rapport du Coordonnateur (UNEP(DEC)/MED WG.190/3), M. Evangelos Raftopoulos, Conseiller juridique, a souligné que la Réunion des experts juridiques et techniques désignée par les gouvernements qui s'était tenue à Brijuni en 1997 avait soulevé de nombreuses questions complexes de substance et de procédure. Compte tenu des évolutions attendues dans d'autres instances internationales qui s'occupaient de la question, d'autres réunions des experts avaient été remises, dans l'attente d'avancées concrètes sur la question dans ces instances. Le Conseiller juridique a brièvement décrit les faits nouveaux intervenus au niveau international, en ce qui concerne notamment le Protocole de Bâle sur la responsabilité et la réparation des dommages résultant de mouvements transfrontières des déchets dangereux et leur élimination, le système du Traité sur l'Antarctique, le Livre blanc de la Commission européenne sur la responsabilité en matière d'environnement et le Comité intergouvernemental pour le Protocole de Cartagena sur la biosécurité de la Convention sur la diversité biologique.

35. En réponse aux questions posées par certains représentants, il a été expliqué que le Coordonnateur avait proposé d'organiser en 2002 une réunion d'un groupe de travail restreint pour élaborer un document qui serait examiné à une réunion d'experts juridiques désignés par les gouvernements en 2003. Ce document viserait à présenter un examen complet des instruments pertinents et à exposer les problèmes de responsabilité et de réparation identifiés jusqu'ici. Il aurait un caractère purement descriptif et ne constituerait nullement une proposition d'instrument juridique régional sur la responsabilité et la réparation.

36. Les Points focaux nationaux ont approuvé, tel qu'amendé, le projet de recommandation proposé dans le rapport du Coordonnateur (UNEP(DEC)/MED WG.190/3). Le texte de cette recommandation est reproduit à **l'annexe III** au présent rapport.

Réunions et appui aux pays sur les questions juridiques

37. M. Da Cruz a rappelé que la Onzième réunion des Parties contractantes avait formulé à l'intention du Secrétariat un certain nombre de recommandations sur l'assistance à fournir aux pays pour faire mieux connaître les instruments juridiques du PAM et les transposer dans les législations nationales. Il a fait le point des activités qui avaient été menées dans ce domaine pendant l'exercice biennal, y compris l'atelier d'experts juridiques sur l'application de la Convention de Barcelone qui avait eu lieu à Tunis en juin 2000 et la réunion de hauts fonctionnaires chargés d'instruments juridiques concernant le milieu marin et côtier qui se tiendrait en novembre 2001, avec la collaboration de l'Espagne par l'intermédiaire de la Junta d'Andalousie. Un programme d'assistance aux pays pour la transposition des instruments juridiques dans leurs législations nationales avait démarré en 2001 au Liban, en République arabe syrienne et en Tunisie.

38. Au cours d'un bref débat, plusieurs représentants ont souligné l'importance de l'appui fourni aux pays en matière juridique. Il conviendrait de maintenir cet appui, en recourant notamment aux apports techniques et financiers disponibles dans différents pays méditerranéens. Il importait aussi de mettre au point de nouveaux moyens d'apporter une assistance aux pays pour les aider à transposer les instruments juridiques du PAM dans leurs législations et leurs pratiques nationales. Les recommandations adressées aux Parties contractantes devraient donc faire une plus grande place à la nécessité d'innover dans ces domaines.

39. Les Points focaux nationaux ont approuvé, tel qu'amendé, le projet de recommandation proposé dans le rapport du Coordonnateur (UNEP(DEC)/MED WG.190/3). Le texte de cette recommandation est reproduit à **l'annexe III** au présent rapport.

2. Questions institutionnelles

Processus d'évaluation

Évaluation du Programme des 100 sites historiques

40. M. Jellal Abdelkafi, en tant que l'un des évaluateurs du Programme des 100 sites historiques, a présenté le rapport d'évaluation contenu dans le document UNEP(DEC)/MED WG.190/10 et a rappelé que cette évaluation avait été réalisée conformément à une décision adoptée par la Onzième réunion des Parties contractantes.

41. Il a décrit brièvement la genèse du Programme et les activités actuellement réalisées. Nombre des problèmes qui affectaient le Programme étaient imputables au manque de clarté de la Déclaration de Gênes, qui avait fixé comme objectif l'identification et la protection d'au moins 100 sites historiques côtiers d'intérêt commun. L'expression "sites historiques" elle-même, qui figurait également dans la Charte de Marseille élaborée pour donner effet à la Déclaration de Gênes, n'était pas appropriée. Dans certains cas, les sites en question avaient une valeur culturelle ou traditionnelle plutôt qu'historique ou n'étaient pas des sites à proprement parler. L'UNESCO employait l'expression "bien" qui avait le mérite de couvrir

toutes les formes de patrimoine culturel et/ou naturel. La notion d'intérêt commun n'était pas nécessairement respectée car l'opinion publique ne reconnaissait pas toujours l'intérêt des sites choisis. Les critères appliqués pour sélectionner les sites étaient larges, mais ne comprenaient pas le rôle social et économique d'un site ni sa contribution au développement durable. Le principal problème demeurait néanmoins que le Programme des 100 sites historiques était en porte-à-faux dans le cadre de la structure du PAM.

42. Compte tenu des problèmes susmentionnés ainsi que des autres problèmes mentionnés dans le rapport, les évaluateurs avaient formulé un certain nombre de propositions touchant l'avenir du Programme. Premièrement, celui-ci pourrait simplement être supprimé ou bien transféré à l'UNESCO, avec l'accord de celle-ci. Les évaluateurs considéraient néanmoins que le patrimoine culturel était important dans le contexte du développement durable dans la région méditerranéenne, ce qui était l'objectif du PAM. Deuxièmement, le Programme pourrait devenir un nouveau Centre d'activités régionales mais les évaluateurs n'avaient pas analysé cette option en détail car elle ne relevait pas de leur mandat. Troisièmement, le Programme pourrait être restructuré et ses objectifs réorientés vers le développement durable, ce qui était la solution préférée par les évaluateurs, lesquels avaient formulé dans leur rapport plusieurs suggestions détaillées quant aux modalités selon lesquelles cela pourrait être réalisé.

43. M. Daniel Drocourt, Coordonnateur du Programme des 100 sites historiques, a fait observer que lorsque le Programme avait été établi, le développement durable dans la région méditerranéenne n'était pas au nombre des questions traitées par le PAM. Le Programme avait suscité un très vif intérêt car il répondait aux souhaits exprimés par plusieurs pays méditerranéens. La Ville de Marseille convenait que le Programme devrait être recentré et mettre un accent plus marqué sur le développement durable, mais restait à voir comment cela pourrait être fait.

44. Plusieurs représentants sont convenus que le moment était venu de prendre une décision et l'avis général a été exprimé qu'il faudrait, eu égard au rôle important que jouait le patrimoine culturel de la Méditerranée, éviter de mettre fin au Programme. La formule consistant à créer un nouveau Centre d'activités régionales n'a guère été appuyée, et la plupart des orateurs se sont dits favorables à une restructuration du Programme, dont les activités seraient reliées à celles de la Commission méditerranéenne du développement durable.

45. Le Coordonnateur du PAM a expliqué que s'il était décidé de maintenir le Programme à l'intérieur de la structure du PAM, la CMDD devrait être invitée à déterminer comment ses activités pourraient être réorientées vers le développement durable ainsi qu'à faire rapport à ce sujet aux Parties contractantes, lesquelles devraient décider en définitive.

46. Les Points focaux nationaux sont convenus de recommander que les activités menées au titre du Programme des 100 sites historiques soient poursuivies dans le cadre du développement durable. Il a été suggéré en outre que le Programme soit rebaptisé "Patrimoine culturel et identités de la Méditerranée contemporaine". Les Points focaux nationaux ont demandé au Secrétariat d'établir, sur la base du rapport d'évaluation, des recommandations spécifiques qui seraient soumises aux Parties contractantes.

Évaluation du Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)

47. Mme Alexandra Holland, évaluatrice externe, présentant le rapport sur l'évaluation du Centre d'activités régionales du Programme d'actions prioritaires (UNEP(DEC)/MED WG.190/8), a expliqué que l'évaluation, qui faisait suite à celle qui avait déjà été réalisée en 1999, avait porté en particulier sur le rapport coût-efficacité du CAR/PAP. L'étude, bien qu'englobant les activités réalisées par le CAR/PAP depuis sa création en 1980, avait accordé une attention particulière à la période 1991-2001. L'évaluation avait montré que le budget approuvé et les dépenses effectives étaient restés relativement stables, à un niveau d'environ 700 000 dollars, au cours des cinq dernières années. Certes, 35 pour cent du budget étaient alloués aux services de consultants, mais une assistance extérieure était indispensable au Programme, et nombre de ces consultants étaient des experts locaux travaillant au Programme d'aménagement côtier (PAC). Au cours des dix dernières années, la majeure partie des ressources, c'est-à-dire 1,6 million de dollars, avait été utilisée pour mener des activités liées à la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), et une proportion significative de ces fonds, soit quelque 600 000 dollars, avait été affectée à des activités de formation.

48. L'évaluation avait montré que les pays où des PAC étaient déjà en place participaient davantage aux activités du CAR/PAP. D'une manière générale, l'information était plus largement diffusée, mais l'absence de traduction dans les principales langues de la région faisait obstacle à une diffusion plus étendue des documents techniques. Le CAR/PAP était conscient de la nécessité de publier un plus grand nombre de documents en arabe, mais cela se traduirait par une augmentation des coûts.

49. Le CAR/PAP avait réussi à mobiliser un financement additionnel de sources extérieures, notamment de la Banque mondiale et de la Commission européenne, pour établir des liens stratégiques avec les institutions et organisations non gouvernementales de la région et pour susciter un concours plus solide aux échelons international et régional grâce à une prise de conscience accrue de ses activités.

50. Les activités actuelles du CAR/PAP étaient bien ciblées mais demeuraient trop générales. Il y avait lieu de rappeler à ce propos que les dix domaines d'activités prioritaires initiaux avaient déjà été ramenés à cinq mais qu'il faudrait peut-être établir également un ordre de priorités entre ces derniers. Le Programme était géré efficacement et pouvait compter sur un personnel dévoué.

51. L'un des points faibles du CAR/PAP, en revanche, était qu'il ne disposait d'aucun moyen d'évaluer l'impact de ses activités. Il conviendrait par conséquent que le CAR/PAP établisse quelques indicateurs de performance. D'autres problèmes à résoudre tenaient à des ressources budgétaires et à des effectifs limités, à l'insuffisance de la communication dans la région posée par des difficultés techniques et la rotation du personnel local et, surtout, la suite limitée qui était donnée à ses efforts. Il importait d'insister davantage sur les aspects stratégiques pour renforcer aussi bien les politiques générales que le cadre juridique du Centre, de manière à pouvoir mobiliser un engagement accru aux échelons les plus élevés.

52. M. Ivica Trumbić, Directeur du CAR/PAP, a réitéré la nécessité de préciser le mandat du Centre, qui était demeuré inchangé depuis 1977. Il a fait observer que le PAC constituait l'activité de prestige du CAR/PAP et devrait continuer d'être renforcé et amélioré. Des

ateliers régionaux seraient organisés sous peu afin de définir et de consolider un processus d'exécution des projets.

53. Tous les orateurs ont reconnu qu'il fallait revoir les mandats des Centres d'activités régionales et ont été d'avis qu'il faudrait analyser plus avant dans ce contexte les liens entre le Centre d'activités régionales du Plan Bleu (CAR/PB) et le CAR/PAP. En outre, les participants ont souligné la nécessité de passer en revue l'ensemble de la structure de gouvernance du PAM dans le contexte aussi bien de l'approche stratégique interne des Centres que de l'approche stratégique du PAM lui-même. L'attention a été appelée sur la décision de la Onzième réunion des Parties contractantes selon laquelle le processus d'évaluation devrait englober tous les Centres d'activités régionales et, à terme, le PAM lui-même.

54. Il a été suggéré également de tenir compte, dans les évaluations futures de l'appui que les Centres d'activités régionales apportaient à la CMDD. Un représentant a été d'avis qu'il faudrait mettre en relief les liens entre leurs activités et les travaux de l'EuroMed et de l'UE. En outre, il a été jugé nécessaire de procéder aux évaluations futures en se fondant sur une méthodologie harmonisée.

Évaluation du Centre d'activités régionales du Plan Bleu /CAR/PB)

55. M. Henri Smets, coordonnateur de l'évaluation, présentant le rapport d'évaluation du Centre d'activités régionales du Plan Bleu (UNEP(DEC)/MED WG.190/9), a d'abord rappelé le mandat du CAR/PB puis a expliqué que, conformément à la décision adoptée par les Parties contractantes à leur Onzième réunion ordinaire, l'évaluation avait été réalisée par deux consultants de l'extérieur, lesquels avaient eu des entretiens avec des personnalités de divers pays et les dirigeants du Centre, à Sophia Antipolis, et envoyé des questionnaires aux pays dans lesquels ils ne s'étaient pas rendus.

56. Il était encourageant de constater que, dans l'ensemble, le Plan Bleu projetait une image très positive et que ses publications étaient vivement appréciées. Il ressortait des entretiens avec les personnes intéressées que le Centre répondait à un besoin et apportait une contribution précieuse au développement durable dans la région, en particulier grâce à sa participation à la CMDD.

57. Les activités du Centre pourraient néanmoins être mieux ciblées et mieux adaptées aux besoins des usagers. Le Plan Bleu devrait mettre un accent plus marqué sur les travaux sur le terrain et préparer un plus grand nombre de rapports orientés vers l'action. Les documents qu'il publiait auraient un impact plus marqué s'ils étaient systématiquement traduits en anglais et, si possible aussi, en arabe, en espagnol, en italien et en turc. Il fallait également redoubler d'efforts dans les domaines de la communication et de la sensibilisation. Des ressources financières supplémentaires seraient nécessaires à ces fins et il faudrait envisager de diversifier les sources de financement.

58. L'évaluation avait montré que, dans l'ensemble, le mandat du Plan Bleu était satisfaisant et s'était avéré adaptable au rôle changeant du Plan Bleu.

59. M. Guillaume Benoit, Directeur du Plan Bleu, a déclaré que l'évaluation avait été utile pour le Plan Bleu et que le Centre s'emploierait à mettre en oeuvre les suggestions formulées.

60. Le Secrétariat a été prié d'établir le projet de recommandations sur la base des propositions et suggestions figurant dans les rapports d'évaluation du CAR/PAP et du CAR/PB.

61. Les Points focaux nationaux ont examiné le projet de recommandations auquel le représentant de la Turquie a suggéré de faire un ajout pour tenir compte de sa proposition de créer un nouveau centre d'activités régionales.

62. Les Points focaux nationaux ont approuvé, tel qu'amendé, le projet de recommandations dont le texte est reproduit à l'annexe III au présent rapport et qui avait été établi par le Secrétariat sur la base des propositions et suggestions contenues dans les rapports d'évaluation sur le CAR/PAP et le CAR/PB.

Évolution de la structure des CAR: nouvelle proposition de la Turquie

63. Le représentant de la Turquie a présenté une nouvelle proposition de création d'un Centre d'activités régionales sur le tourisme et l'environnement (CAR/TE), qui serait hébergé par l'Université méditerranéenne d'Antalya-Turquie. Il a rappelé que des versions antérieures de cette proposition avaient été soumises au Bureau, la dernière à sa réunion de Chypre en mai 2001. L'objectif du CAR/TE serait de contribuer aux efforts du PNUE en rendant plus efficace l'action des pays méditerranéens en faveur d'un développement touristique durable. Le CAR proposé centrerait ses activités sur des objectifs réalistes et réalisables, à savoir la coordination des efforts de développement d'un tourisme viable, la mise au point de critères de performance concrets, le renforcement des capacités et la promotion de la coopération et des échanges d'information entre les pays méditerranéens. À titre d'exemple, le Centre se proposait d'exécuter des projets, de procéder à des études de cas et de créer des conseils consultatifs sur le tourisme. Le représentant de la Turquie a aussi indiqué les ressources humaines, financières et matérielles qui devraient être fournies par le pays hôte ainsi que les programmes d'activités qui pourraient être entrepris, conformément à la nouvelle proposition distribuée à la réunion.

64. Au cours du débat, des représentants ont insisté sur l'importance de la question du tourisme et de l'environnement pour la région. Cependant, avant de prendre la décision de créer un nouveau centre d'activités régionales, il serait nécessaire d'en examiner avec soin la nécessité de ce nouveau centre et de mettre au point des critères uniformes à suivre dans toute décision concernant la création de nouveaux centres. Dans le cas de la proposition à l'examen, il serait également nécessaire de se demander s'il y aurait lieu de créer un centre d'activités régionales ou d'établir un autre programme ou une autre structure. La détermination des besoins du PAM en ce qui concerne la mise en place d'un nouveau centre ou d'une nouvelle structure devrait faire partie du processus global d'évaluation des centres d'activités régionales. De plus, le budget du PAM n'augmentait que très lentement, aussi était-il important de ne pas éparpiller davantage les ressources en multipliant les structures et les activités. Des représentants ont demandé au Secrétariat de faire état de ces questions dans son rapport aux Parties contractantes sur l'évaluation des centres d'activités régionales.

65. Le représentant de la Turquie a déclaré qu'une contribution financière du PAM ou du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée serait la bienvenue, mais n'était pas une condition préalable au fonctionnement du Centre. En outre, le Plan Bleu travaillait déjà sur la question du tourisme et du développement durable. La création du centre proposé

permettrait donc d'alléger le travail du Plan Bleu et d'offrir au PAM les services d'un personnel plus qualifié. Le représentant de la Turquie a encouragé le Secrétariat et les Points focaux nationaux, lors de l'évaluation des centres d'activités régionales, à se consacrer à l'élaboration d'une autre proposition de mandat pour le nouveau centre envisagé. Il a enfin rappelé l'ajout qu'il avait suggéré de faire au projet de recommandations pour tenir compte de sa proposition de créer un nouveau centre d'activités régionales.

66. Étant donné qu'aucune décision n'avait encore été prise quant à la création d'un nouveau centre, la représentante de la France, appuyé par le représentant de la Grèce, a proposé de demander à la Turquie de mettre en oeuvre et de financer un programme sur la question du tourisme durable, en liaison avec le Bureau.

67. Après un échange de vues, les Points focaux nationaux ont pris note de l'intention de la Turquie de présenter sa proposition de créer un centre d'activités dans le domaine du tourisme durable et de l'environnement à la prochaine réunion de la CMDD, et du fait que la Turquie pourrait aussi tenir compte de la suggestion faite par la représentante de la France.

68. Après une brève présentation par M. Roberto Patrino, Directeur du REMPEC, les nouveaux objectifs et fonctions proposés pour le REMPEC ont été approuvés par la réunion. Entre les options I et II proposées pour le paragraphe 1 du chapitre II-B (Annexe I, Appendice 1 au présent rapport) la réunion a retenu la première. Le représentant de la Communauté européenne a mis une réserve sur le document, en attendant les conclusions de la réunion *ad hoc* qui sera convoquée par le Secrétariat afin d'examiner les nouveaux amendements proposés par la CE au Protocole "situations critiques".

3. Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

69. M. Arab Hoballah, Coordonnateur adjoint, a présenté un exposé des activités réalisées dans le contexte de la CMDD pendant l'exercice biennal en cours, faisant observer que la section pertinente du rapport du Coordonnateur (UNEP(DEC)/MED WG.190/3) avait exclusivement un but d'information et qu'hormis le projet de budget, aucun projet de recommandation n'était soumis à l'approbation des Points focaux nationaux à la réunion en cours. Il a appelé l'attention sur l'élaboration du Bilan stratégique pour le développement durable de la région méditerranéenne, qui avait été l'une des principales tâches de la CMDD et du Secrétariat et qui avait été discuté à la sixième réunion de la CMDD tenue à Tunis du 14 au 17 novembre 2000. Ce travail de préparation avait offert une excellente occasion de coopérer avec les pays et il y avait lieu de se féliciter à cet égard de la réaction positive de tous les membres de la CMDD. L'on avait entrepris d'élaborer une synthèse du Bilan stratégique qui serait examinée à la prochaine réunion de la CMDD (Antalya, Turquie, 3-6 octobre 2001), et qui serait ensuite présentée aux Parties contractantes.

70. Étant donné qu'il importait de formuler une stratégie méditerranéenne de développement durable, il était proposé de lancer ce processus en définissant des orientations stratégiques qui constitueraient le cadre et définiraient le canevas du processus de préparation de la stratégie régionale. Ces orientations s'agenceraient autour de trois grandes composantes: "environnement et ressources naturelles", "développement économique et équité sociale" et "politiques de développement durable, intégration et participation". Le processus de préparation serait entrepris avec un généreux concours financier de l'Espagne. Un projet de document-cadre serait soumis à la CMDD à sa

prochaine réunion ainsi qu'à la Douzième réunion des Parties contractantes, et il y avait lieu d'espérer qu'un projet de stratégie pourrait être publié en 2003.

71. Le Secrétariat avait été prié d'élaborer des lignes directrices pour la mise en oeuvre et le suivi des propositions de la CMDD, et cette question avait été soulevée à plusieurs réunions. Des questionnaires avaient été adressés à tous les membres de la CMDD, aux Points focaux nationaux du PAM qui n'avaient pas siégé à la Commission et aux composantes du PAM. Par ailleurs, 12 études de cas approfondies avaient été entreprises afin que la mise en oeuvre effective ou future puisse être évaluée et que des enseignements en soient tirés en vue d'élaborer des lignes directrices réalistes. Ces enseignements avaient été analysés et synthétisés dans le rapport intitulé "Projet de lignes directrices pour la mise en oeuvre et le suivi des propositions de la CMDD" (UNEP(DEC)/MED WG.190/Inf.12). Ce projet serait examiné par une réunion d'experts en 2002. À ce propos, les organisations non gouvernementales avaient un rôle important à jouer dans la diffusion d'informations concernant la CMDD.

72. En outre, à la suite des discussions qui avaient eu lieu lors des dernières réunions des Parties contractantes et de la CMDD et conformément aux demandes formulées à cette occasion, le Secrétariat avait amorcé la préparation d'un important rapport sur l'évaluation des activités et perspectives de la CMDD. A cette fin, tous les membres de la Commission avaient été priés de faire connaître leurs vues au moyen d'une note succincte, et un membre de la Commission s'occupait de dépouiller ces informations (il avait été reçu une quinzaine de réponses) et de les incorporer à sa propre analyse. Ce rapport serait discuté à la prochaine discussion de la CMDD avant d'être transmis – en particulier les conclusions et propositions qui y seraient formulées – à la Douzième réunion des Parties contractantes.

73. En ce qui concerne la question de la composition de la CMDD, le Secrétariat avait invité les parties intéressées à identifier et à proposer des candidats représentant les trois grands groupes (organisations non gouvernementales, autorités locales et acteurs socio-économiques). Il avait jusqu'à présent été difficile de recruter des représentants de ces deux derniers groupes qui puissent participer activement à la Commission.

74. Un représentant, rappelant les débats qui avaient eu lieu à la sixième réunion de la CMDD, a été d'avis, étant donné les résultats qu'elle avait obtenus jusqu'à présent, que la CMDD devrait renforcer son rôle, qui était de rapprocher le PAM de la société civile. Il avait été adopté une série de cinq thèmes et trois autres devaient être approuvés, mais le représentant en question a considéré que rien n'était véritablement réalisé dans la pratique au niveau des pays et que la CMDD risquait de ne produire que des dossiers dépourvus de toute utilité pratique. La CMDD devait aborder des questions autres que l'environnement et avait ignoré celle du développement durable ainsi que la nécessité de promouvoir la participation des autorités locales et des acteurs socio-économiques. Le Secrétariat devrait établir des contacts avec ces derniers et s'attacher à les impliquer davantage dans les activités de la CMDD.

75. Un autre représentant a estimé que la CMDD avait aidé les pays à mieux comprendre certaines priorités et certaines questions et à développer leurs activités dans d'autres domaines, comme le libre-échange. Des activités très concrètes étaient en cours et l'on pouvait être fier des réalisations obtenues.

76. La représentante de la Communauté européenne a félicité le Secrétariat et le Coordonnateur adjoint de ce qu'ils avaient fait pour préparer une stratégie méditerranéenne de développement durable ainsi que du réalisme du calendrier adopté et de l'ouverture de l'approche suivie pour un travail aussi difficile. Elle a souligné les difficultés qu'avait éprouvées son Organisation à préparer un projet de stratégie durable pour une région et a offert de communiquer aux participants le document approuvé par les chefs d'État et de gouvernement des États membres à la réunion du Conseil de l'Europe de Göteborg (Suède). Faisant valoir la volonté de l'UE de renforcer la dimension externe de sa propre Stratégie de développement durable, la représentante de la Communauté européenne s'est félicitée de l'occasion qui était offerte de poursuivre la discussion pour progresser dans l'élaboration de la Stratégie du développement durable en Méditerranée.

77. Le représentant de l'Italie a loué les activités de la CMDD et a fait savoir que son pays verserait une contribution supplémentaire de 50 000 euros pour appuyer les travaux de préparation de la stratégie menés par la Commission ainsi que l'organisation d'un atelier chargé d'étudier les arrangements financiers à prévoir en matière de développement durable, particulièrement dans le contexte de l'industrie, des sources d'énergie renouvelables et de la production propre.

78. Le Coordonnateur a fait savoir que le rapport relatif aux débats de la sixième réunion de la CMDD serait communiqué aux Parties contractantes pour qu'elles puissent en tenir compte lorsqu'elles discuteraient des orientations et des méthodes de travail futures de la Commission. Le Secrétariat avait pris note des zones d'accord qui s'étaient dégagées ainsi que des lacunes qui existaient, particulièrement pour ce qui était de la sous-représentation à la Commission des acteurs socio-économiques, et il s'attacherait à identifier un plus grand nombre de candidats parmi ce groupe. Le Bilan stratégique qui avait été établi serait soumis au Sommet mondial sur le développement durable qui devait avoir lieu à Johannesburg en 2002. La préparation de la stratégie méditerranéenne de développement durable avait constitué un travail ambitieux et difficile, et le Secrétariat était reconnaissant à l'Espagne des ressources que celle-ci avait fournies pour pouvoir commencer à définir la méthodologie et les principaux thèmes de la stratégie, qui seraient reflétés dans l'issue de la réunion de 2002. Le Coordonnateur a également remercié l'Italie de son appui financier supplémentaire aux activités de la CMDD.

79. Les Points focaux nationaux ont approuvé, tel qu'amendé, le projet de recommandations proposé dans le rapport du Coordonnateur (UNEP(DEC)/MED WG.190/3). Le texte de ces recommandations est reproduit à l'annexe III au présent rapport.

4. Information, sensibilisation et participation, y compris la Stratégie du PAM en matière d'information

80. Le Coordonnateur adjoint a présenté la section du rapport du Coordonnateur sur la question (UNEP(DEC)/MED WG.190/3), en appelant l'attention sur les activités entreprises dans le cadre de la mise en oeuvre de la stratégie du PAM en matière d'information ainsi que sur le réseau du PAM avec les médias, la stratégie d'information, de sensibilisation et de participation du public et le Sommet mondial sur le développement durable prévu pour 2002.

81. Un représentant a félicité le Secrétariat pour l'approche suivie dans la mise en oeuvre de la Stratégie du PAM en matière d'information. Des représentants ont estimé qu'il fallait encore améliorer le site web du PAM, en particulier l'affichage de la documentation relative

aux réunions du PAM et l'accès à d'autres informations. Un autre représentant a fait observer qu'il fallait aussi renforcer la bibliothèque du PAM et en accélérer l'actualisation. Un autre encore a félicité le Coordonnateur adjoint du travail consacré à la question du développement durable et a jugé qu'il faudrait le compléter par la publication d'autres exemples de bonne pratique dans les domaines économique et social.

82. Un représentant a proposé de célébrer tous les ans une journée ou une semaine de l'environnement méditerranéen afin de sensibiliser davantage le public. Dans sa réponse, le Coordonnateur adjoint a signalé les difficultés pratiques qu'avait posé dans le passé la célébration d'une telle journée ou semaine et le conflit qui pouvait surgir avec d'autres journées officielles des Nations Unies. Il a proposé de profiter de la Journée de l'environnement mondial des Nations Unies pour mettre tout particulièrement l'accent sur l'environnement méditerranéen.

83. Sans ignorer les contraintes financières, plusieurs représentants ont déclaré que le Secrétariat devrait envisager de traduire en espagnol un nombre restreint de documents d'information particuliers, tels que des brochures et des dépliants, car le PAM avait une position de chef de file et il était important de permettre aux régions hispanophones du monde de tirer parti des résultats de ses expériences. D'autres organismes du système des Nations Unies pourraient également en bénéficier. Il conviendrait de faire des efforts tout particuliers pour que la documentation établie pour le Sommet mondial sur le développement durable soit, autant que possible, disponible aussi en espagnol, et peut-être pourrait-on à cette fin obtenir un financement des organes compétents des Nations Unies. Le Coordonnateur adjoint a donné l'assurance que le Secrétariat ferait de son mieux pour assurer la traduction des publications pertinentes, comme cela a été proposé.

84. En réponse à un observateur qui estimait que le PAM devrait montrer l'exemple en utilisant du papier de recyclage non chloré pour sa documentation, le Coordonnateur adjoint a déclaré que le PAM examinait la question et la prendrait dûment en considération dès que possible.

85. Un autre observateur a décrit les activités menées par son organisation dans la mise en oeuvre de la stratégie du PAM en matière d'information et a offert à toutes les Parties de participer à leurs activités et initiatives pour améliorer la visibilité du PAM dans la région.

86. Un autre observateur encore a insisté sur l'importance d'une opinion publique bien informée pour promouvoir la ratification de la Convention et de ses Protocoles. À cette fin, les activités du réseau SEAM, projet concret visant à promouvoir la participation publique, financé par l'Union européenne et le Ministère italien de l'environnement, pourraient être très utiles. Moyennant un financement suffisant de la part de sources intéressées, le réseau SEAM pourrait être maintenu et élargi. Un concours financier du PAM pourrait contribuer aux activités d'appui du réseau à la mise en oeuvre de la stratégie régionale en matière de participation du public.

87. Un représentant a appelé l'attention sur l'importante contribution du Forum pour la Lagune de Venise à la formulation d'une politique de participation du public au développement durable et a déclaré qu'il faudrait envisager d'apporter un appui financier à cette organisation afin de pouvoir diffuser les résultats de son projet et de maintenir le réseau SEAM.

88. Les Points focaux nationaux ont approuvé, tel qu'amendé, le projet de recommandations proposé dans le rapport du Coordonnateur (UNEP(DEC)/MED WG.190/3). Le texte de ces recommandations est reproduit à l'annexe III au présent rapport.

5. Coopération et coordination avec les institutions des Nations Unies, l'Union européenne, les secrétariats de conventions, les organisations intergouvernementales et les institutions de financement. Préparation du Sommet de Johannesburg. Coordination avec les institutions régionales

89. M. Arab Hoballah, présentant la section pertinente du rapport du Coordonnateur, a rappelé qu'à toutes leurs réunions, les Parties contractantes avaient demandé au Secrétariat de renforcer sa coopération avec les institutions des Nations Unies, secrétariats de conventions et organisations intergouvernementales ainsi qu'avec l'Union européenne et d'autres institutions internationales et régionales. Une coopération plus systématique visant à renforcer les synergies et limiter les doubles emplois ne pouvait que bénéficier aux programmes régionaux s'occupant de questions semblables.

90. Il importait en particulier de renforcer les partenariats avec le METAP et le SMAP/UE non seulement pour réaliser davantage d'activités conjointes avec ces organismes mais aussi pour promouvoir une coopération institutionnelle aux échelons élevés grâce à la conclusion de mémorandums d'accord. Un tel mémorandum avec l'Agence européenne de l'environnement avait été préparé. M. Hoballah a exposé plusieurs activités de coopération en cours et prévues, et notamment les travaux entrepris dans le cadre du processus préparatoire du rapport GEO III/PNUÉ et du Sommet mondial sur le développement durable et la coopération instituée, entre autres, avec la FAO et les Secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention de Ramsar touchant différentes activités sectorielles.

91. Plusieurs représentants ont estimé que toute recommandation aux Parties contractantes concernant le resserrement de la coopération et de la coordination avec les organisations intergouvernementales compétentes devrait être spécifique et détaillée. Un représentant a exprimé l'avis qu'il faudrait promouvoir la coopération avec les programmes des mers régionales existants comme la Commission d'Helsinki (HELCOM), les Commissions d'Oslo et de Paris (OSPAR) et le Conseil Arctique des Ministres. Plusieurs représentants ont proposé de formuler une recommandation distincte en vue d'encourager un resserrement du partenariat EuroMed grâce à une meilleure articulation des programmes respectifs.

92. L'observateur de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, appuyé par un autre représentant, a demandé que le nom de la Commission figure dans la recommandation concernant la coopération avec les organismes internationaux, en particulier dans le contexte des nombreux accords internationaux relatifs à l'environnement élaborés sous ses auspices qui avaient un impact sur la région méditerranéenne ainsi que des programmes régionaux qui se poursuivaient en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) concernant l'amélioration du rendement énergétique, les échanges et les eaux souterraines internationales en Méditerranée. Il y avait lieu de relever en outre l'importance de la Convention d'Aarhus, qui devait entrer en vigueur prochainement.

93. Se référant au processus de préparation du Sommet mondial sur le développement durable, le Coordonnateur a insisté sur le fait qu'il fallait veiller à ce que la Méditerranée soit bien représentée et contribue activement au Sommet et à sa préparation. En effet, le processus préparatoire reposait sur les structures régionales de l'ONU, qui ne considéraient pas la Méditerranée comme une région distincte mais la diviseraient entre l'Europe, l'Asie occidentale et l'Afrique. En outre, c'était par l'entremise de la Commission du développement durable de l'ONU, agissant en tant que comité d'organisation, que le PAM contribuait aux préparatifs du Sommet. Les travaux de la CMDD seraient particulièrement précieux dans ce contexte, notamment dans celui du Bilan stratégique du développement durable dans la région méditerranéenne et des orientations pour la stratégie régionale de développement durable qui étaient en cours d'élaboration. L'on espérait aussi publier et diffuser lors du Sommet, outre différents rapports techniques, une brochure consacrée au cadre juridique du PAM et à ses activités.

94. Plusieurs représentants ont souligné que la région méditerranéenne avait joué un rôle de pionnier en établissant un cadre juridique régional englobant l'environnement et le développement durable. Il importait de faire ressortir comme il convient cet aspect au plan international pour que d'autres régions puissent s'en inspirer et pour mobiliser un appui accru en faveur des activités réalisées dans la région méditerranéenne. Ils ont ajouté que la contribution du PAM au Sommet devrait être orientée vers l'avenir et pas seulement refléter les réalisations passées. À ce propos, il serait bon que les Parties contractantes adoptent une déclaration spéciale qui serait transmise au Sommet et qui pourrait être fondée sur la Déclaration de Tunis préparée par la CMDD et être axée sur les orientations stratégiques identifiées pour la région, à savoir l'environnement et les ressources naturelles, le développement économique et l'équité sociale et les politiques de développement durable, l'intégration et la participation.

95. En outre, l'attention a été appelée sur la nécessité de faire participer aux préparatifs du Sommet mondial toutes les parties prenantes méditerranéennes, en particulier dans le contexte de la réunion préparatoire qui devait se tenir avant la Réunion de Monaco des Parties contractantes, que devait organiser le MIO-ECSDE avec un appui du PAM et les autorités monégasques.

96. Les Points focaux nationaux ont approuvé, tel qu'amendé, le projet de recommandations proposé dans le rapport du Coordonnateur (UNEP(DEC)/MED WG.190/3). Le texte de ces recommandations est reproduit à **l'annexe III** au présent rapport.

6. Coopération et coordination avec les organisations partenaires

97. Présentant la section du rapport du Coordonnateur sur cette question (UNEP(DEC)/MED WG.190/3), M. Da Cruz a mis en évidence les résultats de la réunion du Secrétariat avec les principales ONG partenaires et les grands réseaux, organisée à Barcelone en avril 2001. En se fondant sur les suggestions formulées à cette réunion, le Bureau, à sa réunion de Chypre (3-5 mai 2001), avait décidé notamment d'adopter une nouvelle catégorisation des partenaires en cinq grands groupes et de demander au Secrétariat de préparer un nouvel ensemble de critères regroupant ceux s'appliquant à l'inscription de nouveaux partenaires et ceux s'appliquant au maintien des anciens sur la liste. M. Da Cruz a appelé l'attention en particulier sur les différents éléments de ces critères qui figuraient dans l'annexe V au rapport du Coordonnateur. Par ailleurs, il a fait remarquer que les Points focaux nationaux avaient aussi été invités à examiner la possibilité d'inscrire

six organisations sur la liste des partenaires du PAM en se fondant sur les critères en vigueur, ainsi que sur le budget relatif à cette composante.

98. À propos des critères -complémentaires de maintien des organisations sur la liste des partenaires du PAM, un représentant a fait observer qu'il était difficile de réunir tous ces critères et que, par conséquent, ils ne devraient pas être tous d'application obligatoire. Il a été convenu d'insérer une note de bas de page dans la liste des critères à cet effet. S'agissant des mêmes critères, un observateur partenaire du PAM a demandé de préciser ce qu'il fallait entendre par la "communication régulière d'informations au PAM". A son avis, il fallait établir un cadre définissant le genre d'informations à fournir.

99. En ce qui concerne les critères communs proposés pour l'inscription et le maintien sur la liste des partenaires du PAM, l'attention a été appelée sur la situation des organisations faïtières ou autres, sises dans un pays non méditerranéen, qui pouvaient s'intéresser activement aux questions méditerranéennes et avoir des organisations membres dans la région méditerranéenne, sans y avoir effectivement de bureaux ou de siège.

100. À propos de la liste des partenaires, il a été décidé de supprimer la règle selon laquelle les organisations partenaires qui ne participeraient pas aux travaux des réunions du PAM pendant deux années consécutives seraient éliminées de la liste. Relevant le problème de la non-participation des organisations partenaires aux réunions pertinentes du PAM, un représentant a proposé d'organiser tous les ans ou tous les deux ans une réunion exclusive des partenaires du PAM. Dans ce cas, a-t-il été répondu, il faudrait déterminer les ressources financières nécessaires à de telles réunions.

101. À une question sur le budget d'appui aux organisations non gouvernementales et aux autres principaux acteurs, il a été répondu que le budget pour cette composante n'avait jamais été utilisé pour financer des activités menées par les organisations intergouvernementales. Répondant à une question sur la proposition, faite à la dernière réunion du Bureau à Chypre, de créer un fonds spécial pour les organisations non gouvernementales, le Coordonnateur a expliqué que le Bureau avait estimé que le budget pour la composante était déjà suffisant et qu'il n'était pas nécessaire de créer un fonds spécial.

102. Un représentant a estimé que l'examen des critères relatifs aux partenaires ne devait pas avoir simplement pour but de limiter la liste de ces derniers, mais devait permettre de déterminer s'ils répondaient aux conditions requises pour bénéficier des avantages que ce statut pouvait leur conférer (par exemple, organisations partenaires du PAM, appui financier au titre du budget du PAM).

103. S'agissant de l'examen de la liste des partenaires à la lumière des nouveaux critères qui pourraient être adoptés, plusieurs représentants ont incité à la prudence craignant que, dans un souci d'équité, les partenaires qui ne répondraient pas à ces critères ne puissent être éliminés de façon expéditive. Selon un représentant, il conviendrait de donner à ces partenaires un certain temps pour leur permettre de répondre aux critères. Selon un autre, il conviendrait de tenir compte de leur droit de recours.

104. Étant supposé que les Parties contractantes, à leur Douzième réunion, décideraient de charger le Bureau de revoir la liste des partenaires dont ils évalueraient l'éligibilité au regard des nouveaux critères, il a aussi été convenu que le Secrétariat examinerait la liste de

tous les partenaires à cette fin et présenterait ses conclusions au Bureau à sa première réunion au début de 2002. Le Bureau présenterait ultérieurement les résultats de ses travaux à la treizième Réunion des Parties contractantes.

105. Les Points focaux nationaux ont approuvé, tel qu'amendé, le projet de recommandations proposé dans le rapport du Coordonnateur (UNEP(DEC)/MED WG.190/3). Le texte de ces recommandations est reproduit à **l'annexe III** au présent rapport.

7. Réunions et conférences organisées dans le cadre du PAM

106. Présentant la section de son rapport sur la question (UNEP(DEC)/MED WG.190/3), le Coordonnateur a appelé l'attention sur le calendrier des réunions figurant à l'annexe VI du rapport. Ce calendrier était devenu plus chargé en raison de l'augmentation du nombre des réunions organisées dans le cadre du PAS. Compte tenu du besoin d'harmonisation avec d'autres organisations et de rationalisation des réunions, le Secrétariat présenterait un rapport sur la question à la prochaine réunion du Bureau.

107. Le Coordonnateur a également appelé l'attention sur la recommandation de la dernière réunion du Bureau (Chypre, 3-5 mai 2001) concernant l'utilisation de l'arabe comme langue de travail à des réunions importantes du PAM. Le Secrétariat avait établi l'étude de faisabilité demandée pour certaines des réunions proposées, ainsi qu'une liste des documents du PAM qui avaient été traduits en arabe au cours des deux dernières années. Cette liste est reproduite à l'annexe VII du rapport du Coordonnateur. Le Bureau avait aussi demandé au Secrétariat d'évaluer au plan financier le coût des documents pré-session, intra-session et post-session qui seraient à traduire en arabe, et il est apparu que le coût d'une réunion serait accru d'au moins 39 pour cent. Le Règlement intérieur stipulait que la traduction dans les quatre langues de travail (dont l'arabe) était requise pour les réunions des Parties contractantes. Sur le plan financier, le Secrétariat s'estimait en mesure d'assurer l'interprétation et la traduction des documents en arabe pour les réunions du Bureau et s'efforcerait de traduire un plus grand nombre de documents du PAM dans cette langue.

108. Au cours du débat, plusieurs représentants ont insisté sur l'importance qu'il y avait à assurer le service des réunions en arabe et à fournir la documentation dans cette langue afin d'assurer une participation équitable et efficace d'un tiers des pays méditerranéens.

109. Des éclaircissements lui ayant été demandés sur la raison pour laquelle la réunion des Points focaux nationaux du PAM et la Réunion des Parties contractantes étaient imputées au même poste du budget, le Coordonnateur a expliqué qu'à la suite en particulier des critiques exprimées à Malte, selon lesquelles la Réunion des Parties contractantes ne faisait que traiter les mêmes questions que la réunion des Points focaux nationaux, plusieurs propositions étaient à l'examen afin de rationaliser l'organisation des grandes réunions du PAM. Les options possibles consistaient à abrégé la Réunion des Parties contractantes et à allonger celle des Points focaux nationaux du PAM, ou à établir pour les Parties contractantes un nouveau rapport au lieu de se borner à modifier le rapport présenté aux Points focaux nationaux. Il avait été aussi proposé d'organiser une réunion des administrateurs et du gestionnaire de fonds du PAM qu'il était nécessaire de tenir au courant et de former à l'application du règlement financier et des règles de gestion financière des Nations Unies, qu'ils devaient respecter.

110. Le représentant de l'Italie a confirmé l'offre de son pays qui invitait les Parties contractantes à tenir leur treizième Réunion à Catane en 2003.

111. Les Points focaux nationaux ont approuvé, tel qu'amendé, le projet de recommandations proposé dans le rapport du Coordonnateur. Le texte de ces recommandations est reproduit à l'annexe III au présent rapport.

8. Questions financières

112. Le représentant de la Jamahiriya arabe libyenne a signalé que son gouvernement s'était acquitté de tous les arriérés accumulés, qui n'apparaissent pas dans le tableau sur l'état des contributions. Le Secrétariat a confirmé que les arriérés avaient été reçus après l'établissement du tableau et qu'il en serait fait état dans le tableau révisé à préparer pour la Réunion des Parties contractantes. Les représentants de l'Italie et de la Communauté européenne ont confirmé que leurs contributions seraient également versées sous peu.

113. En réponse à des questions posées par les Points focaux nationaux aux séances précédentes, M. Khaled Ben Salah, Administrateur du Fonds (PAM/PNUE), a fait savoir à la réunion que certaines Parties contractantes versaient déjà leurs contributions en euros et a mentionné la possibilité d'établir le budget dans cette monnaie. Une demande d'utilisation plus large de l'euro avait été adressée à l'Office des Nations Unies à Nairobi, et transmise au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York. Dans l'attente d'une réponse du Siège, l'Administrateur a confirmé que, conformément aux directives de l'Office de Nairobi, la monnaie officielle demeurerait le dollar des États-Unis, tous les états financiers officiels devaient être établis en dollars des États-Unis et les transferts de fonds pouvaient être libellés en euros mais seraient convertis en dollars des États-Unis par la banque destinataire. Le budget à soumettre à la Douzième réunion des Parties contractantes serait toutefois établi et en euros et en dollars des États-Unis, cette dernière monnaie faisant foi.

114. Étant donné que 90 pour cent des contributions au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée provenaient des Parties où l'euro serait la monnaie officielle, plusieurs représentants préféraient que le barème des contributions et le budget soient établis en euros à un taux fixe, même s'ils devaient être par la suite convertis en dollars des États-Unis. Le Secrétariat a indiqué que le taux de change utilisé serait celui qui serait applicable au moment où le budget serait établi et que les montants devraient être convertis en dollars des États-Unis par le PAM/PNUE, car tous les états financiers officiels devaient être établis et présentés dans cette monnaie.

115. Le Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée (Convention de Barcelone) se trouvait au Siège des Nations Unies à New York et produisait des intérêts en dollars des États-Unis. Les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs de l'Unité MED percevaient leur traitement en dollars des États-Unis. Étant donné les fluctuations du taux de change entre l'euro et le dollar des États-Unis, administrer un budget en euros pourrait poser des difficultés pour payer le personnel de cette catégorie.

B. Composantes

1. Prévention et maîtrise de la pollution

1.1 Activités liées à l'évaluation et à la maîtrise de la pollution d'origine tellurique

116. M. Francesco Saverio Civili, Coordonnateur du MED POL, a présenté les sections pertinentes du rapport du Coordonnateur (UNEP(DEC)/MED WG.190/3) qui contenaient un certain nombre de recommandations déjà approuvées par la réunion des Coordonnateurs pour le MED POL, tenue à Venise du 28 au 31 mai 2001.

117. L'exercice biennal 2000-2001 avait été caractérisé par d'importants progrès sur la voie de la réalisation des objectifs de la Phase III du MED POL. L'on pouvait citer en particulier la poursuite de la mise en oeuvre des programmes nationaux de surveillance continue, notamment des tendances, du respect et des effets biologiques, la préparation d'une nouvelle base de données, la finalisation de lignes directrices touchant la gestion des déchets de poisson et la préparation d'un projet de lignes directrices relatives à l'immersion des plates-formes et autres ouvrages placés en mer ainsi que sur la gestion des saumures. Pendant l'exercice biennal, la mise en oeuvre du projet FEM multidonateurs avait commencé, ce qui avait donné un solide élan aux activités entreprises dans le cadre du Programme d'actions stratégiques. Le document opérationnel pour la mise en oeuvre du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS) (UNEP(DEC)/MED WG.190/6) ainsi que les lignes directrices pour la gestion de déchets de poisson ou autres matières organiques issus des opérations industrielles de transformation du poisson et d'autres organismes marins (UNEP(DEC)/MED WG.190/7) avaient été soumis à la réunion pour approbation et transmission aux Parties contractantes.

118. Se référant aux activités futures, M. Civili a appelé l'attention sur le document exposant les activités proposées qui seraient exécutées par le MED POL pendant l'exercice biennal 2002-2003 (UNEP(DEC)/MED WG.190//Inf.5). Le programme de travail prévoyait, pour la réalisation des objectifs du PAS, entre autres, un certain nombre d'activités dans des domaines comme les eaux usées municipales, les déchets solides, la pollution industrielle, la surveillance continue, le renforcement des capacités, la participation du public et les rapports, ainsi que d'autres activités liées à la mise en oeuvre des Protocoles "tellurique", "immersions" et "déchets dangereux". En outre, d'autres activités étaient prévues pour identifier et suivre les problèmes environnementaux et les problèmes de pollution émergents, spécialement ceux provenant des changements climatiques, de la pollution transportée par l'atmosphère, des agents antisalissures marins et de la mariculture. Les activités proposées pour combattre la pollution industrielle dans le cadre de la mise en oeuvre du PAS, en particulier, représenteraient le premier pas concret vers la mise en place d'un système visant à parvenir à réduire les émissions de polluants industriels en mer et à les surveiller. S'agissant de la surveillance continue, il faudrait résoudre rapidement, pour pouvoir utiliser les fonds disponibles pour cette activité, les problèmes qui retardaient la finalisation des programmes nationaux. La lutte contre la pollution des cours d'eau et la gestion des bassins versants représentaient un domaine d'activités nouveau pour MED POL mais étaient des éléments essentiels si l'on voulait mettre en oeuvre comme il convient le Protocole "tellurique". Le lancement en Égypte d'un projet pilote d'inventaire des émissions et transferts de matières polluantes (IETMP) était un élément encourageant qui pourrait servir de modèle pour des projets semblables à l'avenir.

119. Plusieurs représentants se sont félicités de l'approche intégrée que suivait désormais le MED POL et ont formulé un certain nombre d'observations au sujet du projet de recommandations.

120. Les Points focaux nationaux ont approuvé le projet de recommandations contenu dans le rapport du Coordonnateur (UNEP(DEC)/MED WG.190/3). Le texte de ces recommandations est reproduit à l'annexe III au présent rapport. En outre, les Points focaux nationaux sont convenus de transmettre le document opérationnel pour la mise en oeuvre du Programme d'actions stratégiques visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre (PAS) (UNEP(DEC)/MED WG.190/6) ainsi que le projet de lignes directrices pour la gestion de déchets de poisson ou autres matières organiques issus des opérations industrielles de transformation du poisson et d'autres organismes marins, tel qu'amendé, aux Parties contractantes pour adoption finale.

1.2 Activités relatives à la prévention et à la maîtrise de la pollution d'origine maritime

121. M. Patruno, Directeur du REMPEC, a rendu compte des activités réalisées par le Centre au cours des deux années écoulées. Le REMPEC avait continué de concentrer ses activités sur la collective et la diffusion d'informations, le renforcement des capacités, la fourniture d'une assistance aux pays en cas de situation critique et l'application des recommandations formulées par la Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes.

122. S'agissant du renforcement des capacités, de vastes programmes nationaux de formation avaient été organisés aux échelons régional, sous-régional et, pour la première fois, en Algérie, au Liban et au Maroc. M. Patruno a exprimé sa reconnaissance à l'OMI/TCD pour la contribution financière de 120 000 dollars qu'elle avait versée pour de telles activités de formation. Pendant le dernier trimestre de 2001, la formation se poursuivait en Algérie, en Jamahiriya arabe libyenne, au Liban et à Malte et il serait organisé une réunion pour discuter de l'élaboration d'un accord opérationnel sous-régional entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Trois projets LIFE avaient également été réalisés dans la région concernant la mise en oeuvre des accords opérationnels sous-régionaux entre Chypre, l'Égypte et Israël, l'établissement d'un système national de préparation et d'intervention en cas de pollution accidentelle en République arabe syrienne ainsi que l'évaluation des risques et le renforcement des capacités connexes dans deux ports de la Turquie.

123. Pour ce qui était de l'application des recommandations, le REMPEC avait révisé le Protocole "situations critiques" et avait mené à bien une évaluation concernant la prévention de la pollution provenant des navires de plaisance et des installations connexes. En outre, l'on avait entrepris de compiler dans le cadre du Groupe de travail technique méditerranéen des inventaires des hydrocarbures et des produits chimiques en vrac communément chargés et déchargés dans les ports méditerranéens ainsi que des mesures législatives nationales qui avaient été adoptées pour mettre en oeuvre la Convention MARPOL 73/78.

124. M. Patruno a mis en relief la coopération et la collaboration excellentes qui continuait d'exister avec les organisations gouvernementales et non gouvernementales internationales spécialisées ainsi qu'avec le Gouvernement italien pour l'organisation d'un cours régional de formation. En outre, le Gouvernement français et l'industrie pétrolière française ainsi que l'Association italienne du pétrole avaient apporté au REMPEC un soutien en nature.

125. Se référant à l'élargissement des attributions du REMPEC et aux nouvelles activités que celui-ci devrait réaliser, M. Patruno a souligné que le Centre devrait être doté d'un administrateur de programmes supplémentaire et autorisé à reclasser l'actuel poste de fonctionnaire technique (P-4) en poste d'administrateur de programmes (P-5). Les nouvelles activités proposées dans le projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 étaient un

projet MEDA, d'une durée de deux ans, concernant les installations de réception dans la région méditerranéenne, l'établissement d'une évaluation et d'un rapport sur le trafic maritime en Méditerranée, en collaboration avec le Plan Bleu et les industries pétrolières des pays méditerranéens, l'organisation, en collaboration avec l'OMI et les autorités helléniques compétentes, d'un atelier sur la mise en oeuvre de la Convention MARPOL 73/78 et la mise à jour du rapport sur la prévention de la pollution par les navires de plaisance. Il était également prévu de préparer et de soumettre au programme LIFE de la Communauté européenne pour financement deux propositions de projet visant à préparer un plan national d'intervention en cas d'urgence au Liban ainsi qu'un accord opérationnel sous-régional entre l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

126. Au cours de la discussion qui a suivi, les représentants ont exprimé l'avis que des propositions d'activités concernant la mer Méditerranée dans son ensemble et relevant de la compétence de l'OMI pouvaient certes être soumises à cette Organisation pour examen, mais que des stratégies régionales conformes aux pratiques et aux règles de l'OMI pouvaient être mises en oeuvre au plan régional et l'OMI en être informée.

127. Le Secrétariat a fait observer que les États riverains de la Méditerranée mettaient en place peu à peu des réglementations rigoureuses concernant l'utilisation de leurs eaux territoriales.

128. La réunion a considéré que des mesures concertées devraient être adoptées d'urgence au plan régional à propos de la Convention de l'OMI sur les agents antisalissures. De plus, une coopération régionale était nécessaire pour faire en sorte que les besoins de la région soient pris en considération dans le projet OMI/FEM relatif aux organismes étrangers se trouvant dans les eaux de ballast. Le Secrétariat, se référant à ce projet, a fait savoir à la réunion qu'il avait demandé à l'OMI de désigner un État méditerranéen pour y réaliser le projet à titre pilote.

129. Les Points focaux nationaux ont approuvé, tel qu'amendé, le projet de recommandations contenu dans le rapport du Coordonnateur (UNEP(DEC)/MED WG.190/3). Le texte de ces recommandations est reproduit à l'annexe III au présent rapport.

1.3 Production propre et développement durable

Centre d'activités régionales pour une production propre (CAR/PP)

130. Présentant les travaux du CAR/PP, M. Victor Macia, Directeur du Centre, a rappelé que le Centre avait pour principal objectif de diffuser, promouvoir et renforcer l'application de techniques, pratiques et technologies visant à réduire, à la source, la pollution d'origine industrielle. Pour atteindre cet objectif, le CAR/PP s'employait à aider le PAM dans ses activités de mise en oeuvre du Protocole "tellurique" et du Programme d'actions stratégiques (PAS) et collaborait étroitement aux travaux de la CMDD. Pendant l'exercice 2000-2001, le Centre avait continué d'axer ses activités sur le renforcement des capacités et l'organisation de réunions, la préparation de lignes directrices et d'études ainsi que la diffusion d'informations. Pendant cet exercice, 12 réunions et/ou activités de formation avaient été organisés et une série de lignes directrices et de rapports publiés sur toute une gamme d'industries. L'information avait été diffusée sous différentes formes, dont CPNews, une série de dépliants et de publications techniques, la publication technique annuelle du CAR/PP et l'affichage d'une page sur le site web en anglais, espagnol et français, en association avec le

réseau des Points focaux du Centre par un lien intraweb. L'une des caractéristiques nouvelles des activités du CAR/PP en 2002-2003 serait sa participation à la mise en oeuvre du PAS et du projet FEM multidonateurs.

131. Après un bref débat au cours duquel un certain nombre de modifications ont été proposées, les Points focaux ont approuvé, tel qu'amendé, le projet de recommandations figurant dans le rapport du Coordonnateur (UNEP(DEC)/MED WG.190/3). Le texte de ces recommandations est reproduit à l'annexe III au présent rapport.

Centre d'activités régionales pour la télédétection de l'environnement (CAR/TDE)

132. Présentant les activités du CAR/TDE, M. Giovanni Cannizzaro, Directeur du Centre, a rappelé que celui-ci avait pour principales attributions d'aider les structures du PAM à mettre en oeuvre le PAS et le projet FEM multidonateurs dans le cadre du Protocole "tellurique", de contribuer à prévenir et à combattre la pollution provenant de sources basées à terre, en collaboration avec le REMPEC pour la détection et la surveillance des déversements d'hydrocarbures, ainsi que d'appuyer la gestion durable des zones côtières et l'intégration des éléments "environnement" et "développement" en coopération avec le CAR/PB et le CAR/PAP. Le CAR/TDE s'attachait en particulier à améliorer l'efficacité des autres composantes du PAM ainsi qu'à fournir une assistance aux pays méditerranéens grâce à l'application de la télédétection et d'autres technologies spatiales avancées (positionnement et télécommunications). L'on pouvait trouver des informations plus détaillées sur les activités du CAR/TDE à l'annexe VI du document UNEP(DEC)/MED WG.190/Inf.9/5. M. Cannizzaro a appelé l'attention sur le fait que les recommandations et les propositions budgétaires concernant le CAR/TDE étaient, en raison de l'appui que celui-ci fournissait aux différentes composantes du PAM, dispersées dans différentes parties du document contenant les recommandations et le projet de budget.

133. Le représentant de l'Italie a dit que le Gouvernement italien attachait beaucoup d'importance au CAR/TDE de Palerme. Des accords seraient signés sous peu entre le Ministère de l'environnement et du territoire, le Ministère de la recherche scientifique, la région de Sicile et Telespazio, non seulement pour réaliser les objectifs actuels du Centre, mais aussi pour renforcer celui-ci.

134. À la suite d'une brève discussion pendant laquelle a été soulignée la nécessité de suivre de près les recommandations approuvées par la réunion conjointe des Points focaux nationaux pour le CAR/PB, le CAR/TDE et le CAR/PAP tenue à Palerme en juin 2001, les Points focaux nationaux ont approuvé, tel qu'amendé, le projet de recommandations figurant dans l'additif au rapport du Coordonnateur (UNEP(DEC)/MED WG.190/3/Add.1). Le texte de ces recommandations est reproduit à l'annexe III au présent rapport.

2. Conservation de la biodiversité et aires spécialement protégées

135. Présentant des activités du CAR/ASP, M. Mohamed Adel Hentati, Directeur du Centre, a renvoyé la réunion à l'exposé des travaux du Centre figurant dans le rapport du Coordonnateur (UNEP(DEC)/MED WG.190/3), où étaient clairement reflétés ses domaines d'activités, les objectifs spécifiques de chacun d'eux, les lacunes qui avaient été identifiées dans chacun desdits domaines et les recommandations proposées, qui étaient conformes à celles qu'avait approuvées la réunion des Points focaux nationaux pour les ASP. Il a

remercié les pays ainsi que les organisations et les institutions qui avaient donné l'appui nécessaire au CAR/ASP pour mener à bien ses activités.

136. Lors d'une brève discussion concernant les recommandations proposées au sujet de la collecte de données et de l'évaluation périodique de la situation, l'on a insisté sur l'importance de la taxinomie dans les politiques scientifiques concernant la biodiversité. Il a été rappelé en outre que s'il existait des informations touchant la diversité biologique, celles-ci étaient généralement très dispersées et difficiles à se procurer. Une coopération avec les autres organisations compétentes et les secrétariats des conventions revêtait une importance considérable en matière de biodiversité.

137. À la suite d'une proposition du Président, il a été convenu qu'un groupe de travail à composition non limitée sur la conservation de la diversité biologique étudierait, sous la coordination du Directeur du CAR/ASP, les questions en suspens et les propositions formulées à propos des recommandations.

138. Se référant à la liste des ASPIM, le représentant de l'Espagne a informé la réunion que son pays était sur le point d'inclure les aires suivantes sur la liste préliminaire: Parc national du Cap de Creus (Catalogne), aire protégée des Illes Medes (Catalogne), îles Columbretes (Région de Valence), Mar Menor et est du littoral méditerranéen de la Région de Murcie, herbiers de phanégames marines de la côte est de l'Andalousie, zone marine du Parc naturel maritime et terrestre de Cabo de Gata-Níjar (Andalousie) et zone marine de l'île d'Alborán (Andalousie). L'Espagne avait envoyé au CAR/ASP un bref résumé concernant ces aires, sauf pour les trois aires désignées en Andalousie, dans le cas desquelles des résumés lui seraient envoyés très prochainement. Le formulaire annoté correspondant serait envoyé avant la réunion des Parties contractantes. Toutes les propositions indiquées étaient conformes à la règle mentionnée à l'annexe I du Protocole "ASP" et étaient très importantes pour la conservation de la diversité biologique en Méditerranée, et spécialement des herbiers, des cétacés et de plusieurs espèces présentant un intérêt commercial et scientifique.

139. Dans le même contexte, le représentant de la Tunisie a fait savoir que son pays avait communiqué au CAR/ASP les rapports concernant l'inclusion des trois sites suivants: Parc national de Zembra Zembretta, Réserve naturelle des îles Kneiss et Réserve naturelle de la Galite.

140. Il a été convenu que les propositions d'inclusion sur la liste des ASPIM qu'avait reçues le CAR/ASP ainsi que celles qui lui seraient envoyées prochainement seraient présentées à la Douzième réunion des Parties contractantes, en même temps que les vues exprimées par les Points focaux nationaux pour les ASP.

141. La représentante de la Communauté européenne a confirmé que le financement par le SMAP prévu dans le budget pour l'assistance devant être fournie aux pays pour l'établissement et la gestion d'ASP avait été approuvé. Toutefois, en application du règlement financier de la Communauté, la contribution volontaire de la CE au PAM ne pouvait pas être utilisée en tant que contrepartie du financement par le SMAP. Il a été convenu de transférer à une autre rubrique budgétaire la contribution volontaire de la CE prévue dans la proposition de budget.

142. M. Hentati, Coordonnateur du Groupe de travail, a fait savoir à la réunion que le Groupe était parvenu à un accord sur plusieurs modifications à apporter aux recommandations relatives à la conservation de la diversité biologique.

143. Les Points focaux nationaux ont approuvé, tel qu'amendé, le projet de recommandations contenu dans le rapport du Coordonnateur (UNEP(DEC)/MED WG.190/3). Le texte de ces recommandations est reproduit à **l'annexe III** au présent rapport.

3. Gestion durable des zones côtières

144. M. Hoballah, Coordonnateur adjoint, a expliqué que la réunion conjointe des Points focaux nationaux du CAR/PB, du CAR/TDE et du CAR/PAP, qui s'était tenue à Palerme du 12 au 16 juin 2001, avait examiné un certain nombre de questions d'intérêt commun aux trois Centres, mais avait fait des recommandations spécifiques concernant chacun d'eux. Le projet de recommandations figurant dans le rapport du Coordonnateur (UNEP(DEC)/MED WG.190/3) était, en substance, celui qui avait été approuvé à Palerme mais, pour des raisons techniques, sa présentation était quelque peu différente.

145. M. Trumbić, Directeur du CAR/PAP, a présenté la section sur la gestion durable des zones côtières, au nom de toutes les composantes pertinentes du PAM. Après avoir rappelé aux participants les enjeux qui étaient considérables dans les régions littorales méditerranéennes et dont il était fait état dans la section correspondante du rapport du Coordonnateur, il a indiqué que les réponses du PAM à ces enjeux étaient axées sur la gestion intégrée des zones côtières (GIZC), les interventions locales dans le cadre de programmes d'aménagement côtier (PAC) et les analyses prospectives de durabilité. Le CAR/PAP avait aussi mis en oeuvre un certain nombre d'activités sectorielles complémentaires de la GIZC.

146. M. Trumbić a cité certains résultats des activités menées par le Centre dans le cadre de la GIZC au cours du dernier exercice biennal, dont le Livre blanc sur la gestion durable des zones côtières en Méditerranée; le Guide de bonnes pratiques en matière de GIZC (avec l'appui de l'Union européenne); l'analyse de l'état des législations nationales relatives à l'aménagement des zones côtières; l'étude d'impact sur l'environnement et l'étude stratégique environnementale en Méditerranée (avec l'appui de l'Union européenne); la méthodologie de la gestion intégrée des zones côtières et des bassins fluviaux, y compris le projet de démonstration réalisé dans le bassin versant de la Cetina en Croatie (avec l'appui du PNUE); l'assistance aux pays; la formation et le renforcement des capacités.

147. Le CAR/PAP a continué à jouer, au nom du PAM, le rôle de coordonnateur de la mise en oeuvre des PAC, mais d'autres centres y avaient également participé. Les activités menées au titre des PAC ont été décrites dans la section pertinente du rapport du Coordonnateur.

148. Présentant le programme pour le prochain exercice biennal, M. Trumbić a expliqué qu'il y restait beaucoup à faire dans le domaine de la gestion des zones côtières dans la région car, malgré des efforts considérables, les principaux problèmes n'étaient pas encore résolus. S'agissant de la GIZC et des PAC, le programme du CAR/PAP pour le prochain exercice biennal devrait être axé sur l'assistance aux pays pour les aider à régler les problèmes urgents d'environnement et de développement dans leurs zones côtières; l'appui à la mise au point de stratégies nationales et locales de gestion côtière et à l'élaboration de

législations en la matière; l'élaboration d'outils et de techniques de GIZC; le renforcement des capacités; MedOpen, cours de formation ouvert à la GIZC via Internet et la création du Centre d'échange d'informations sur la GIZC. Le CAR/PAP continuerait en particulier d'exercer son rôle de coordonnateur des PAC et, par ailleurs, les projets intéressant l'Algérie, le Liban, Malte et la Slovénie seraient finalisés ou mis en oeuvre et l'étude de faisabilité du PAC au Maroc serait établie. D'autres possibilités de PAC seraient également étudiées.

149. La représentante de la Communauté européenne, se référant au projet de budget pour la composante, a indiqué qu'il faudrait supprimer l'allocation de 736 000 dollars prévue pour le projet "MedProCoast" présenté à MEDA/SMAP, car elle n'avait pas été approuvée par les autorités compétentes de l'Union européenne. Les raisons de cette décision seraient communiquées au Secrétariat.

150. Le Coordonnateur a souligné que le CAR/PAP accomplissait un travail très utile avec des ressources limitées et pour qu'il puisse réaliser tout son potentiel, il faudrait qu'il ait d'autres sources de financement et que le Secrétariat faisait tout son possible pour l'assister dans ce sens.

151. L'observateur du programme METAP a fait savoir à la réunion que le programme avait reçu du Gouvernement finlandais une contribution à affecter à la gestion des zones côtières en Méditerranée. Des discussions pourraient avoir lieu avec le CAR/PAP pour trouver un moyen d'exécuter des projets conjoints.

152. M. Cannizzaro, Directeur du CAR/TDE a fait état d'un certain nombre d'activités d'appui menées par son Centre au titre de la gestion durable des zones côtières. Ces activités apparaissaient dans le projet de budget.

153. Les Points focaux nationaux ont approuvé, tel qu'amendé, le projet de recommandations figurant dans le rapport du Coordonnateur (UNEP(DEC)/MED WG.190/3 et Add.1). Le texte de ces recommandations est reproduit à l'annexe III au présent rapport.

4. Intégration de l'environnement et du développement durable

154. M. Benoit, Directeur du CAR/PB, a présenté les activités et propositions concernant le volet "intégration de l'environnement et du développement". La production d'une information pertinente était une condition essentielle pour la mise en oeuvre de politiques de développement durable et des efforts significatifs étaient engagés et devraient être poursuivis par le CAR/PB et les pays pour combler quelque peu les graves lacunes constatées: création et renforcement des capacités environnementales dans les offices de statistiques (projet Medstat environnement), engagement volontaire de tous les pays pour le calcul d'indicateurs de développement durable (échelle nationale ou locale à l'exemple du PAC de Malte), mise en place par certains pays d'observatoires nationaux et de services de prospective pour le développement durable, nouveaux cadrages prospectifs à 2025 (projections démographiques, évolution économique).

155. Cela a été permis par une excellente synergie entre l'engagement politique des Parties contractantes (mise en oeuvre des recommandations adoptées sur les indicateurs) et la mobilisation de fonds externes (notamment les programmes LIFE et MEDA de la Commission européenne) en complément de ceux du PAM. La poursuite de ces financements n'était cependant pas acquise.

156. L'étude des impacts possibles de la zone de libre-échange euroméditerranéenne avait représenté une autre activité importante en 2000-2001 sur une question fondamentale pour l'avenir de la Méditerranée. Les résultats en seraient discutés à la prochaine réunion de la CMDD.

157. La priorité pour le prochain exercice biennal était la poursuite de ces activités et surtout la préparation d'un nouveau rapport d'ensemble sur le développement durable en Méditerranée, lequel permettrait de mieux faire connaître les évolutions et enjeux méditerranéens.

158. Le CAR/PB s'attachait aussi à contribuer à la mise en oeuvre des recommandations adoptées dans le domaine du tourisme et de la gestion de l'eau et dont l'intérêt avait été reconnu à l'extérieur (Forum mondial de La Haye sur l'eau, coopération avec le PNUE et l'OMT sur le tourisme). Un nouveau forum méditerranéen sur la gestion de la demande d'eau était prévu en 2002 en Italie pour dresser un premier bilan approfondi cinq ans après l'atelier de Fréjus. Concernant le tourisme, la mise en place de projets stratégiques avait été jugée essentielle pour aider à donner en Méditerranée une nouvelle dynamique plus conforme aux objectifs du développement durable, mais le projet présenté à MEDA/SMAP et soutenu par 11 pays n'avait malheureusement pas été accepté. Les CAR/PB et CAR/PAP continueraient à oeuvrer à cette mise en oeuvre (étude sur les outils économiques, Livre blanc, études de capacités d'accueil, etc.).

159. De plus, des informations utiles avaient été réunies sur de nouveaux domaines (urbanisation et villes, déchets, relations entre le développement rural et la durabilité, etc.) et seraient complétées au cours du prochain exercice biennal.

160. Le Coordonnateur a souligné que le CAR/PB menait un lourd programme d'activités à long terme avec des ressources limitées, lesquelles dépendaient en outre pour une large part d'un financement extérieur qui n'était pas garanti à longue échéance.

161. Les Points focaux nationaux ont approuvé, tel qu'amendé, le projet de recommandations figurant dans le rapport du Coordonnateur (UNEP(DEC)/MED WG.190/3). Le texte de ces recommandations est reproduit à l'annexe III au présent rapport.

C. Budget

162. Présentant la proposition de budget pour l'exercice 2002-2003, le Coordonnateur a indiqué qu'étant donné toutes les activités à entreprendre, il aurait fallu prévoir une augmentation considérable du budget mais, comme on s'était rendu compte que cette augmentation ne serait pas raisonnable, un grand effort avait été fait pour limiter à 2 pour cent par an l'augmentation proposée pour les dépenses. Afin de ne pas dépasser ce chiffre, on s'était attaché à maîtriser au maximum les frais administratifs, notamment en procédant à une estimation réaliste des dépenses réelles de personnel. Pour cette raison, la proposition de budget fait apparaître une diminution substantielle des frais administratifs. De plus, un montant a été inscrit dans les recettes au titre des intérêts. Il avait été possible d'inclure ce poste dans le budget pour 2002-2003 car les gouvernements versaient désormais leurs contributions plus tôt, de plus grands montants avaient été payés au titre des arriérés de contributions et plusieurs postes étaient restés vacants pendant un certain temps, ce qui avait permis de reconstituer le fonds de roulement et d'accroître les recettes au titre des

intérêts. Il avait été possible de cette manière d'accroître les dépenses qu'il était proposé de consacrer aux activités mais, de l'avis du Coordonnateur, il restait beaucoup à faire.

163. Plusieurs représentants ont soulevé la question de l'inclusion dans le montant estimatif des recettes d'une somme de 1 200 000 dollars au titre des contributions non versées. Les montants les plus importants de contributions non versées concernaient la Jamahiriya arabe libyenne et l'ex-Yougoslavie. En ce qui concerne la Jamahiriya arabe libyenne, il avait été annoncé que les arriérés avaient été payés. Autrement dit, les montants correspondants seraient disponibles pendant l'exercice biennal en cours. Dans le cas de l'ex-Yougoslavie, qui n'était plus Partie contractante à la Convention de Barcelone, la situation était totalement différente car il était peu probable que ce pays verserait des arriérés de contribution. Même si ces arriérés étaient encore dus du point de vue légal et devaient donc figurer dans les comptes, il n'était pas rationnel du point de vue comptable de miser sur ce montant virtuel pour financer des dépenses effectives. Les représentants ont demandé au Secrétariat de s'informer de la pratique suivie dans ces cas dans d'autres secrétariats de conventions afin de déterminer les mesures à prendre pour régler la situation.

164. En réponse à des éclaircissements concernant les paiements effectués par d'autres Parties le représentant de Bosnie-Herzégovine a fait savoir que la procédure de paiement de la contribution non versée de son pays avait été engagée. La représentante de l'Algérie a indiqué que les arriérés de son pays seraient payés ultérieurement. Le représentant de l'Italie a déclaré que son pays avait payé une grande partie de sa contribution et que le solde, y compris les arriérés, seraient versés très prochainement. Le représentant de la Grèce a fait savoir que son pays avait envoyé sa contribution à Nairobi. Le représentant de la Commission européenne a fait savoir que la Commission avait engagé la procédure de paiement de sa contribution.

165. Plusieurs représentants ont aussi rappelé avec fermeté que la Onzième réunion des Parties contractantes à Malte avait demandé de procéder à une analyse approfondie du coût-efficacité du PAM et de ses structures.

166. De plus, afin d'assurer la viabilité et la fiabilité du PAM à l'avenir, il était nécessaire de fournir aux Parties contractantes sur une base régulière les renseignements qui leur donneraient l'assurance que le PAM était géré selon des principes de saine gestion financière. Cela supposerait obligatoirement la production d'états des recettes et des dépenses du PAM pour le dernier exercice biennal achevé, qui dans ce cas était 1998-1999, ainsi que la présentation d'une documentation indiquant l'état des recettes et des dépenses au titre des activités menées pendant l'exercice biennal en cours. Enfin, des renseignements devraient être fournis aussi sur le niveau et les variations du fonds de roulement, y compris les paiements au titre d'intérêts. Tous ces renseignements étaient indispensables afin d'avoir une idée claire et réaliste de la situation financière réelle du PAM et de la façon dont ses fonds étaient dépensés. Ils révéleraient l'efficacité et la bonne marche du programme.

167. Enfin, il a été suggéré qu'un examen stratégique des besoins de financement du PAM concernant ses activités soit réalisé pour les réunions des Parties contractantes.

168. En réponse, le Coordonnateur a appelé l'attention sur le document intitulé "Note by the Secretariat: Status of Committed Activities for the Biennium 2000-2001 as at 1st of August 2001: État d'engagement des activités du biennium 2000-2001 au 1er août 2001". Ce document n'avait pas de cote officielle parce qu'il ne répondait pas aux normes de l'ONU,

notamment parce qu'il était rédigé en deux langues et restait à finaliser. M. K. Ben Salah, Administrateur du fonds, a aussi appelé l'attention sur le texte, reçu de l'Office des Nations Unies à Nairobi et distribué au cours de la réunion, qui contenait des informations sur la situation du Fonds d'affectation spéciale pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution au 31 décembre 1999, au 30 avril 2000 et au 30 avril 2001. Il a ajouté que le montant total des intérêts que le PAM avait reçus pendant l'exercice biennal 1998-1999 s'élevait à plus de 700 000 dollars et qu'au 1er avril 2001, un montant de 416 000 dollars avait déjà été reçu au même titre pendant l'exercice biennal en cours. Étant donné que les dépenses consacrées aux activités seraient élevées jusqu'à la fin de cet exercice, il n'y aurait pas d'augmentation substantielle de ce montant pendant l'exercice 2000-2001.

169. Tout en se félicitant des renseignements financiers fournis par le Secrétariat, plusieurs représentants ont regretté le fait que ces renseignements n'avaient pas été fournis à temps sous forme de documents officiels, comme l'avaient demandé les Parties contractantes. De ce fait, ils n'avaient pas eu suffisamment de temps pour examiner la situation dans le détail. Il leur était donc difficile d'approuver la proposition de budget. Ils estimaient aussi qu'il fallait élaborer davantage la présentation du document en ce qui concerne les dépenses engagées, et fournir des explications sur les cas dans lesquels des changements importants avaient été apportés au montant des dépenses programmées.

170. Pour donner suite à la discussion, le Coordonnateur a proposé une double démarche. Le maximum serait fait au cours des semaines à venir pour répondre aux demandes des Parties contractantes et il serait remédié à ce qui ne pourrait pas être fait dans l'immédiat au cours de l'exercice à venir. Autrement dit, dans la pratique, la Note du Secrétariat, améliorée comme l'ont indiqué les orateurs précédents, serait soumise en tant que document officiel à la Douzième réunion des Parties contractantes à Monaco. Des informations seraient aussi fournies sur l'état des comptes. S'agissant de la question du traitement comptable des arriérés de contributions, une analyse préliminaire serait consacrée aux procédures suivies au PNUE afin de prendre des mesures pour régler la situation au cours de l'exercice 2002-2003, mais il est clair que toute décision tendant à annuler les arriérés de l'ex-Yougoslavie incomberait aux Parties contractantes.

171. Au sujet de la proposition d'augmentation des contributions de 2 pour cent par an en 2002-2003, plusieurs représentants ont souligné qu'il importait d'assurer au PAM des ressources suffisantes pour lui permettre de s'acquitter de sa tâche importante de promotion de la mise en oeuvre de la Convention de Barcelone et de ses Protocoles. Ils se sont donc déclarés prêts à accepter l'augmentation proposée. Partageant avec les orateurs précédents l'idée qu'il fallait assurer au PAM des ressources suffisantes, le représentant de la France s'est lui aussi déclaré prêt à accepter l'augmentation proposée. Cependant, étant donné les informations fournies par le Secrétariat sur l'état des comptes, et en particulier des recettes au titre des intérêts, et tout en souscrivant à la proposition d'augmentation des recettes de 2 pour cent par an, il s'est demandé si cette augmentation appelait obligatoirement une majoration des contributions de 2 pour cent par an. Il a donc proposé d'approuver une augmentation des contributions de 1 pour cent par an, associée à une augmentation du montant estimatif des recettes au titre des intérêts qui passerait du niveau proposé de 300 000 dollars au niveau plus réaliste de 450 000 dollars. Il a rappelé à cet égard que le montant des intérêts provenant des avoirs du fonds de roulement dépendait fortement du paiement rapide des contributions par les Parties contractantes. La proposition pouvait donc s'accompagner de l'engagement des Parties contractantes à cet égard, et être assorti pour le

Secrétariat de la mission de suivre de plus près la question du paiement en temps voulu des contributions.

172. À la suite d'un échange de vues et sous réserve que le Secrétariat s'acquitte de l'engagement, exprimé par le Coordonnateur, de fournir des informations complètes sur la situation financière du PAM et adresse aux Points focaux nationaux la Note révisée du Secrétariat, les Points focaux nationaux ont approuvé la proposition de budget figurant dans le rapport du Coordonnateur (UNEP(DEC)/MED WG.190/3), telle qu'amendée pour tenir compte de la proposition du représentant de la France.

173. Sur cette base, le Secrétariat a été prié de présenter à la prochaine réunion des Parties contractantes: une version finalisée de la Note du Secrétariat sur "l'état d'engagement des activités de l'exercice biennal 2000-2001" sous une forme révisée et homogène; une première note sur la question des contributions non versées en coopération avec l'Office des Nations Unies à Nairobi en vue de leur règlement au cours du prochain exercice biennal; une note sur l'évolution du Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée au cours des derniers exercices permettant la comparaison dans le temps.

174. En outre, le Secrétariat fournirait à la réunion des Points focaux nationaux du PAM les informations ci-dessus sur une base régulière.

175. La proposition de budget, telle qu'approuvée, est reproduite à l'**annexe IV** au présent rapport.

Point 6 de l'ordre du jour: Questions diverses

Ordre du jour de la Douzième réunion des Parties contractantes

176. Le Secrétariat a proposé, et les Points focaux nationaux sont convenus, de modifier l'ordre du jour de la Douzième réunion des Parties contractantes dans un sens novateur pour que l'attention puisse être centrée sur les questions stratégiques identifiées et sur les recommandations. Le Secrétariat préparerait un rapport d'une vingtaine de pages qui serait examiné au titre d'un point approprié de l'ordre du jour et qui traiterait de la plupart des questions stratégiques, lesquelles pourraient être les suivantes:

- 1.0 Adoption du budget
- 1.1 Évaluation et évolution de la structure du PAM
- 1.2 Révision du Protocole sur les situations critiques
- 1.3 Mise en oeuvre du Plan d'actions stratégiques pour lutter contre la pollution tellurique
- 1.4 Mise en oeuvre du nouveau Protocole ASP/biodiversité
- 1.5 Livre blanc sur la gestion des zones côtières
- 1.6 Données et informations pour le développement durable
- 1.7 Travaux de la CMDD
- 1.8 Préparation du Sommet de Johannesburg, y compris l'adoption d'une Déclaration

1.9 Implication du PAM dans le partenariat euroméditerranéen et les autres processus intergouvernementaux.

177. Les recommandations examinées par la réunion des Points focaux nationaux relatives à ces thèmes seraient insérées dans le rapport proprement dit. Le budget et les autres recommandations examinés par la réunion des Points focaux seraient annexés au rapport du Secrétariat en vue de leur confirmation globale. Le rapport préparé pour la réunion des Points focaux deviendrait un document d'information.

178. Le segment technique de la réunion pourrait ainsi examiner en détail le budget et les questions techniques. Les questions politiques, y compris un budget indicatif et, éventuellement, les points 1.7, 1.8 et 1.9 ci-dessus, pourraient être traités par le segment ministériel.

179. En outre, le segment ministériel examinerait les plus importantes politiquement des recommandations qui avaient été adoptées à la réunion en cours des Points focaux nationaux et qui le seraient à la prochaine réunion de la CMDD, qui devait se tenir à Antalya (Turquie) du 3 au 6 octobre 2001.

180. Tout en approuvant cette initiative, les représentants ont souligné que, pour faciliter la préparation, un ordre du jour annoté devrait être communiqué dès que possible aux Points focaux nationaux, avec une indication des questions que le segment ministériel pourrait éventuellement discuter. Un représentant a fait observer que l'ordre du jour devrait comporter un point relatif à l'utilisation de l'euro dans le fonctionnement opérationnel du PAM.

Hommage aux victimes des événements survenus aux Etats-Unis

181. Le Président a invité la réunion à observer une minute de silence en hommage à la mémoire des événements tragiques qui venaient de se produire aux Etats-Unis.

Point 7 de l'ordre du jour : Adoption du rapport de la réunion

182. La réunion a adopté son rapport, avec les annexes contenant les recommandations et le budget, lors de sa séance du vendredi 14 septembre 2001.

Point 8 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

182. Après l'échange des civilités d'usage, le Président a prononcé la clôture de la réunion le vendredi 14 septembre 2001 à 16h35.

ANNEXE I

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS**

**ALGERIA
ALGERIE**

Ms Nadia Chenouf
Ministère de l'Aménagement du Territoire et de
l'Environnement
Sous-direction de la Préservation des Sites,
paysages et du patrimoine naturel
Palais Mustapha Bacha
6 avenue de l'Indépendance
16035 Alger
Algérie

Tel: 213-21-667535

Fax: 213-21-666172

**BOSNIA AND HERZEGOVINA
BOSNIE ET HERZEGOVINE**

Mr Branko Vucijak
Executive Director
Hydro-engineering Institute
Stjepana Tomica 1
71000 Sarajevo
Bosnia and Herzegovina

Tel: 387-33-212466

Fax: 387-33-207949

E-mail: bvucijak@utic.net.ba

**CYPRUS
CHYPRE**

Mr Gabriel P. Gabrielides
Director
Department of Fisheries and Marine Research
Ministry of Agriculture, Natural Resources and
Environment
13 Aeolou Street
1416 Nicosia
Cyprus

Tel: 357-2-807867

Fax: 357-2-775955

E-mail: ggabriel@cytanet.com.cy

**EGYPT
EGYPTE**

Mr Moustafa Fouda
Director
Nature Conservation Sector
Cabinet of Ministers
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)
14 Shagarat El-Dor Street
Zamalek
Cairo
Egypt

Tel: 20-2-7369261/ 122283890
Fax: 20-2-7369265
E-mail: FoudaMos@starnet.com.org

**EUROPEAN COMMUNITY
COMMUNAUTE EUROPEENNE**

Mme Jill Hanna
Chef d'unité adjoint ENV.E.3
Rue de la Loi 200
B-1049 Bruxelles
Belgique

Tel: 32-2-2953232
Fax: 32-2-2969557
E-mail: jill.hanna@cec.eu.int

M. Alessandro Curatolo
Administrateur Principal
Commission Européenne
Direction Générale Environnement
Direction DG ENV/A4
Rue de la Loi 200
B-1049 Bruxelles
Belgique

Tel: 32-2-2990340
Fax: 32-2-2969557
E-mail : alessandro.curatolo@cec.eu.int

**FRANCE
FRANCE**

M. François Pujolas
Sous-directeur pour l'environnement
Direction des Affaires économiques et financières
Ministère des Affaires Etrangères
s/direction de l'environnement
37 Quai d'Orsay
F-75007 Paris
France

Tel: 33-1-43174432
Fax: 33-1-43174599
E-mail: francois.pujolas@diplomatie.gouv.fr

M. Xavier Guerin

Chargé de mission – Direction de l'eau
Ministère de l'Environnement
20 Avenue de Ségur
75302 Paris
France

Tel: 33-1-42191266

Fax: 33-1-42191333

E-mail: xavier.guerin@environnement.gouv.fr

Mlle Emmanuèle Leblanc

Service des affaires internationales
Ministère de l'aménagement du territoire et
de l'environnement
20 Avenue de Ségur
75302 Paris
France

Tel: 33-1-42191705

Fax: 33-1-42191719

E-mail: emmanuele.leblanc
@environnement.gouv.fr

**GREECE
GRECE**

Mr. Alexandros Lascaratos

Assistant Professor of Oceanography
University of Athens
Building Phys-V
Panepistimoupolis
GR-15784
Athens
Greece

Tel: 30-01-7276839

Fax: 30-01-7295282

Mr Elias Sampatakakis

Head of Section for Int. Affairs,
Marine Environment Protection Division
Ministry of Merchant Marine
Lieut. Com. HCG
Pireaus 18532
Greece

Tel: 3-1-4191304

Fax: 3-1-4220440

Ms. Anastasia Lazarou

Water Section
Ministry of the Environment,
Physical Planning and Public Works
147 Patission Street
GR-112 51 Athens
Greece

Tel: 30-1-8650106
Fax: 30-1-8647420

Ms. Maria Peppas

Head of Department
Ministry for the Environment,
Physical Planning and Public Works
17 Amaliados Street
11523 Athens

Tel: 30-1-6411717
Fax: 30-1-6434470
E-mail: deu@minenv.gr

Ms. Stavroula Spyropoulou

Ministry for the Environment
36, Trikalon
115 26 Athens
Greece

Tel: 30-1-6918202
Fax: 30-1-6918487
E-mail: tdfp@minenv.gr

Ms. Anneta Mantziafou

Physical Oceanographer
University of Athens
Department of Physics
University Campus - Building PHYS-V
Athens 15784

Tel: 30-1-7276839
Fax: 30-1-7295281-2
E-mail: amand@oc.phys.uoa.gr

**ISRAEL
ISRAEL**

Ms Bina Bar-On

Vice Director General
Ministry of the Environment
P.O. Box 34033
5 Kanfei Nesharim Str
95464 Jerusalem
Israel

Tel: 972-2-6553888
Fax: 972-2-6535960
E-mail: Bina@environment.gov.il

ITALY
ITALIE

Mr Corrado Clini

Director General
Department for Global Environment,
International and Regional Conventions
Ministry for the Environment and Territory
Via Cristoforo Colombo 44
00149 Rome
Italy

Tel: 39-06-57228102-3-4

Fax: 39-06-57228173-75

E-mail: pia-sdg@minambiente.it

Ms Valeria Rizzo

Director
Ministry for the Environment and Territory
Via Cristoforo Colombo 44
00149 Rome
Italy

Tel: 39-06-57228109

Fax: 39-06-57228173-75

E-mail: rizzo.valeria@minambiente.it

Mr Aldo Iacomelli

Department for Global Environment,
International and Regional Conventions
Ministry for the Environment and Territory
Via Cristoforo Colombo 44
00149 Rome
Italy

Tel: 39-06-57228165/30

Fax: 39-06-57228168

E-mail: iacomelli.aldo@minambiente.it

Ms Giulietta Calistri

Department for Global Environment,
International and Regional Conventions
Ministry for the Environment and Territory
Via Cristoforo Colombo 44
00149 Rome
Italy

Tel: 39-06-57228165/30

Fax: 39-06-57228168

E-mail: calistri.giulietta@minambiente.it

Ms Annalidia Pansini

Department for Global Environment,
International and Regional Conventions
Ministry for the Environment and Territory
Via Cristoforo Colombo 44
00149 Rome
Italy

Tel: 39-06-57228116
Fax: 39-06-57228168
E-mail: anpansin@hotmail.com

**LEBANON
LIBAN**

Ms Sana Al Sirawan
Chief Planning & Programming Services
Ministry of Environment
70-1091 Antelias
Beirut
Lebanon

Tel: 961-4-523 161
Fax: 961-4-524 555
Mob. 961-3-810522
E-mail: s.sairawan@moe.gov.lb

**LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA
JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE**

Mr Ehtuish F. Ehtuish
Secretary of the peoples Committee of EGA
Environment General Authority
P.O. Box 83618
Tripoli
Libyan Arab Jamahiriya

Tel: 218-21-4839992
Fax: 218-21-4839991
E-mail: ega@egalibya.org

**MALTA
MALTE**

Mr Louis Vella
Chief Scientific Officer
Environment Protection Department
Corradino
Paola PLA 08
Malta

Tel: 356-660060
Fax: 356-667779
Email: lovella@waldonet.net.mt

**MONACO
MONACO**

M. Patrick Van Klaveren
Conseiller Technique
Direction des Relations Exterieures
Le Conseille Technique du Ministre Plénipotentiaire
Chargé de la coopération internationale pour
l'environnement et le développement
16 Villa Girasole, Bd. de Suisse
MC-98000 Monaco-Ville
Monaco

Tel: 377-93158148, 377-680861895
Fax: 377-93509591
E-mail: pvanklaveren@gouv.mc

**MOROCCO
MAROC**

M. Abdelfatah Sahibi

Chef
Division Planification et Prospective
Ministère de l'aménagement du territoire, de
l'environnement de l'urbanisme, et de l'habitat
36, avenue Al Abtal Agdal
Rabat
Maroc

Tel: 212-37-681018/772649
Fax: 212-37-680741/772640
E-mail: dpp@minenv.gov.ma

**SLOVENIA
SLOVENIE**

Mr Mitja Bricelj

Counsellor to the Government
Dunajska 48
1000 Ljubljana
Slovenia

Tel: 386-1-4787380
Fax: 386-1-4787420
E-mail: mitja.bricelj@gov.si

**SPAIN
ESPAGNE**

Mr Victor Escobar

Jefe de Area
S.G. Cooperación Institucional y Political Sectorales
D.G. Calidad y Evaluación Ambiental
Ministerio de Medio Ambiente
Plaza San Juan de la Cruz s/n
28071 Madrid
España

Tel: 34-91-5976356
Fax: 34-91-5975980
E-mail: victor.escobar@sgnci.mma.es

Mr Adrian Vecino

Subdireccion General de Cooperacion Institucional
Y Politicas Sectoriales
Ministerio de Medio Ambiente
Plaza San Juan de la Cruz s/n
General Directorate of Quality and Env. Assess.
Madrid
Spain

Tel: 34-91-5976732
Fax: 34-91-5975980
E-mail: adrian.vecino@sgcips.mma.es

Mr Jose Luis Vargas Poncini

Technical Expert
Ministerio de Medio Ambiente
Madrid 28071
Spain

Tel: 34-91-5976288
Fax: 34-91-5975980
E-mail: jvargas@m.dgc.mma.es

Mr Javier Pantoja

General Directorate of Nature Conservation
4 Gran Via de San Francisco
28005 Madrid
Spain

Tel: 34-915975411
Fax: 34-91-5975566
E-mail: javier.pantoja@dgc.n.mma.es

**SYRIAN ARAB REPUBLIC
REPUBLIQUE ARABE SYRIENNE**

Ms Reem Abed Rabboh

Director, Water Resources Management
Ministry of State for Environmental Affairs
Tolyoni Street
P.O. Box 3773
Damascus
Syrian Arab Republic

Tel: 963-11-3336027
Fax: 963-11-3335645
E-mail: Env-Min@net.sy

**TUNISIA
TUNISIE**

Mr Nejib Trabelsi

Directeur Général de l'environnement et de Qualité
de Vie
Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement
du Territoire – Centre Urbain Nord
1080 Tunis
Tunisie

Tel: 216-1-702 779
Fax: 216-1-238 411
E-mail: dgeqv@mineat.gov.tn

**TURKEY
TURQUIE**

Mr Asim Acikel
Environmental Expert
Foreign Relations Department
Ministry of Environment
Eskisehir Yolu 8 KM
06100 Ankara
Turkey

Tel: 90-312-2851705
Fax: 90-312-2853739
E-mail: asimacikel@hotmail.com

**REPRESENTATIVES OF UNITED NATIONS SPECIALIZED AGENCIES AND OTHER
INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
REPRESENTANTS DES INSTITUTIONS SPECIALISEES DES NATIONS UNIES ET
AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES**

**UNITED NATIONS INFORMATION
CENTRE**

Ms Mirka Gontika
National Information Officer
United Nations Information Centre
36 Amalias Avenue
105 58 Athens
Greece

Tel: 30-1-5230640
Fax: 30-1-5233639
E-mail: unicgre@mbox.unicc.org

**UNITED NATIONS ECONOMIC
COMMISSION FOR EUROPE**

Mr Branko Bosnjakovic
Regional Adviser
Economic Commission for Europe
Environmental and Human Settlement
Division
Palais des Nations
1211 Geneva 10
Switzerland

Tel: 41-22-9172396
Fax: 41-22-9170107
E-mail: branko.bosnjakovic@unece.org

**WORLD HEALTH ORGANIZATION
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE
(REGIONAL OFFICE FOR EUROPE)**

Mr George Kamizoulis
Senior Scientist, WHO/EURO Project Office
Coordinating Unit for the
Mediterranean Action Plan
P.O. Box 18019
GR-11610 Athens
Greece

Tel: 30-1-7273105
Fax: 30-1-7253197
E-mail: gkamiz@unepmap.gr

**UNITED NATIONS INDUSTRIAL
DEVELOPMENT ORGANIZATION
ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT
INDUSTRIEL (UNIDO/ONUDI)**

Ms Azza Morssy
United Nations Industrial Development
Organization
Cleaner Production and Environmental
Management Branch
UNIDO
P.O. Box 300
A-1400 Vienna
Austria

Tel: 43-1-260263841 or 3969
Fax: 43-1-260266819 or 6871
E-mail: amorssy@unido.org

**INTERNATIONAL CENTRE
FOR SCIENCES AND HIGH
TECHNOLOGY (ICS/UNIDO)**

Mr Gennaro Longo
Programme Officer
Earth, Environment and Marine Sciences
ICS - UNIDO
Area Science
Building L 2
Padriciano 99
34012 Trieste
Italy

Tel. 39-040-9228104
Fax. 39-040-9228136
E-mail: gennaro.longo@ics.trieste.it

**INTERNATIONAL ATOMIC
ENERGY AGENCY (IAEA)**

Mr Stephen de Mora
Head of Laboratory
Marine Environmental Studies Laboratory
4 quai Antoine 1er
98102 Monaco
Monaco

Tel: 377-97977272
Fax: 377-97977276
E-mail: s.de_mora@iaea.org

**CONVENTION ON WETLANDS
CONVENTION SUR LES ZONES
HUMIDES (RAMSAR)**

Mr Thymio Papayannis
Senior Advisor on Mediterranean Wetlands
The MedWet Initiative
Convention on Wetlands
23 Voucourestiou Street
106 71 Athens
Greece

Tel: 30-1-3600711-4
Fax: 30-1-3629338
E-mail: thymiop@hol.gr

**MEDITERRANEAN ENVIRONMENTAL
TECHNICAL ASSISTANCE PROGRAM
(METAP)
THE WORLD BANK**

Mr Sherif Arif
METAP Coordinator
The World Bank
1818 H Street NW
Washington DC 20433
USA

Tel: 1-202-4737315
Fax: 1-202-4771374
E-mail: sarif@worldbank.org

Mr Anders Alm

Senior Environmental Specialist

MINSRE

The World Bank

1818 H Street NW

Washington DC 20433

USA

Tel: 1-202-4580171

Fax: 1-202-4771374

E-mail: aalm@worldbank.org

www.worldbank.org

**NON-GOVERNMENTAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS NON-GOUVERNEMENTALES**

CLEAN UP GREECE

Ms Carla Baer Manolopoulou
President

Ms Fotini Kalpakioti
Event Manager

Clean up Greece
30 Troias Street
11257 Athens
Greece

Tel: 30-1-8812440
Fax: 30-1-8213525
E-mail: desk@cleanupgreece.org.gr

**CHAMBERS GROUP FOR THE
DEVELOPMENT OF GREEK
ISLANDS (EOAEN)**

Mr George Giourgas
Conseiller Affaires européennes
Avenue des Phalènes 17
1000 Bruxelles
Belgique

Tel: 32-2-648 5726
Fax: 32-2-648 5725
E-mail: g.giourgas@freebel.net

ENDA MAGHREB

Mr Magdi Ibrahim
Coordinnateur
196, Quartier O.L.M
Rabat-Souissi
Maroc

Tel: 212-37756414-15
Fax: 212-37756413
E-mail: coord@enda.org.ma

FORUM FOR THE VENICE LAGOON

Mr Aldo Manos
President
P.O. Box 459
30124 Venice
Italy

Tel: 39-041-5212 830
Fax: 39-041-5212 831
E-mail: aldo.manos@libero.it

GREENPEACE

Ms Katia Kanas

Advisor
Keizergracht 176
1016 DV Amsterdam
Holland

Tel: 31-20-5236204
Fax: 31-20-5236200
E-mail: katia.kanas@diala.greenpeace.org

**HELLENIC MARINE ENVIRONMENT
PROTECTION ASSOCIATION (HELMEPA)**

Ms Christina Prekezes

Head of Maritime Sector
Hellenic Marine Environment Protection
Association (HELMEPA)
5 Pergamou Street
Nea Smyrni
171 21 Athens
Greece

Tel: 30-1-9343088
Fax: 30-1-9353847
E-mail: helmepa@ath.forthnet.gr

Mr Constantinos Triantafillou

Helmepa Junior
Hellenic Marine Environment Protection
Association (HELMEPA)
60 Zefirou Street
Palaio Faliro
Athens
Greece

Tel: 30-1-9326277
Fax: 30-1-9353847
E-mail: helmepa@ath.forthnet.gr

**INTERNATIONAL CENTRE FOR
COASTAL AND OCEAN
POLICY STUDIES (ICCOPS)**

Mr Guido Paliaga

Programme Coordinator
University of Genoa
Department Polis
Stradone di S. Agostino 37
16123-Genoa
Italy

Tel: 39-010-2095788
Fax: 39-010-2095843
E-mail: gpaliaga@arch.unige.it

**INTERNATIONAL
WATER CENTRE
CENTRE INTERNATIONAL
DE L'EAU (IWC/CIE)**

Mr Ali Hammouda
Chef de Mission
149, rue Gabriel Péri
Boîte Postale No. 290
F 54515 Vandoeuvre-les-Nancy
France

Tel: 33-3-83158787
Fax: 33-3-83158799
E-mail: hammoudaa@nancie.asso.fr

**MEDITERRANEAN ASSOCIATION TO
SAVE THE SEA TURTLES (MEDASSET)**

Ms. Lilly Venizelos
President
Mediterranean Association to Save the
Sea Turtles
MEDASSET
1c Licavitou Street
106 72 Athens
Greece

Tel: 30-1-3613572
Fax: 30-1-3640389
E-mail: medasset@hol.gr

Ms Lena Levidis
Mediterranean Association to Save the
Sea Turtles
MEDASSET
1c Licavitou Street
106 72 Athens
Greece

Tel: 30-1-3613572
Fax: 30-1-3640389
E-mail: medasset@hol.gr

**THE MEDITERRANEAN WETLANDS
INITIATIVE (MEDWET)**

Mr Spyros Kouvelis
MedWet Coordinator
The MedWet Initiative
Convention on Wetlands
Villa Kazouli
Lambraki & Kifissias Avenue
Kifissia
Athens
GR-14561 Greece

Tel: 30-1-8089 270
Fax: 30-1-8089 274
E-mail: kouvelis@medwet.org

MEDMARAVIS

Mr John Walmsley

Coordinator
MEDMARAVIS
La Bergerie
Mas de Petit Badon
13129 Salin-de-Giraud
France

Tel: 33-442-868623
Fax: 33-442-868623
E-mail: walmsley@wanadoo.fr

**MEDITERRANEAN
INFORMATION OFFICE
(MIO-ECSDE)**

Mr Michael Scoulios

Chairman

Ms Anastasia Roniotes

Programme Officer

Mr Vangelis Constantianos

Programme Officer

MIO-ECSDE
28 Tripodon Street
10558 Athens
Greece

Tel: 30-1-3247490
Fax: 30-1-3225240
E-mail: mio-ee-env@forthnet.gr

**REGIONAL ACTIVITY CENTRES OF THE MEDITERRANEAN ACTION PLAN
CENTRES D'ACTIVITES REGIONALES DU PLAN D'ACTION POUR LA
MEDITERRANEE**

**REGIONAL MARINE POLLUTION
EMERGENCY RESPONSE CENTRE FOR
THE MEDITERRANEAN SEA (REMPEC)
CENTRE REGIONAL MEDITERRANEEN
POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE
ACCIDENTELLE**

Mr Roberto Patruno
Director
Regional Marine Pollution Emergency
Response Centre for the Mediterranean
(REMPEC)
Manoel Island GZR 03
Malta

Tel: 356-337296-8 / 9497978
Fax: 356-339951
E-mail: rempec@waldonet.net.mt

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
THE BLUE PLAN (BP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES DU
PLAN BLEU (CAR/PB)**

M. Guillaume Benoit
Directeur
Plan Bleu, Centre d'Activité Regional
(PB/CAR)
15 rue Ludwig van Beethoven
Sophia Antipolis
F-06560 Valbonne
France

Tel: 33-4-92387130/33
Fax: 33-4-92387131
E-mail: gbenoit@planbleu.org

Mr Henri Smets
Consultant
89 av. J.P Carsoel
Brussels 1180
Belgique

Tel: 33-1-465 12 096
Fax: 33-1-142 05 341
E-mail: henri-smets@smets.com

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
THE PRIORITY ACTIONS PROGRAMME
(PAP/RAC)
CENTRE D'ACTIVITES REGIONALES
DU PROGRAMME D'ACTION
PRIORITAIRES (CAR/PAP)**

Mr Ivica Trumbic
Director
E-mail: ivica.trumbic@ppa.tel.hr

Marco Prem
Deputy Director
E-mail : marko.prem@ppa.tel.hr

Priority Actions Programme
Regional Activity Centre (PAP/RAC)
11 Kraj Sv. Ivana
P.O Box 74
HR-21000 Split
Croatia

Tel: 385-21-343499
Fax: 385-21-361677
web: www.PAP-THECOASTCENTRE.ORG

Ms Alexandra Holland

Consultant
PAP/RAC
Posford Haskoning
Bretton
Peterborough
PE3 8DW
United Kingdom

Tel: 44-1733-334455
Fax: 44-1733-262243
E-mail: aholland@posford.co.uk

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
SPECIALLY PROTECTED AREAS
(SPA/RAC)
CENTRE D=ACTIVITES REGIONALES
POUR LES AIRES SPECIALEMENT
PROTEGEES (CAR/ASP)**

M. Mohamed Adel Hentati

Directeur
Specially Protected Areas Regional Activity
Centre (SPA/RAC)
Boulevard de l'Environnement
B.P. 337
1080 Tunis Cedex
Tunisie

Tel: 216-1-795760
Fax: 216-1-797349
E-mail: car-asp@rac-spa.org.tn

M. Chedly Rais

Scientific Director
Specially Protected Areas Regional Activity
Centre (SPA/RAC)
Boulevard de l'Environnement
B.P. 337
1080 Tunis Cedex
Tunisie

Tel. 216-1-795760
Fax. 216-1-797349
E-mail: car-asp@rac-spa.org.tn

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
ENVIRONMENT REMOTE SENSING
CENTRE (ERS/RAC)
CENTRE D=ACTIVITIES REGIONALES
POUR LA TELEDETECTION EN MATIERE
D=ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)**

Mr Giovanni Cannizzaro
Director
Regional Activity Centre for Remote
Sensing
2, Via Giusti
90144 Palermo
Italy

Tel. 39-091-342368
Fax. 39-091-308512
E-mail: ctmrac@tin.it

**REGIONAL ACTIVITY CENTRE FOR
CLEANER PRODUCTION (CP/RAC)
CENTRE D=ACTIVITES REGIONALES
POUR UNE PRODUCTION PROPRE
(CAR/PP)**

Mr Victor Macià
Director
CP/RAC
Cleaner Production Regional Activity Centre
184, Paris Street 3rd floor
08036 Barcelona
Spain

Tel: 34-93-4151112
Fax: 34-93-2370286
E-mail: cleanpro@cema-sa.org

**MAP SECRETARIAT FOR 100
MEDITERRANEAN HISTORIC SITES
SECRETARIAT DU PAM DE 100 SITES
HISTORIQUES**

M. Daniel Drocourt
Coordonnateur
"100 Sites historiques méditerranéens"
du Plan d'action pour la Méditerranée
Atelier du Patrimoine de la Ville de Marseille
10 Ter Square Belsunce
F-13001 Marseille
France

Tel: 33-4-91907874
Fax: 33-4-91561461
E-mail: ddrocourt@mairie-marseille.fr

**UNITED NATIONS BODIES AND SECRETARIAT UNITS
SECRETARIAT DES NATIONS UNIES**

**UNITED NATIONS ENVIRONMENT
PROGRAMME
COORDINATING UNIT FOR THE
MEDITERRANEAN ACTION PLAN
PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
UNITE DE COORDINATION DU PLAN
D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

Mr Lucien Chabason

Coordinator

Tel: 30-1-7273101

E-mail: chabason@unepmap.gr

Mr Arab Hoballah

Deputy Coordinator

Tel: 30-1-7273126

E-mail: hoballah@unepmap.gr

Mr Francesco Saverio Civili

MED POL Coordinator

Tel: 30-1-7273106

E-mail: fscivili@unepmap.gr

Ms Colpan Polat-Beken

Programme Officer

Tel: 30-1-7273132

E-mail: scpb@unepmap.gr

Mr Khaled Ben Salah

Fund/Administrative Officer

Tel: 30-1-7273104

E-mail: bensalah@unepmap.gr

Mr Humberto Da Cruz

Programme Officer

Tel: 30-1-7273115

E-mail: dacruz@unepmap.gr

Mr Ante Baric

Gef Project Manager

Tel: 30-1-7273102

E-mail: abaric@unepmap.gr

Mr Fouad Abousamra

Programme Officer

Tel: 30-1-7273116

E-mail: fouad@unepmap.gr

Mr Baher Kamal
Information Officer

Tel: 30-1-7273103
E-mail: baher@unepmap.gr

Mr Evangelos Raftopoulos
Legal Advisor

Coordinating Unit for the Mediterranean
Action Plan
P. O. Box 18019
48, Vassileos Konstantinou Avenue
116 10 Athens
Greece

Tel: 30-1-7273100
Fax: 30-1-7253196-7

Mr Jellal Abdelkafi
Consultant
2 bis rue Pierre de Coubertin
1001 Tunis
Tunisie

Tel: 216-1-259388
Fax: 216-1-347978
E-mail: j.abdelkafi@planet.tn

ANNEXE II

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion
2. Règlement intérieur
3. Election du Bureau
4. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
5. Rapport du Coordonnateur sur l'état d'avancement des activités du PAM menées au cours de l'exercice biennal 2000-2001, recommandations et budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003

5.A COORDINATION

- 5.A.1 Cadre juridique : état des ratifications de la Convention et des protocoles y relatifs; proposition de nouveau Protocole "situations critiques"; système d'élaboration et de soumission des rapports
- 5.A.2 Questions institutionnelles : processus d'évaluation; questions relatives aux CAR
- 5.A.3 Commission méditerranéenne du développement durable : état d'avancement des activités et lignes directrices pour la mise en œuvre et le suivi
- 5.A.4 Information, sensibilisation et participation, y compris la stratégie du PAM en matière d'information
- 5.A.5 Coordination et coopération avec les institutions des Nations Unies, secrétariats de conventions, OIG et institutions de financement; préparation du Sommet de Johannesburg. Coordination avec les institutions régionales
- 5.A.6 Coopération et coordination avec les ONG; nouvelle liste de critères concernant l'acceptation et les obligations des partenaires; liste des organisations partenaires; stratégie de coopération avec les partenaires
- 5.A.7 Réunions et conférences organisées dans le cadre du PAM
- 5.A.8 Questions financières

5.B COMPOSANTES DU PROGRAMME

5.B.1 Prévention et maîtrise de la pollution

- 5.B.1.1 Activités liées à l'évaluation et à la maîtrise de la pollution d'origine tellurique
 - Application du Protocole "tellurique" et mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques (PAS)
 - Activités relatives au Protocole "immersions"
 - Activités relatives au Protocole "déchets dangereux"

- Activités relatives à l'environnement et aux questions émergentes en matière de pollution
- 5.B.1.2 Activités relatives à la prévention et à la maîtrise de la pollution d'origine maritime
- Activités relatives au Protocole "situations critiques"
- Activités relatives au Protocole "offshore"

5.B.1.3 Production propre et développement durable

5.B.2 Conservation de la diversité biologique et aires spécialement protégées

5.B.2.1 Liste des aires spécialement protégées d'intérêt méditerranéen (ASPIM)

5.B.2.2 Collecte des données et évaluation périodique de la situation concernant les aires spécialement protégées et la diversité biologique en Méditerranée

5.B.2.3 Planification et gestion

5.B.2.4 Information du public dans le domaine des aires spécialement protégées et de la diversité biologique

5.B.2.5 Echange de données d'expérience et renforcement des capacités nationales

5.B.3 Gestion durable des zones côtières

5.B.3.1 Gestion durable des zones côtières

5.B.3.2 Programme d'aménagement côtier (PAC)

5.B.4 Intégration de l'environnement et du développement

5.B.4.1 Observation et perspective de l'environnement et du développement : indicateurs, statistiques et observatoires

5.B.4.2 Tourisme et développement durable

5.B.4.3 Gestion urbaine et développement durable

5.B.4.4 Développement rural, sites naturels et ressources

5.C BUDGET

5.C.1 Budget du PAM pour l'exercice biennal 2002-2003

5.C.2 Contribution au Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée pour l'exercice biennal 2002-2003

6. Questions diverses

7. Adoption du rapport de la réunion

8. Clôture de la réunion

ANNEXE III

RECOMMANDATIONS

Les recommandations ci-après ont été approuvées par la réunion pour transmission aux Parties contractantes.

I. COORDINATION

I.A Cadre juridique

1. État des ratifications de la Convention et des Protocoles

Recommandation aux Parties contractantes

1. Accepter sans délai les modifications de la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution, du Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs (Protocole "immersions"), et du Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique (Protocole "tellurique");
2. En outre, ratifier, accepter ou approuver les instruments ci-après, ou y adhérer dès que possible: Protocole relatif aux aires spécialement protégées et à la diversité biologique en Méditerranée (Protocole ASP); Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant de l'exploration et de l'exploitation du plateau continental, du fond de la mer et de son sous-sol (Protocole "offshore"); et Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination (Protocole «déchets dangereux»);
3. Demander au pays dépositaire, l'Espagne, de s'employer activement à encourager les Parties à accélérer le processus de ratification.

2. Protocole "situations critiques"

a) Recommandation aux Parties contractantes

Adopter la formule d'un "nouveau protocole" plutôt que d'amendements au Protocole actuel.

b) Recommandations au Secrétariat

1. Finaliser le texte adopté par la deuxième réunion d'experts juridiques et techniques nationaux en tenant compte des observations des Parties contractantes.

2. Prendre les dispositions nécessaires pour convoquer à Malte en janvier 2002, à l'aimable invitation du Gouvernement maltais, une conférence de plénipotentiaires chargée d'adopter le nouveau protocole.

3. Système de rapports

- a) **Recommandation aux Parties contractantes**

Adopter le modèle de présentation proposé et commencer à l'appliquer progressivement au cours du prochain exercice biennal.

- b) **Recommandations au Secrétariat**

1. Fournir un appui technique et financier à une application progressive, à titre d'essai, du système de rapports;
2. Faire part aux Parties contractantes, lors de leur Treizième réunion, des enseignements tirés de la première phase d'application et proposer une révision appropriée sur la base de l'expérience du PAM ainsi que des activités de coordination en cours sur l'application du système de rapports dans le cadre des Nations Unies.

4. Responsabilité et réparation des dommages

Recommandation au Secrétariat

Convoquer en 2002 un groupe de travail d'experts chargé d'établir un document descriptif contenant une analyse d'ensemble des instruments pertinents dans ce domaine qui sera examiné ultérieurement lors d'une réunion d'experts juridiques désignés par les pays.

5. Réunions et appui aux pays sur les questions juridiques

Recommandation au Secrétariat

Renforcer l'appui aux pays sur les questions juridiques liées à la protection des zones marines et côtières en Méditerranée.

I.B Cadre institutionnel

1. Processus d'évaluation

- a) **Recommandations aux Parties contractantes
(Programme des 100 sites historiques)**

1. En prenant en compte la nécessité de conserver une dimension relative au patrimoine culturel dans l'activité du PAM, en tant que composante du développement durable en Méditerranée, préparer – en utilisation de façon appropriée le cadre de la CMDD – un projet de formulation d'un nouveau programme dans ce domaine au niveau des objectifs, du titre, de la

structure d'appui et des méthodes de travail, en tenant en compte des suggestions des évaluateurs du Programme des 100 sites historiques.

(CAR/PB et CAR/PAP)

2. Accentuer l'effort de diffusion des produits des CAR/PB et CAR/PAP dans les pays, notamment en fournissant des listes de destinataires (ministères, bibliothèques publiques, universités) pour la diffusion des produits;
3. Faciliter les relations de travail entre les deux CAR et les ministères en charge des politiques sectorielles (eau, tourisme, agriculture, aménagement du territoire, questions urbaines, etc.) concernés par leurs travaux.

**b) Recommandations au Secrétariat
(CAR/PB et CAR/PAP)**

1. Tenir compte des suggestions des évaluateurs dans la mise en oeuvre des activités et le fonctionnement des CAR/PB et CAR/PAP et proposer les suites qui pourraient leur être données.

(Unité MED, CAR/PB et CAR/PAP)

2. Proposer une actualisation des mandats du CAR/PB et du CAR/PAP en tenant compte:
 - des objectifs du PAM II et des recommandations des Parties contractantes;
 - des évolutions du contexte régional méditerranéen et euroméditerranéen;
 - des connaissances techniques respectives des deux Centres;
 - des suggestions des évaluateurs;
 - de la structure du PAM et de ses évolutions possibles.

2. Évolution de la structure des CAR. Nouvelle proposition relative à la Turquie

a) Recommandations aux Parties contractantes

1. Examiner la proposition de la Turquie de créer dans le domaine du tourisme une activité allant dans le sens des discussions et des propositions de la réunion des Points focaux nationaux;
2. Approuver, tels qu'amendés, les nouveaux objectifs et les nouvelles fonctions du REMPEC (Appendice I).

b) Recommandation au Secrétariat

Poursuivre pendant l'exercice biennal 2002-2003 le processus d'évaluation de la structure du PAM sur la base d'une méthodologie harmonisée.

IC. Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

I.D Coopération et partenariat

1. Institutions des Nations Unies, Union européenne, secrétariats de conventions, organisations intergouvernementales et institutions de financement

a) Recommandation aux Parties contractantes

Fournir un appui au Secrétariat dans la promotion de la coopération et de la coordination avec les organisations intergouvernementales qualifiées et leurs bureaux régionaux respectifs, grâce à l'échange d'informations et à des activités conjointes et, si cela s'avère utile et nécessaire, à l'établissement de mémorandums d'accord et de programmes de travail conjoints. S'engager, en leur qualité de Parties à la Convention de Barcelone et, le cas échéant, de membres du partenariat euroméditerranéen, à oeuvrer au resserrement des liens entre ce dernier et le Plan d'action pour la Méditerranée.

b) Recommandations au Secrétariat

1. Resserrer la coopération avec les organisations compétentes des Nations Unies et leurs commissions ou bureaux régionaux, ainsi qu'avec les secrétariats des conventions environnementales, les autres organisations intergouvernementales et l'UE, et notamment:

- a) avec l'ONU et le PNUE et leurs bureaux régionaux (CEE, CESEAO et CEA et BRE, BRAO et BRA respectivement) pour la préparation du rapport du Sommet mondial sur le développement durable et des rapports "Perspectives de l'environnement mondial" (GEO) ainsi que pour la réalisation d'autres activités pertinentes dans des domaines comme l'information, les échanges, etc.;
- b) avec l'OMI, le FEM, l'OMS, l'AIEA, l'OMM, la COI/UNESCO et l'ICS/ONUDI dans la mise en oeuvre des programmes sur la pollution marine;
- c) avec les programmes des mers régionales du PNUE ainsi qu'avec les Secrétariats d'accords régionaux pertinents, par exemple HELCOM et OSPAR;
- d) avec les conventions CDB, de Ramsar, de Berne, de Bonn et CITES pour la mise en oeuvre de programmes concernant la biodiversité;
- e) avec la Convention relative à la lutte contre la désertification et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques pour la mise en place de liaisons opérationnelles en vue de

promouvoir des activités dans ces domaines au niveau de la région méditerranéenne;

- f) avec la Commission européenne, assurer une coopération efficace dans le cadre du partenariat euroméditerranéen conformément à la Déclaration de Barcelone;
- g) promouvoir une cohérence et des liens plus étroits avec la Commission européenne et l'Agence européenne de l'environnement, spécialement dans les domaines des statistiques, des indicateurs, des rapports et des normes environnementales;
- h) avec la Ligue arabe, son Conseil des ministres de l'environnement, le CEDARE et le METAP sur des questions d'intérêt commun par des activités conjointes et des échanges d'informations;

- 2. Élaborer des projets conjoints à soumettre pour financement extérieur par les organisations intergouvernementales concernées, et notamment leurs commissions ou bureaux régionaux, y compris SMAP/MEDA;
 - 3. Élaborer et signer des mémorandums d'accord avec de grandes institutions internationales/régionales (telles que les secrétariats des conventions mondiales, bureaux régionaux du PNUE, commissions économiques régionales des Nations Unies, institutions de l'Union européenne, etc.) et promouvoir la coopération et la synergie dans les domaines pertinents prioritaires pour la Méditerranée et notamment des programmes de travail comportant des objectifs assortis d'un échéancier.
2. Préparation du Sommet de Johannesburg (Sommet mondial sur le développement durable)

a) Recommandation aux Parties contractantes

Prendre en compte les réalisations du PAM dans les processus de préparation aux échelons national et régional du Sommet mondial sur le développement durable.

b) Recommandations au Secrétariat

- 1. Participer activement et contribuer à la préparation du Sommet mondial sur le développement durable et faire rapport au Bureau sur les questions pertinentes;
- 2. Préparer, sur la base de la Déclaration de Tunis adoptée par la CMDD à sa sixième réunion, un projet de déclaration des Parties contractantes à la Convention de Barcelone sur le développement durable méditerranéen, dans la perspective du Sommet mondial sur le développement durable.

I.E Organisations non gouvernementales et autres organisations partenaires

a) Recommandations aux Parties contractantes

1. Adopter les nouveaux critères proposés pour l'inscription et le maintien sur la liste des partenaires (Appendice II);
2. Appliquer les diverses recommandations sur la coopération avec les ONG et autres partenaires.

b) Recommandations au Secrétariat

1. Revoir la liste de partenaires, y compris des partenaires nouvellement acceptés, à la lumière des nouveaux critères et la soumettre à la prochaine réunion du Bureau;
2. Renforcer la coopération avec les partenaires méditerranéens figurant sur la liste du PAM ainsi que l'assistance qui leur est octroyée;
3. Inscrire les organisations ci-après sur la liste de partenaires du PAM:
 - Perception environnementale (Grèce)
 - Association pour le développement et la conservation des forêts (AFDC) (Liban)
 - Institut du droit économique de la mer (INDEMER) (Monaco)
 - Sustainable Business Associates (SBA) (Suisse)
 - Centre international de droit comparé de l'environnement (CIDCE) (France)
 - Organisation des communicatrices méditerranéennes (OCOM) (Tunisie)

I.F Réunions et conférences organisées dans le cadre du PAM

Recommandations au Secrétariat

1. Présenter à la prochaine réunion du Bureau un rapport visant à rationaliser le calendrier des réunions du PAM;
2. L'interprétation et la traduction en langue arabe seront assurées lors des réunions du Bureau.

I.G Questions financières**I.H Information, sensibilisation et participation****Recommandations au Secrétariat**

1. Parachever la mise en œuvre d'activités visant:
 - a) l'élaboration et la diffusion de publications aussi bien générales – comme MEDONDES et brochures – que techniques comme la Série de rapports techniques du PAM, ainsi que le perfectionnement du site web du PAM;
 - b) l'élaboration d'outils d'information s'adressant à des groupes spécifiques, tels que les jeunes;
 - c) la restructuration et l'actualisation régulière de la liste de distribution du PAM en vue d'accroître et d'améliorer la diffusion des supports d'information du PAM aux niveaux tant régional que national;
 - d) la modernisation de la bibliothèque du PAM grâce au processus d'automatisation et au site web du PAM.
2. Consacrer de nouveaux efforts à la mise en réseau avec des professionnels des médias et de la communication en Méditerranée en vue d'améliorer la diffusion de l'information sur le PAM, principalement auprès des jeunes, grâce avant tout à des séminaires et ateliers ainsi qu'à la rédaction d'articles spéciaux;
3. Élaborer et proposer des lignes directrices pour une stratégie méditerranéenne en matière d'information, de sensibilisation et de participation du public, et à cet effet:
 - a) rechercher l'association active de tous les partenaires du PAM;
 - b) intégrer la stratégie pour les pays arabes en élément de la stratégie méditerranéenne;
 - c) formuler un élément sous-régional ayant trait aux pays de l'est de l'Adriatique et à la Turquie et faire de ces deux stratégies sous-régionales une composante majeure de la stratégie méditerranéenne proposée;
 - d) prendre en compte, en proposant des activités concrètes dans le cadre de la stratégie méditerranéenne, l'importance qu'il y a à associer activement les autorités locales et, progressivement, le secteur privé, notamment les petites et moyennes entreprises;
4. Réaliser un dossier d'information comportant de brefs résumés (deux pages) de chacune de ces publications, avant tout pour large distribution au Sommet mondial sur le développement durable.

II. COMPOSANTES

II.A PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION

Évaluation et maîtrise de la pollution d'origine terrestre

POLITIQUE GÉNÉRALE ET COORDINATION

a) Recommandations aux Parties contractantes

1. Confirmer l'orientation du programme MED POL et privilégier les activités de lutte antipollution orientées vers l'action; à cette fin, accorder la priorité à la mise en œuvre complète des activités du PAS, et notamment celles qui figurent dans le Projet FEM pour la Méditerranée;
2. Poursuivre la formulation, la mise en œuvre et le suivi des activités liées à l'évaluation de la pollution qu'il convient de considérer comme des outils essentiels pour vérifier l'état de la pollution de la région et les progrès accomplis par les pays dans la lutte antipollution, ainsi que comme des moyens valables pour parvenir à une gestion avisée du littoral;
3. Poursuivre et renforcer la coopération avec les organisations coopérantes compétentes des Nations Unies qui appuient le MED POL, avec les Centres d'activités régionales, les organisations, institutions, accords et programmes intergouvernementaux, internationaux, régionaux et sous-régionaux, avec les acteurs économiques et avec les ONG, pour la mise en œuvre du PAS et des autres activités MED POL approuvées; une place de choix étant accordée à la coopération avec le Bureau de coordination du GPA/PNUE pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial au niveau régional;
4. Donner priorité à la mise en œuvre des activités relevant du Plan d'action stratégique (PAS), financé par le FEM, et en particulier à celles dirigées vers la durabilité à long terme du projet en utilisant pour sa mise en œuvre des instruments économiques pertinents.

b) Recommandations au Secrétariat (MED POL)

Accorder la priorité aux activités visant à aider les pays à mettre en œuvre le PAS et à coopérer pleinement avec les organisations prenant part à l'exécution du Projet FEM pour la Méditerranée.

(CAR/PAP)

Poursuivre la mise en œuvre de l'élément "durabilité du PAS" et contribuer à la création, dans les pays pouvant bénéficier d'un appui du FEM, de la plate-forme financière visant à réduire la pollution de la mer due aux activités menées à terre, en encourageant le recours aux instruments économiques les plus appropriés.

MISE EN ŒUVRE DU PAS

Recommandation aux Parties contractantes

Adopter le "Document opérationnel pour la mise en œuvre du PAS", qui expose les activités à réaliser aux niveaux national et régional dans le but de parvenir à une réduction progressive et, d'ici à l'année 2025, à l'élimination de la pollution.

EAUX USÉES MUNICIPALES

a) Recommandation aux Parties contractantes

Faire de la réduction de la pollution municipale un objectif prioritaire et, en conséquence, mettre en œuvre des actions gouvernementales telles que la promotion et l'actualisation de la réglementation nationale afférente.

**b) Recommandations au Secrétariat
(MED POL)**

1. Tenir régulièrement à jour la liste des stations d'épuration des eaux usées et établir une nouvelle liste actualisée avant la fin 2003;
2. Fournir une assistance aux pays qui en ont besoin pour l'actualisation de leur réglementation nationale sur les rejets d'eaux usées;
3. Établir une évaluation et une série de lignes directrices concernant le traitement des eaux usées et les pratiques de réutilisation des eaux usées municipales dans la région méditerranéenne;
4. Promouvoir la recherche sur des techniques alternatives et innovantes de traitement des eaux usées adaptées aux conditions méditerranéennes spécifiques en tenant compte des programmes en cours aux niveaux régional et international.

DÉCHETS SOLIDES

**Recommandation au Secrétariat
(MED POL)**

Élaborer des lignes directrices sur la gestion des débris des milieux marin et côtier ainsi qu'un plan d'action destiné à aider les pays à améliorer les aspects institutionnels et techniques de la gestion des débris du milieu côtier.

POLLUTION INDUSTRIELLE

a) **Recommandation aux Parties contractantes**

Établir, d'ici à la fin 2003, le bilan de base national des émissions et/ou rejets pour chacun des polluants visés par le PAS en se fondant sur des méthodologies communes ou comparables pour l'établissement du bilan de base et pour le suivi des réductions de la pollution qui seront obtenues.

b) **Recommandation au Secrétariat (MED POL)**

Aider les pays à établir, d'ici à la fin 2003, le bilan de base national des émissions/rejets pour chacun des polluants visés dans le PAS et élaborer les documents d'appui et méthodologies techniques nécessaires.

SURVEILLANCE CONTINUE

a) **Recommandation aux Parties contractantes**

Ne négliger aucun effort pour formuler et mettre en œuvre des programmes nationaux de surveillance continue, comportant notamment la surveillance des tendances, de la conformité et des effets biologiques conformément aux objectifs et méthodes convenus au titre de MED POL-Phase III, comme moyens d'évaluation et de maîtrise de la pollution marine; à cet effet, doter les institutions nationales prenant part aux activités de surveillance de l'indispensable appui logistique et financier de base.

b) **Recommandations au Secrétariat (MED POL)**

1. Poursuivre son assistance aux pays pour la formulation, la finalisation et la mise en œuvre de leurs programmes nationaux de surveillance continue dans le but d'y intégrer la surveillance des tendances, de la conformité et des effets biologiques;
2. Continuer à œuvrer à la finalisation de la nouvelle base de données MED POL-Phase III pour permettre une gestion des données appropriée de la surveillance et à aider les pays à créer des bases de données nationales compatibles;
3. Accorder la priorité à l'exécution de programmes d'assurance qualité des données pour la surveillance chimique et la surveillance des effets biologiques, en vue de garantir une qualité et une fiabilité élevées des données;
4. Engager des travaux sur la question de la pollution des cours d'eau et de la gestion des bassins versants en élaborant des documents d'information et techniques de base, en utilisant des fonds du Projet multidonateurs FEM

pour la Méditerranée et en prenant en compte les travaux réalisés par d'autres organisations qualifiées;

5. Envisager l'inclusion des paramètres concernant l'eutrophisation dans les paramètres obligatoires du programme de surveillance des tendances de MED POL-Phase III;
6. Préparer un document recensant les critères et normes en vigueur pour le classement des zones polluées;
7. Finaliser, en coopération avec l'OMS et l'Union européenne, les critères et normes de qualité provisoires pour les eaux de baignade et convoquer, si nécessaire, une réunion au cours de l'exercice biennal, en vue de leur adoption par la Treizième réunion ordinaire des Parties contractantes.

(CAR/TDE)

8. Appuyer le programme MED POL et le PAS par le biais de projets pilotes spécifiques, de la diffusion des informations, de la formation, du renforcement des capacités basé sur l'utilisation de la télédétection pour l'évaluation de la dynamique et de la qualité des eaux.

PARTICIPATION DU PUBLIC

Recommandation au Secrétariat (Unité MED et MED POL)

Formuler d'ici à 2003, en coopération avec les partenaires du PAM, un plan d'action visant à promouvoir la participation de toutes les composantes concernées de la société civile à la mise en oeuvre du PAS, en tenant compte des programmes et conventions internationaux pertinents, tels que la Convention d'Aarhus.

RAPPORTS

a) Recommandation aux Parties contractantes

Considérer les Inventaires des émissions et des transferts de matières polluantes (IETMP) comme des outils essentiels pour l'évaluation et la maîtrise de la pollution industrielle et ne négliger aucun effort pour faciliter leur établissement au plan national.

b) Recommandations au Secrétariat (MED POL)

1. Continuer à travailler à l'établissement d'IETMP en fournissant aux pays le concours nécessaire;

2. Examiner et élaborer un ensemble d'indicateurs de la pollution marine, en coopération avec le Plan Bleu, l'AEE, l'ICS/ONUDI et d'autres instances et organisations compétentes;
3. Élaborer un système de rapports sur la mise en œuvre du PAS, en tenant compte de la mise en place de systèmes similaires en cours d'essai de la part du Secrétariat du GPA.

PLANS D'ACTION NATIONAUX

a) **Recommandation aux Parties contractantes**

Pour celles qui ne l'ont pas encore fait, adopter des plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due à des activités menées à terre dans le cadre de la mise en oeuvre du PAS. Les plans devraient être achevés d'ici à la fin 2003 et être opérationnels en 2005.

b) **Recommandation au Secrétariat (MED POL)**

Aider les pays à formuler et/ou renforcer des plans d'action nationaux visant à combattre la pollution due aux activités menées à terre.

AUTRES ACTIVITÉS LIÉES À LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE "TELLURIQUE"

a) **Recommandations aux Parties contractantes**

1. Communiquer au Secrétariat toutes les données et informations nécessaires en vue d'une révision régulière, tous les quatre ans, de la liste de points chauds de pollution; la première liste révisée devrait être établie au cours de l'exercice 2002-2003;
2. Mettre en place et/ou renforcer les systèmes d'inspection de la pollution de manière à les rendre pleinement opérationnels d'ici à la fin 2005.

b) **Recommandations au Secrétariat (MED POL)**

1. Affiner l'élaboration des lignes directrices pour la gestion des saumures;
2. Établir d'ici à 2003 une liste révisée des points chauds de pollution sur la base des données et informations officielles communiquées par les pays;
3. Fournir une assistance à des pays pour la mise en place et/ou le renforcement de systèmes d'inspection de la pollution.

ACTIVITÉS LIÉES À LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE "IMMERSIONS"

a) Recommandations aux Parties contractantes

1. Communiquer au Secrétariat toutes les données et informations nécessaires pour lui permettre d'établir une évaluation des activités d'immersion au cours de la période 1995-2001;
2. Adopter les "Lignes directrices pour la gestion des déchets de poisson ou matières organiques issus des opérations industrielles de transformation du poisson et d'autres organismes marins" qui ont été établies par le Secrétariat en étroite coopération avec les autorités nationales. Les lignes directrices s'appliqueront avec l'entrée en vigueur du Protocole "immersions" tel que révisé en 1995.

**b) Recommandations au Secrétariat
(MED POL)**

1. Mener à bien l'évaluation des activités d'immersion pour la période 1995-2001 sur la base des informations communiquées par les Parties contractantes;
2. Élaborer des lignes directrices pour la gestion des matières géologiques inertes non polluées, en étroite coopération avec les autorités nationales;
3. Poursuivre l'élaboration des lignes directrices pour l'immersion de plates-formes et autres ouvrages placés en mer, en étroite coopération avec les autorités nationales.

ACTIVITÉS LIÉES À LA MISE EN ŒUVRE DU PROTOCOLE "DÉCHETS DANGEREUX"

**Recommandation au Secrétariat
(MED POL)**

Établir une évaluation de la gestion des déchets dangereux dans les pays méditerranéens, comportant notamment un examen des approches efficaces pour lutter contre leurs mouvements transfrontières illicites.

ACTIVITÉS LIÉES À L'IDENTIFICATION ET AU SUIVI DE NOUVELLES QUESTIONS QUI SE FONT JOUR EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE POLLUTION

**Recommandations au Secrétariat
(MED POL)**

1. Continuer à suivre les développements des recherches et études en cours sur la question du changement climatique et de ses implications environnementales dans la région méditerranéenne et en informer en conséquence les Parties contractantes;

2. S'employer à cerner les nouvelles questions qui se font jour dans le domaine de l'environnement et de la pollution (notamment les agents antisalissures marins, la pollution transportée par voie atmosphérique et l'impact des activités piscicoles), en consultation avec les Coordonnateurs nationaux pour le MED POL et, s'il y a lieu, financer des projets de recherche limités et établir des évaluations en coopération avec les organisations intergouvernementales qualifiées et les institutions coopérantes des Nations Unies.

PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION D'ORIGINE MARITIME

a) **Recommandations aux Parties contractantes**

1. Adopter la décision sur le nouveau mandat, les nouveaux objectifs et les nouvelles fonctions du REMPEC;
2. Ratifier dès que possible, une fois qu'il aura été adopté, un nouveau Protocole "situations critiques" à la Convention de Barcelone en vue de permettre sa mise en œuvre;
3. Explorer plus avant la possibilité de détacher, à titre temporaire, des administrateurs spécialisés auprès du Centre;
4. Inviter le pays hôte du REMPEC à trouver et fournir au Centre dès que possible un bâtiment répondant à ses besoins;
5. Maintenir, réviser et promouvoir, à titre individuel ou dans le cadre d'une coopération bilatérale ou multilatérale et en collaboration avec les autres parties prenantes, leurs plans d'urgence et moyens de lutte contre la pollution de la mer par les hydrocarbures et autres substances nocives;
6. S'acquitter de leurs obligations en matière de rapports, recourir et adhérer au système POLREP et au "Post Incident Report" pour l'échange d'informations sur la pollution accidentelle en mer;
7. Appuyer et faciliter les travaux du Groupe de travail technique méditerranéen, créé par la réunion des correspondants du REMPEC en octobre 2000 en application de la recommandation adressée aux Parties contractantes à leur Onzième réunion ordinaire;
8. Prendre toutes mesures appropriées pour promouvoir la surveillance aérienne comme moyen de déceler et réprimer les violations des réglementations en vigueur concernant la prévention de la pollution par les navires, sur la base des recommandations pertinentes adressées aux Parties contractantes à leur Onzième réunion ordinaire et des conclusions de la réunion des correspondants du REMPEC (Malte, 25-28 octobre 2000; REMPEC/WG. 18/14);
9. Proposer et examiner, en prenant en considération les compétences de l'OMI, une politique régionale commune agréée de prévention de la

pollution par les navires sur la base de la Stratégie régionale adoptée en 1997, et compte tenu des dispositions du nouveau Protocole "situations critiques";

10. Appuyer le REMPEC dans ses efforts de mise en œuvre du programme d'activités au titre du projet MEDA/CE sur les installations de réception portuaires;

b) Recommandations au Secrétariat (REMPEC)

1. Appuyer les Parties contractantes dans leurs efforts visant à promouvoir des actions et propositions communes dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires, y compris des initiatives communes au niveau de l'OMI;
2. Aider les Parties contractantes à maintenir, réviser et promouvoir leurs systèmes nationaux et sous-régionaux de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle;

(REMPEC et Unité MED)

S'employer à obtenir les fonds extérieurs nécessaires pour avancer dans le processus d'étude des mesures appropriées dans le domaine de la prévention de la pollution par les bateaux de plaisance.

(CAR/TDE)

Appuyer le REMPEC pour la détection et le suivi des déversements massifs d'hydrocarbures par l'utilisation intégrée des techniques de télédétection et du SIG et d'autres méthodes de pointe (comme la localisation par technique spatiale et la télécommunication satellitaire à haute vitesse).

PRODUCTION PROPRE

a) Recommandations aux Parties contractantes

1. Promouvoir l'intégration d'une dimension environnementale dans les processus de marchés publics;
2. Utiliser l'implication du CAR/PP dans le processus de mise en œuvre du Programme d'actions stratégiques (PAS) et du Projet FEM pour la Méditerranée et exécuter des activités relevant de son domaine de compétence;
3. Favoriser la création de centres de production propre et leur fournir l'assistance technique requise dans le cadre de la coopération avec le CAR/PP;

4. Demander au CAR/PP de mettre à jour l'Étude sur la situation de la production plus propre dans les pays membres du PAM;
5. Appuyer la participation du CAR/PP aux activités menées par le PNUE et l'ONUDI en Méditerranée.

b) Recommandations au Secrétariat

1. Renforcer la coopération avec d'autres programmes et composantes du PAM, notamment avec le MED POL, dans la mise en œuvre du PAS, avec la CMDD dans le cadre du groupe thématique "Industrie et développement durable", et avec d'autres entités méditerranéennes.
2. Encourager des liens plus étroits avec les initiatives prises au niveau européen, notamment IPPC, EMAS, IPP et Écolabel, et avec les institutions européennes pour renforcer l'approche intégrée de la production plus propre, améliorer le partage de l'information avec les pays méditerranéens non membres de l'UE, et accroître la participation à des forums internationaux tels que le réseau IMPEL;
3. Élargir la portée des activités de manière à couvrir également les procédés, les produits et les services, centrer ses activités sur les PME et les micro-industries et à prêter davantage attention à la pollution de l'air et du sol dans le cadre de ses activités, en plus de la pollution des eaux et de la génération de déchets solides;
4. Fournir une information et une orientation environnementales aux industries, promouvoir la culture environnementale visant à améliorer leurs performances;
5. Réviser les outils de production propre élaborés par le CAR/PP ou le Secrétariat (MOED, GHP), recenser les possibilités d'amélioration et publier les études menées afin d'en faciliter l'utilisation dans les pays méditerranéens;
6. Rédiger un rapport sur les activités menées par le CAR/PP au cours des trois dernières années et le distribuer à tous les Points focaux nationaux;
7. Organiser des visites aux usines qui appliquent des techniques de production plus propre, tester les études de cas de production plus propre dans les entreprises méditerranéennes et mener des projets de démonstration;
8. Former des formateurs et organiser des cours de formation à long terme et des ateliers en coopération avec les pays;
9. Réaliser des études sur les instruments économiques visant à promouvoir la production plus propre, sur les questions orientées vers les produits en rapport avec la production plus propre et sur les expériences de gestion environnementale dans les cités et parcs industriels;

10. Développer les échanges d'information parmi le réseau de Points focaux nationaux du CAR/PP et élargir la base de données sur les experts méditerranéens en production plus propre;

11. Accroître l'utilisation d'Internet et du site web du CAR/PP comme outil au service du réseau Points focaux nationaux du CAR/PP et relier le site web du CAR/PP au site web du PAM sur le respect et l'application effective de la législation.

Toutes les activités du CAR/PP sont sujettes, dans chaque cas particulier, à l'approbation du Gouvernement espagnol.

II. B DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES

II.B.1 Collecte de données et évaluation périodique de la situation

a) Recommandation aux Parties contractantes

Accorder une plus grande importance à la taxinomie dans leurs politiques scientifiques.

b) Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)

1. Oeuvrer à la mise en œuvre des recommandations de la cinquième réunion des points focaux pour les ASP relatives à la taxinomie en vue d'élaborer une stratégie méditerranéenne qui tienne compte des autres initiatives et soit conforme à l'initiative taxinomique mondiale entreprise dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique;
2. Informatiser le Formulaire standard des données (FSD) élaboré pour établir des inventaires des sites d'intérêt pour la conservation, organiser des cours de formation de longue durée sur l'utilisation du FSD et aider les Parties contractantes à l'appliquer;
3. Rendre disponibles les bases de données sur Internet, diffuser des données SIG et œuvrer à la mise en place, en collaboration avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), d'un centre d'échanges méditerranéen sur la diversité biologique marine et côtière travaillant en réseau avec les centres d'échanges nationaux et autres centres d'échanges établis dans le cadre de la CDB.

II.B.2 Planification et gestion

i) Mise en œuvre du Plan d'action pour la conservation des tortues marines de Méditerranée

a) Recommandations aux Parties contractantes

1. Promouvoir la coordination avec la FAO et la CGPM pour les mesures de protection des tortues en Méditerranée ayant des interactions avec le secteur de la pêche et promouvoir des réseaux nationaux d'experts afin de renforcer le réseau méditerranéen;
2. Encourager des programmes de marquage ~~non~~ conformes aux normes établies dans le cadre du Plan d'action;
3. Adopter les lignes directrices pour l'élaboration des législations et des réglementations relatives à la conservation et à la gestion des populations de tortues marines et de leurs habitats et s'en inspirer pour l'élaboration, l'amélioration et la mise en œuvre de législations en la matière;
4. Appuyer la conception et la mise en œuvre d'un projet, à soumettre à la Commission européenne pour financement éventuel, visant l'identification des habitats qui sont importants pour les tortues marines en Méditerranée.

b) Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)

1. Normaliser les méthodes de marquage et centraliser les informations provenant des différents programmes de marquage dans une base de données dont le CAR/ASP aura la charge;
2. Actualiser le répertoire des spécialistes en tortues marines en incluant les organisations et/ou laboratoires et créer un site web pour regrouper toutes les ressources disponibles pour la conservation des tortues marines en Méditerranée;
3. Élaborer, en étroite consultation avec les experts méditerranéens: i) un projet à soumettre à la Commission européenne pour financement visant l'identification des habitats qui sont importants pour les tortues marines; ii) une étude sur les centres de soins existants et des lignes directrices pour la mise en place et la gestion de tels centres; et iii) un projet d'évaluation des populations méditerranéennes de tortues marines.

ii) Mise en œuvre du plan d'action pour la gestion du phoque moine de Méditerranée

a) Recommandation aux Parties contractantes

Continuer à promouvoir l'application des recommandations formulées par la Onzième réunion ordinaire des Parties contractantes, compte tenu des recommandations pertinentes de la cinquième réunion des points focaux nationaux pour les ASP.

b) Recommandation au Secrétariat (CAR/ASP)

Constituer dans l'immédiat une cellule de crise composée d'experts pour élaborer un plan d'urgence prévoyant des actions concrètes en fonction d'un échéancier.

iii) Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation des cétacés en mer Méditerranée

a) Recommandations aux Parties contractantes:

1. Prendre note de l'état d'avancement de la coordination entre le PAM et ACCOBAMS et du projet de mémorandum d'accord sur la coopération qui régira la participation du CAR/ASP dans la mise en œuvre d'ACCOBAMS en tant qu'Unité de coordination sous-régionale pour la Méditerranée;
2. Accueillir favorablement la proposition de l'Espagne relative à l'établissement à Valence d'une base de données méditerranéenne sur les échouages de cétacés (MEDACES). Le CAR/ASP sera le dépositaire de la base de données dont la gestion sera confiée à l'Institut Cavanilles de biodiversité de l'université de Valence qui recevra à cet effet un concours financier du Gouvernement espagnol. Les données à inclure dans MEDACES devraient être communiquées chaque année par l'entremise des centres de coordination nationaux désignés par les points focaux nationaux pour les ASP.

b) Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)

1. Aider les Parties contractantes dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux de conservation des cétacés, y compris des réseaux de suivi des échouages et une formation;
2. Collaborer avec ACCOBAMS pour: i) la mise en place de réseaux nationaux de suivi des échouages; ii) des actions visant à réduire les interactions avec la pêche; et iii) l'organisation de campagnes de prospection en Méditerranée orientale.

iv. Mise en œuvre du plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée

a) Recommandations aux Parties contractantes

1. Adopter les lignes directrices pour les études d'impact sur les herbiers de phanérogames marines et s'en inspirer pour l'élaboration, l'amélioration et la mise en œuvre de législations en la matière;
2. Accorder, aux termes des paragraphes 25 et 26 du plan d'action pour la conservation de la végétation marine en mer Méditerranée, le statut d'"associé au plan d'action" aux institutions suivantes: GIS Posidonie (France), ICRAM (Italie), INSTM (Tunisie), Secrétariat de l'Accord RAMOGE, Université de Corse (France) et World Seagrass Association.

b) Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)

1. Promouvoir la surveillance de la santé des herbiers et diffuser les techniques y afférentes par des manuels techniques et des sessions de formation;
2. Organiser en 2003 le deuxième Symposium méditerranéen sur la végétation marine;
3. Établir une demande de financement sur: i) un projet sur la cartographie des herbiers (avec les associés au plan d'action) ; ii) un projet sur la flore marine méditerranéenne ; et iii) un projet sur les collections de référence.

v. Développement des aires spécialement protégées

a) Recommandation aux Parties contractantes

Adopter le format annoté pour les rapports de présentation des aires proposées pour inscription sur la liste des ASPIM (UNEP/(DEC)/MED WG.190/ 12), lequel pourrait être amélioré en cas de besoin.

b) Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)

1. Élaborer une "aide à la rédaction" des rapports de présentation et y inclure un explicatif des procédures d'inscription sur la liste des ASPIM, œuvrer à la mise en place de cette liste et fournir une assistance, dans la limite des moyens, aux pays qui en expriment le besoin ainsi qu'aux Points focaux nationaux pour les ASP afin de les aider à évaluer, grâce aux outils appropriés, les propositions formulées en vue de l'inclusion de sites sur la liste des ASPIM;
2. Élaborer des lignes directrices pour la création et la gestion des aires protégées, conformément aux dispositions de l'article 16, alinéa c), du Protocole;
3. Élaborer un projet de définition des modalités d'attribution du diplôme méditerranéen institué par le PAM Phase II (section 2.3) qui sera attribué, à l'occasion des réunions ordinaires des Parties, aux ASPIM qui se sont distinguées par la mise en œuvre d'actions spécifiques et concrètes dans le domaine de la gestion et de la conservation du patrimoine naturel méditerranéen.

vi) Autres questions stratégiques se rapportant à la conservation de la diversité biologique

a) Recommandation aux Parties contractantes

Prendre note du rapport de la réunion conjointe de consultation sur l'harmonisation de la mise en œuvre du Protocole ASP et de la Convention sur la diversité biologique en région méditerranéenne (Valence, 20-21 avril 2001).

b) Recommandations au Secrétariat (CAR/ASP)

1. Préparer les éléments d'un projet de plan d'action sur les introductions d'espèces et les espèces invasives;
2. Établir un projet de plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux figurant à l'annexe II du Protocole;
3. Établir, en collaboration avec les organisations concernées, un projet de plan d'action pour la conservation des espèces méditerranéenne de poissons cartilagineux;
4. Élaborer des critères communs concernant l'inscription d'espèces supplémentaires sur les annexes au Protocole ASP;
5. Étudier la question du commerce de *Lithophaga lithophaga*, demander aussi l'avis d'experts en droit de l'environnement et présenter aux points focaux un rapport sur la question;
6. Contacter les Secrétariats des Conventions de Berne et de Bonn en vue de renforcer les liens de collaboration que le CAR/ASP a établis avec ces organisations en signant un mémorandum de coopération avec chacune d'elles.

II. B.3 Information du public

a) Recommandation aux Parties contractantes

Mettre en œuvre au niveau national des actions d'information sur le Protocole ASP et les plans d'actions adoptés dans le cadre du PAM pour la conservation d'espèces.

b) Recommandation au Secrétariat (CAR/ASP)

Dans la limite des moyens disponibles, aider les points focaux nationaux pour les ASP qui en font la demande à mener au niveau national des actions d'information sur le Protocole ASP.

II.B.4 Échange de données d'expérience et renforcement des capacités nationales

a) Recommandation aux Parties Contractantes

Promouvoir, par le biais du CAR/ASP ou par des actions bilatérales, la formation et l'échange de données d'expérience, notamment pour l'application du Formulaire standard des données (FSD) et la mise en œuvre des plans d'action pour la conservation des espèces.

b) Recommandation au Secrétariat (CAR/ASP)

Poursuivre l'assistance aux pays pour l'amélioration de leurs compétences nationales dans le domaine de la conservation et de la gestion du patrimoine naturel et œuvrer à obtenir des ressources financières extérieures pour ces activités.

II.C GESTION DURABLE DES ZONES COTIERES

a) Recommandations aux Parties contractantes

1. Inviter instamment les autorités concernées à renforcer la mise en œuvre des recommandations de la CMDD sur la gestion durable des régions littorales, en tenant compte des résultats du questionnaire envoyé par l'Unité MED aux principales parties prenantes;
2. Appuyer les initiatives sous-régionales en matière de gestion durable des zones côtières, telles que l'Initiative des mers Adriatique et Ionienne, l'Accord RAMOGE, etc. En outre, les pays sont invités à préparer et/ou mettre à jour leurs stratégies nationales de gestion des zones côtières en tenant compte des lignes directrices pour la GIZC élaborées par le CAR/PAP;
3. Adopter et/ou améliorer les législations nationales relatives à la gestion durable des zones côtières, en tenant compte des travaux déjà entrepris par le CAR/PAP et par d'autres organisations internationales. En outre, élaborer une étude de faisabilité concernant un protocole régional sur la gestion durable des zones côtières;
4. Appuyer et aider les institutions nationales et locales des Parties contractantes à utiliser les méthodologies, les outils et les instruments de mise en œuvre de la GIZC élaborés par le CAR/PAP;
5. Inviter les autorités algériennes, libanaises et maltaises à soutenir la mise en œuvre des PAC dans leur pays. Inviter le Maroc et la Slovénie à lancer les actions préparatoires à la signature d'un accord sur la mise en œuvre d'un PAC dans leur pays. Par ailleurs, les PAC devraient continuer d'être focalisés sur un nombre plus limité d'activités entièrement réalisables, avec une forte intégration des politiques sectorielles. Les équipes nationales

chargées de la mise en œuvre des PAC devraient être formées d'experts hautement qualifiés et expérimentés en GIZC, alors qu'au niveau international il faudrait continuer à recruter des experts d'un grand renom;

6. Inviter les autorités des pays où des projets PAC ont déjà été exécutés à s'engager à réaliser eux-mêmes des activités de suivi en assurant les ressources financières et humaines indispensables avec la participation de toutes les parties prenantes;
7. Inviter les pays qui n'ont pas encore accueilli un PAC à en proposer un et à réaliser les études de faisabilité indispensables;
8. Développer les approches systémiques et prospectives (mise en œuvre d'analyses de durabilité) à partir d'un choix d'indicateurs prioritaires sur les régions côtières, en collaboration avec le PAM (CAR/PB);
9. Soutenir une initiative de réseau régional basée sur les outils et technologies de pointe (par exemple espace, SIG, télécommunications, Internet) pour le développement durable en Méditerranée (CAR/TDE). En conséquence, les pays sont appelés à renforcer leurs centres/organismes nationaux travaillant avec ces outils et ces techniques, en assurant les moyens humains, techniques et financiers adéquats.

**b) Recommandations au Secrétariat
(CAR/PAP)**

1. Appuyer les Parties contractantes dans l'élaboration de leurs stratégies, plans et programmes nationaux de GIZC, et fournir une assistance technique lorsque celle-ci est expressément demandée par les Parties contractantes, et ce par le biais de conseils directionnels, d'ateliers techniques nationaux, de missions spécialisées dans les différents pays, de cours de formation;
2. Aider l'Algérie, le Liban et Malte à préparer leurs rapports nationaux sur la gestion intégrée des zones côtières;
3. Continuer à renforcer les capacités des institutions nationales et locales des Parties contractantes par le biais de cours de formation traditionnels et via Internet (MedOpen) à la GIZC, des échanges d'informations sur la GIZC grâce à la mise en place d'un "centre d'échanges" régional sur les initiatives de gestion côtière, de l'affichage d'un site web, de la publication et de la diffusion de lignes directrices, documents thématiques, résultats de programmes et autres réalisations;
4. Mettre à jour les lignes directrices régionales pour la gestion intégrée des zones côtières (GIZC) et préparer des lignes directrices pour l'élaboration des législations nationales sur la gestion côtière;
5. Aider les Parties contractantes à adopter et/ou améliorer leurs législations nationales sur la GIZC. En outre, aider les Parties contractantes à préparer

une étude de faisabilité concernant un protocole régional sur la gestion durable des zones côtières;

6. Analyser les problèmes liés à l'érosion côtière et organiser un atelier régional pour examiner et élaborer un plan d'action régional pour combattre ce phénomène, en tenant compte des conventions internationales pertinentes et des capacités techniques sur le terrain;
7. Continuer à mettre au point et à appliquer les outils et instruments de GIZC, en particulier les systèmes d'informations spécifiquement côtiers, l'évaluation rapide du milieu littoral, les instruments de planification des utilisations de la terre et de la mer, la gestion intégrée du littoral et des bassins fluviaux, en tenant dûment compte de l'approche développée par l'UE dans les domaines précités;
8. Continuer à développer et appliquer l'EIE au niveau des projets et l'ESE au niveau des plans et programmes, de manière à garantir que les questions environnementales sont prises en compte dès le début du processus de planification, en prêtant une attention particulière aux problèmes transfrontaliers potentiels;
9. Coordonner les activités du PAM en relation avec les PAC, sous la responsabilité générale de l'Unité de coordination;
10. Élaborer des études de faisabilité, des programmes et des accords relatifs aux PAC, et mettre en œuvre les projets PAC en cours du PAM et les PAC dont l'exécution a déjà été décidée;
11. Proposer aux pays où des PAC ont déjà été mis en œuvre d'introduire de nouveaux instruments de gestion de l'environnement et/ou d'adapter les instruments existants pour permettre le suivi des PAC, et aider ces pays à préparer des projets viables qui constitueront la suite donnée aux projets PAC du PAM;
12. Développer de nouveaux types de projets PAC, notamment de projets PAC transfrontières, en mettant davantage l'accent sur la participation du public, sur la gestion stratégique des zones côtières et sur la formulation de politiques dans les pays concernés, et ce sur la base des propositions initiales faites par le CAR/PAP;
13. Évaluer la possibilité d'inclure dans les PAC la question de la santé, en coopération avec l'OMS;
14. Établir des cartes de sensibilité des zones côtières, en coopération avec le REMPEC;
15. Aider à la mise en œuvre de la composante "biodiversité" dans les PAC, en coopération avec le CAR/ASP;

16. Aider les autorités nationales et locales et autres acteurs à anticiper les évolutions en réalisant des analyses systémiques et prospectives de durabilité, notamment dans le cadre des PAC, et en contribuant au renforcement des capacités nationales et à la diffusion de ces méthodes.

(CAR/TDE)

Recommandations générales

1. Aider les pays méditerranéens et les composantes du PAM dans le domaine de l'application des techniques spatiales au profit du développement durable en vue de contribuer à améliorer la connaissance et la compréhension de l'environnement en appui aux processus décisionnels, en tenant compte des initiatives en cours et de leurs réalisations au niveau européen et international;
2. Aider les pays méditerranéens à établir des projets pilotes permettant de faire le point de questions d'environnement prioritaires et d'en suivre l'évolution (comme les catastrophes, la désertification, les modifications du littoral, l'expansion urbaine), en recherchant aussi des sources extérieures de financement.

PAC/GIZC du PAM

3. Contribuer, en étroite coopération avec les composantes concernées du PAM, à la mise en œuvre des PAC en cours et futurs (informations obtenues par satellite, informations pour l'analyse de l'environnement, contribution à la gestion des données et des informations, application du SIG, etc.);
4. Développer l'utilisation des données de l'observation de la Terre dans le cadre de la GIZC, en particulier sur l'érosion du littoral et la gestion des bassins versants.

Travail en réseau

5. Renforcer son rôle de premier plan pour l'échange avec les pays méditerranéens de données et métadonnées relatives à des projets passés et en cours, de données d'expérience, de meilleures pratiques, de méthodes fondées sur la télédétection grâce à la mise en place d'un réseau, basé sur le web, d'organisations/centres spécialisés méditerranéens travaillant dans le domaine de la télédétection et de ses applications environnementales;
6. Assurer le transfert à d'autres pays méditerranéens des résultats obtenus dans le cadre de projets exécutés à l'échelon national/local, en vue d'aborder une dimension régionale.

Renforcement des capacités et du consensus

7. Continuer à renforcer son rôle de premier plan dans le développement, conjointement avec les autorités nationales et les CAR du PAM, de la sensibilisation, d'activités spécifiques de renforcement des capacités et de formation, par le recours approprié aux moyens de télécommunication à haute vitesse et sur la base de projets pilotes reposant sur des techniques spatiales de pointe, et ce au bénéfice du développement durable.

(CAR/PB)

1. Aider les autorités nationales et locales et d'autres acteurs à anticiper les changements en développant les analyses systémiques et prospectives de durabilité, spécialement dans le cadre des PAC, en renforçant les capacités nationales et en diffusant ces méthodes.

II.D INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT

II.D.1 Observation et analyse prospective: progrès accomplis vers un développement durable

a) Recommandations aux Parties contractantes

1. Poursuivre et intensifier les efforts pour appliquer les recommandations des Parties contractantes relatives aux indicateurs du développement durable (IDD):
 - en améliorant le niveau de collecte des données et leur analyse, notamment à l'échelle des régions côtières;
 - en renforçant les capacités pour l'observation et la prospective de l'environnement et du développement;
 - en réalisant des analyses et des rapports concernant l'environnement et le développement durable aux échelles côtière, nationale et régionale;
2. Mobiliser des institutions et des personnes qualifiées pour contribuer au rapport régional "environnement et développement" et aux rapports nationaux équivalents;
3. Renforcer leurs capacités dans le domaine de l'économie environnementale en évaluant les impacts sociaux, territoriaux et environnementaux de la zone de libre-échange et en élaborant des politiques d'anticipation et d'accompagnement permettant de mieux relever les enjeux sociaux et environnementaux, notamment grâce à l'application d'outils économiques et environnementaux appropriés.

**b) Recommandations au Secrétariat
(CAR/PB)**

1. En coopération avec toutes les composantes du PAM, établir un rapport régional sur l'environnement et le développement en Méditerranée en y incluant une analyse rétrospective et prospective des principales évolutions de la région, notamment sur la base d'IDD;
2. Aider les Parties contractantes à appliquer les recommandations sur les indicateurs, notamment dans le cadre de l'établissement du rapport régional et côtier, et encourager le réseau régional d'observatoires nationaux ou systèmes équivalents;
3. Poursuivre les efforts de renforcement des capacités dans le domaine des statistiques environnementales, poursuivre la mise en œuvre du programme MEDSTAT-Environnement et étendre, dans toute la mesure du possible, certaines activités à des pays non bénéficiaires de MEDA;
4. Continuer à œuvrer à l'analyse du thème "libre-échange et environnement" ainsi que de la question des instruments économiques pour l'environnement;
5. Renforcer ses efforts de communication, publication et formation, et son rôle de forum de réflexion sur les perspectives méditerranéennes et le développement durable.

(CAR/TDE)

1. Poursuivre ses activités sur l'inventaire des informations basées sur la télédétection pour le calcul de certains indicateurs pour le développement durable et à l'échelle nationale et régionale;
2. Développer, en coopération avec les autres composantes du PAM, des activités basées sur l'utilisation de la télédétection pour le suivi de la dégradation des terres.

II.D.2 Tourisme et développement durable**a) Recommandations aux Parties contractantes**

1. Appliquer les recommandations qu'elles ont adoptées à l'issue des travaux de la CMDD:
 - Inviter les autorités concernées de leurs pays respectifs à poursuivre la mise en œuvre des recommandations de la CMDD sur le thème "tourisme et développement durable";

- Appuyer la mise en œuvre concertée par MEDA/SMAP de l'UE, le PAM et les pays du projet visant un développement touristique durable en Méditerranée;
- Encourager leurs autorités nationales et locales et les organisations à but lucratif et non lucratif à appliquer partout où cela est possible l'évaluation de la capacité d'accueil des activités touristiques comme outil commun de développement durable du tourisme.

**b) Recommandations au Secrétariat
(CAR/PB)**

Contribuer à la mise en œuvre des recommandations sur le tourisme et le développement durable adoptées par les Parties contractantes sur proposition de la CMDD (Malte, 1999), notamment sur la collecte de données concernant le tourisme et le développement durable;

(CAR/PAP)

Promouvoir le recours à l'évaluation de la capacité d'accueil en tant qu'outil de développement durable du tourisme, grâce au renforcement des capacités des institutions nationales et locales de la Méditerranée dans des zones touristiques spécifiques, et continuer à offrir une assistance technique.

II.D.3 Gestion urbaine et développement durable

a) Recommandation aux Parties contractantes

Adopter et mettre en œuvre des recommandations proposées par la CMDD sur la gestion des villes et le développement durable, et fournir un concours aux autorités urbaines de leurs pays dans ce même effort.

**b) Recommandations au Secrétariat
(CAR/PB)**

Enrichir et suivre les travaux menés sur l'urbanisation et les villes, poursuivre les analyses dans le domaine des déchets et contribuer à la mise en œuvre et au suivi des propositions de la CMDD.

(CAR/PAP)

1. Aider les Parties contractantes dans leurs efforts visant à mettre en œuvre les recommandations sur le thème "gestion des villes et développement durable" grâce à l'élaboration d'outils et instruments appropriés de gestion urbaine et la mise en place de mécanismes d'échange d'expériences en matière de bonnes pratiques de gestion urbaine;
2. Poursuivre l'étude et l'analyse de la question de l'intégration de la gestion du littoral et de la gestion des villes et identifier les stratégies et mesures qu'il conviendrait d'encourager dans ce domaine.

II.D.4 Développement rural, zones et ressources naturelles

a) Recommandations aux Parties contractantes

1. Assurer un suivi plus efficace des recommandations adoptées sur l'eau, réaliser une première évaluation des efforts entrepris et des difficultés à surmonter, et contribuer à l'analyse régionale sur l'agriculture et le développement rural durables;
2. Appuyer les efforts visant à introduire de meilleures pratiques de gestion des ressources en eau urbaines;
3. Poursuivre les activités relatives à la gestion de la lutte contre l'érosion et la désertification en tant qu'un des éléments essentiels du développement durable de la région et appuyer dans ce domaine la coopération fructueuse instaurée entre la FAO et le CAR/PAP sur le terrain.
4. Poursuivre les activités relatives à la gestion intégrée des ressources en eau en collaboration avec le Partenariat mondial de l'eau (GWP-Med) et d'autres organismes compétents.

b) Recommandations au Secrétariat (CAR/PB)

Appuyer la mise en œuvre des recommandations sur la gestion de la demande en eau adoptées par les Parties contractantes sur proposition de la CMDD et assurer leur suivi en organisant un forum sur les conséquences des recommandations, et poursuivre les travaux sur un développement rural durable en intégrant les objectifs de préservation et de gestion des sols, des espaces boisés et de la biodiversité terrestre, notamment en partenariat avec le GWP-Med et le CIHEAM.

(CAR/PAP)

1. Élaborer des lignes directrices pour la gestion des ressources en eau urbaines et former des experts régionaux à leur application;
2. Mettre en œuvre le projet sous-régional de maîtrise et de gestion de l'érosion des sols et de la désertification dans les pays du Maghreb, et organiser une formation aux méthodes, outils, procédures et technologies pertinentes au Liban, en République arabe syrienne et en Turquie;
3. Fournir un soutien aux groupes de travail de la CMDD sur les thèmes "Gestion des déchets" et "Agriculture et développement rural" (s'ils sont approuvés), notamment dans les domaines des déchets urbains et de la maîtrise et gestion de l'érosion des sols et de la désertification respectivement.

III. Budget pour l'exercice biennal 2002-2003

a) Recommandations aux Parties contractantes

Adopter la proposition de budget sur la base des conditions énoncées dans la section pertinente du rapport.

ANNEXE IV

**PROPOSITION DE BUDGET POUR
L'EXERCICE 2002-2003**

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ALLOCATIONS
BUDGÉTAIRES**

	Budget approuvé (en dollars E.U.)		Budget proposé (en dollars E.U.)	
	2000	2001	2002	2003
I. FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT				
1. UNITÉ DE COORDINATION, Athènes, Grèce				
- Dépenses de personnel et frais de fonctionnement du Secrétariat	905.500	921.000	614.838	628.532
- Personnel MEDPOL	428.000	435.000	356.474	364.957
Frais de fonctionnement couverts par la contribution de contrepartie de la Grèce	400.000	400.000	400.000	400.000
2. ORGANISATIONS COOPÉRANT AU MED POL	269.500	273.600	259.296	262.270
3. CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)				
4. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)	480.000	490.500	501.000	507.000
5. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)	364.000	375.000	384.000	394.000
6. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)	291.000	295.500	312.500	314.500
7. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA TÉLÉDÉTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)	0	0	0	0
8. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)	0	0	0	0
TOTAL PARTIEL	3.711.000	3.775.600	3.475.112	3.511.321
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME*	430.430	438.828	399.765	404.472
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT	4.141.430	4.214.428	3.874.877	3.915.792

- Les frais de gestion du programme de 13% ne sont pas imputés à la contribution Grècque.

	Budget approuvé (en dollars U.E.)		Budget proposé (en dollars U.E.)	
	2000	2001	2002	2003
II. ACTIVITÉS				
TOTAL ACTIVITÉS À FINANCER				
1. COORDINATION DU PROGRAMME	468.000	414.000	625.288	596.721
2. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION	933.000	776.000	1.015.000	906.000
3. PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	273.000	253.000	353.000	305.000
4. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES	244.000	307.000	380.000	460.000
5. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT	310.000	305.000	327.000	317.000
TOTAL PARTIEL	2.228.000	2.055.000	2.700.288	2.584.721
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (13%)	218.270	196.040	300.175	285.252
TOTAL ACTIVITÉS FINANCÉES	2.446.270	2.251.040	3.000.463	2.869.973

	Budget approuvé (en dollars E.U.)		Budget proposé (en dollars E.U.)	
	2000	2001	2002	2003
A. ACTIVITÉS À FINANCER SUR LE MTF* (à l'exclusion de la contribution volontaire de l'UE)				
1. COORDINATION DU PROGRAMME	385.000	360.000	560.375	515.000
2. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION	847.000	730.000	983.000	844.000
3. PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	123.000	143.000	198.000	185.000
4. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES	104.000	90.000	200.000	305.000
5. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT	220.000	185.000	237.000	215.000
TOTAL PARTIEL	1.679.000	1.508.000	2.178.375	2.064.000
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (13%)	218.270	196.040	276.689	261.820
TOTAL ACTIVITÉS FINANCÉES SUR LE MTF	1.897.270	1.704.040	2.455.064	2.325.820

	Budget approuvé (en dollars E.U.)		Budget proposé (en dollars E.U.)	
	2000	2001	2002	2003
A. ACTIVITÉS À FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE L'UE				
1. COORDINATION DU PROGRAMME	83.000	54.000	64.913	81.721
2. PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION	86.000	46.000	32.000	62.000
3. PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE	150.000	110.000	155.000	120.000
4. GESTION DURABLE DES ZONES CÔTIÈRES	140.000	217.000	180.000	155.000
5. INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT	90.000	120.000	90.000	102.000
TOTAL PARTIEL	549.000	547.000	521.913	520.721
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME (4,5%)	0	0	23.486	23.432
TOTAL ACTIVITÉS À FINANCER SUR LA CONTRIBUTION VOLONTAIRE DE L'UE	549.000	547.000	545.399	544.153

**BUDGET GLOBAL COUVRANT LES ACTIVITÉS, LES FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE
FONCTIONNEMENT DE L'UNITÉ DE COORDINATION ET DES CENTRES:**

	Budget approuvé (en dollars E.U.)		Budget proposé (en dollars E.U.)	
	2000	2001	2002	2003
UNITÉ DE COORDINATION, Athènes (Grèce)				
TOTAL ACTIVITÉS	468.000	414.000	650.288	621.721
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	1.733.500	1.756.000	1.371.311	1.393.488
TOTAL	2.201.500	2.170.000	2.021.599	2.015.209
MED POL				
TOTAL ACTIVITÉS	699.000	630.000	730.000	765.000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS ORGANISATIONS COOPÉRANT AU MED POL	269.500	273.600	259.296	262.270
TOTAL	968.500	903.600	989.296	1.027.270
CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC)				
TOTAL ACTIVITÉS	189.000	141.000	285.000	181.000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	573.000	585.000	647.005	640.063
TOTAL	762.000	726.000	932.005	821.063
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)				
TOTAL ACTIVITÉS	225.000	230.000	250.000	255.000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	480.000	490.500	501.000	507.000
TOTAL	705.000	720.500	751.000	762.000
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES (CAR/PAP)				
TOTAL ACTIVITÉS	324.000	340.000	352.000	367.000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	364.000	375.000	384.000	394.000
TOTAL	688.000	715.000	736.000	761.000
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)				
TOTAL ACTIVITÉS	273.000	253.000	373.000	335.000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	291.000	295.500	312.500	314.500
TOTAL	564.000	548.500	685.500	649.500
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA TÉLÉDÉTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)				
TOTAL ACTIVITÉS	50.000	47.000	60.000	60.000
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	0	0	0	0
TOTAL	50.000	47.000	60.000	60.000
CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)				
TOTAL ACTIVITÉS	0	0	0	0
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0
FRAIS DE GESTION DU PROGRAMME	648.700	634.868	699.939	689.724
TOTAL GÉNÉRAL	6.587.700	6.465.468	6.875.340	6.785.766

SOURCES DE FINANCEMENT:

A. Recettes	2002	2003
Contributions au MTF	4.985.847	5.035.706
Contribution de contrepartie de la Grèce	400.000	400.000
Contribution de contrepartie du PNUÉ	50.000	50.000
Total contributions	5.435.847	5.485.706
Contributions non versées pour 2000/01 et les années antérieures (estimation moyenne)	1.200.000	
Intérêts bancaires 2001-2002 (estimation)	450.000	
Total recettes prévues	12.571.553	
B. Engagements		
Engagements	5.653.487	5.575.321
Frais de gestion du programme	676.453	666.292
Total engagements	12.571.553	

A. Recettes	2002	2003
Contribution volontaire de l'UE	545.400	544.153
B. Engagements		
Activités financées sur la contribution volontaire de l'UE	521.913	520.721
Frais de gestion du programme (4,5 %)	23.486	23.432
Total engagements	545.399	544.153

CONTRIBUTIONS POUR 2000-2001 (EN DOLLARS E.U.):

Parties contractantes	%	Contributions ordinaires au MTF pour 2001 (en dollars E.U.)	Contributions ordinaires au MTF pour 2002* (en dollars E.U.)	Contributions ordinaires au MTF pour 2003** (en dollars E.U.)
Albanie	0.07	3.455	3.490	3.525
Algérie	1.05	51.834	52.352	52.876
Bosnie-Herzégovine	0.3	14.810	14.958	15.108
Croatie	0.97	47.883	48.362	48.846
Chypre	0.14	6.911	6.980	7.050
UE	2.5	123.413	124.647	125.894
Égypte	0.49	24.189	24.431	24.676
France	37.97	1.874.382	1.893.125	1.912.057
Grèce	2.81	138.714	140.102	141.503
Israël	1.47	72.566	73.291	74.024
Italie	31.37	1.548.574	1.564.060	1.579.700
Liban	0.07	3.455	3.490	3.525
Libye	1.97	97.249	98.222	99.204
Malte	0.07	3.455	3.490	3.525
Monaco	0.07	3.455	3.490	3.525
Maroc	0.28	13.823	13.961	14.101
Slovénie	0.67	33.074	33.405	33.739
Espagne	14.99	739.978	747.378	754.852
Syrie	0.28	13.823	13.961	14.101
Tunisie	0.21	10.367	10.470	10.575
Turquie	2.25	111.071	112.182	113.304
Total partiel	100	4.936.483	4.985.847	5.035.706
Pays hôte (Grèce)		400.000	400.000	400.000
Fonds pour l'environnement PNUE		50.000	50.000	50.000
TOTAL		5.386.483	5.435.847	5.485.706

* Les contributions 2002 représentent une augmentation de 1% par rapport aux contributions ordinaires 2001 au MTF.

** Les contributions 2003 représentent une augmentation de 1% par rapport aux contributions ordinaires 2002 au MTF.

Contributions de contrepartie estimées en espèces/nature des Parties contractantes accueillant des Centres d'activités régionales et des organisations des Nations Unies participant au programme MED POL. Les montants ont été communiqués au PNUE par les Centres et organisations respectifs.

Pays		2002 (.000 dollars E.U.)	2003 (.000 E.U)
Croatie	CAR/PAP	150	150
France	CAR/PB	440	440
Italie	CAR/TDE	300?	300?
Malte	REMPEC	80	80
Espagne	CAR/PP	625*	
Tunisie	CAR/ASP	90	90
Organisations des Nations Unies			
OMS	MED POL	100	100
OMM	MED POL	40	40
AIEA	MED POL	360	360
COI/UNESCO	MED POL	80?	80?

Tous les chiffres accompagnés de ? sont donnés sous réserve

* Chiffre provisoire subordonné à l'approbation du Gouvernement espagnol.

I. COORDINATION

I.A COMPOSANTE JURIDIQUE

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)							
		2002				2003			
		MTF *	PNUE	UE	EXT	MTF	PNUE	UE	EXT
Assistance juridique au Secretariat	MEDU**	15.000				15.000			
Assistance aux pays pour l'élaboration de leur législation nationale et la mise en place de mécanismes de contrôle en conformité avec les dispositions de la Convention et de ses Protocoles ainsi que des mesures de protection adoptées	MEDU	20.000	10.000			20.000	10.000		
Programme de formation au droit de l'environnement	MEDU	20.000		15.000	20.000				
Assistance aux pays pour l'établissement de leur système de rapports	MEDU	15.000	10.000			15.000	10.000		
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		70.000	20.000	15.000	20.000	50.000	20.000	0	0

*MTF= Fonds d'affectation spéciale pour la Méditerranée

**MEDU : Unité de coordination du Plan d'action pour la Méditerranée.

IB COMPOSANTE INSTITUTIONNELLE (sans objet)

I.C COMMISSION MÉDITERRANÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CMDD)

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)							
		2002				2003			
		MTF	PNUE	UE	EXT	MTF	PNUE	UE	EXT
Appui aux pays et aux partenaires pour la mise en oeuvre et le suivi des recommandations de la CMDD	MEDU	10.375		9.913	20.000	20.000		31.721	20.000
Mise en oeuvre et suivi des recommandations de la CMDD (experts, sessions de travail)	MEDU	20.000		5.000	20.000	10.000			20.000
Activités préparatoires pour l'élaboration d'Orientations stratégiques et d'une Stratégie méditerranéenne de développement durable	MEDU	30.000		10.000	50.000 *	10.000	10.000	20.000	50.000
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		60.375	0	24.913	90.000	40.000	10.000	51.721	90.000

*Fonds déjà fournis par le Gouvernement de l'Espagne pour les Orientations stratégiques, y compris pour l'organisation d'un atelier

I.D COOPÉRATION ET PARTENARIAT (sans objet)

I.E COOPÉRATION ET COORDINATION AVEC LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2002			2003		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
Appui aux organisations non gouvernementales et à d'autres acteurs importants	MEDU	50.000	10.000	50.000	30.000	30.000	50.000
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		50.000	10.000	50.000	30.000	30.000	50.000

I.F PRINCIPALES RÉUNIONS ORGANISÉES DANS LE CADRE DU PAM ET ACTIVITÉS CONNEXES

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2002			2003		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
Réunion des points focaux nationaux du PAM chargée d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action et le budget-programme 2004-5, suivie de la Treizième réunion ordinaire des Parties contractantes chargée d'examiner et d'approuver le budget-programme 2004-5	MEDU				50.000 *		200.000
Huitième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)	MEDU	50.000 *		30.000			
Neuvième réunion de la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)	MEDU				40.000 *		40.000
Réunions du Comité directeur de la Commission méditerranéenne du développement durable (une par an)	MEDU	20.000			20.000		
Réunions du Bureau (deux par an) chargées d'examiner l'état d'avancement du Plan d'action, de conseiller le Secrétariat sur les questions soulevées depuis la réunion des Parties contractantes et de se prononcer sur des ajustements du programme/budget	MEDU	40.000			20.000		
Réunion des Directeurs des Centres d'activités régionales et de l'Unité de coordination pour la programmation et la coordination des activités du PAM (une par an)	MEDU	5.000			5.000		
Deuxième réunion d'experts désignés par les gouvernements sur la responsabilité et la réparation des dommages	MEDU				20.000		60.000
Conférences de présentations pour les projets PAC (participation des CAR)	MEDU	10.000			10.000		
Provision destinée à des coûts imprévus liées à l'organisation des réunions	MEDU	10.000			15.000		
Réunion des administrateurs et du gestionnaire des fonds du MAP sur la coordination de la formulation et du suivi des projets, le budget, les voyages en mission, etc.	MEDU	10.000					
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		145.000	0	30.000	180.000	0	300.000

* Chiffres données à titre indicatif en attendant la contribution du pays hôte

IG. QUESTIONS FINANCIERES (sans objet)

I.H INFORMATION, PARTICIPATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars U.E.)							
		2002				2003			
		MTF	PNUE	UE	EXT	MTF	PNUEP	UE	EXT
Élaboration, mise en forme, traduction, impression et diffusion de brochures; revalorisation du site web du PAM	MEDU	50.000				50.000			
Élaboration, traduction, impression et diffusion du magazine du PAM <i>MedOndes</i> (en anglais, arabe et français)	MEDU	40.000				40.000			
Appui à l'élaboration de rapports nationaux et de campagnes de sensibilisation du public	MEDU	10.000	10.000			10.000	10.000		
Préparation de dossiers d'information pour le public et pour la presse avec une documentation spécifique concernant le Sommet mondial sur le développement durable	MEDU	40.000	10.000			20.000	10.000		
Élaboration de lignes directrices régionales pour l'information, la sensibilisation et la participation du public	MEDU			15.000	10.000				
Atelier destiné à des professionnels de la communication sur le traitement de questions environnementales et l'examen des lignes directrices régionales	MEDU	20.000	10.000		30.000				
Atelier destiné à des professionnels de la communication sur le traitement de questions liées à la gestion des zones côtières (conjointement avec le CAR/PAP) – Atelier sous-régional	MEDU					15.000			30.000
Atelier destiné à des professionnels de la communication sur le traitement de questions liées à la production plus propre (conjointement avec le CAR/PP) – Atelier sous-régional	MEDU					10.000			30.000
Publication et diffusion de rapports techniques du PAM	MEDU	15.000				10.000			
Services de bibliothèque; assistance aux pays et aux partenaires	MEDU	10.000				10.000			
TOTAL PARTIEL ACTIVITÉS		185.000	30.000	15.000	40.000	165.000	20.000	0	60.000

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)							
		2002				2003			
		MTF	PNUE	UE	EXT	MTF	PNUE	UE	EXT
TOTAL ACTIVITÉS SOUS COORDINATION		510.375	50.000	64.913	230.000	465.000	50.000	81.721	500.000

II. COMPOSANTES

II.A PRÉVENTION ET MAÎTRISE DE LA POLLUTION (couvre le MED POL, le REMPEC, le CAR/TDE et en partie le CAR/PAP)

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2002			2003		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
B. POLLUTION D'ORIGINE TERRESTRE							
Surveillance continue: Assistance aux pays pour la formulation et la mise en oeuvre de programmes nationaux de surveillance continue (surveillance des tendances, de la conformité et des effets biologiques)	MED POL	130.000	20.000		120.000	30.000	
Mise en place et gestion de la base de données MED POL	MED POL	25.000			5.000		
Consultations d'experts pour la gestion de la base de données MED POL	MED POL	20.000			10.000		
Assurance Qualité des données (analyses chimiques)	MED POL	70.000			70.000		
Assurance Qualité (biosurveillance)	MED POL	15.000		10.000g	15.000		10.000g
Formation et bourses	MED POL	40.000			30.000		
Réunion d'experts sur l'élaboration d'indicateurs de la pollution marine	MED POL			60.000g			
Mise en oeuvre du Protocole "tellurique"/PAS: Établissement de bilans diagnostiques nationaux et de "bilans polluants" de base nationaux pour la mise en oeuvre du PAS	MED POL	60.000			50.000		
Assistance pour l'élaboration de PAN au titre du projet FEM	MED POL	40.000		75.000b	30.000		110.000b
Élaboration d'études de préinvestissement au titre du projet FEM	MED POL			1.000.000b 1.000.000c 110.000e 200.000f	50.000		800.000b
Réunions consultatives pour les études de préinvestissement au titre du projet FEM	MED POL	20.000		30.000b	20.000		40.000b
Assistance aux pays en matière de respect et d'application effective de la législation et de systèmes d'inspection (OMS)	MED POL	20.000			20.000		
Élaboration de lignes directrices régionales pour les eaux usées industrielles au titre du projet FEM (OMS)	MED POL			13.000b			
Élaboration de lignes directrices concernant les systèmes d'inspection au titre du projet FEM (OMS)	MED POL			13.000b			
Réunion d'experts désignés par les gouvernements chargée d'examiner les lignes directrices régionales au titre du projet FEM (OMS)	MED POL				15.000		50.000b
Cours de formation à l'exploitation/gestion des stations d'épuration au titre du projet FEM (OMS)	MED POL	15.000		30.000 c			30.000 c
Élaboration de lignes dir. rég. pour applic. MTD/MPE dans industrie, et cours de formation nationaux et régionaux aux techniques de production plus propre (CAR/PP)	MED POL			80.000 c			10.000 c

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2002			2003		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
				40.000 d			
Cours de formation à l'inspection de la pollution au titre du projet FEM (OMS)	MED POL	20.000		30.000 c 10.000 a			60.000 c
Réunion d'experts désignés par les gouvernements chargée d'examiner des plans régionaux au titre du projet FEM	MED POL				20.000		40.000b
Évaluation des aspects sanitaires de la pollution de la mer Méditerranée (OMS)	MED POL			10.000 a			10.000 a
Actualisation de la liste des stations d'épuration municipales et réalisation d'une évaluation des pratiques de réutilisation des eaux usées, assortie de l'élaboration de lignes directrices (OMS)	MED POL	10.000			20.000		
Élaboration d'un plan d'action pour la gestion des débris du littoral	MED POL	10.000					
Assistance aux pays pour l'établissement d'IETMP	MED POL	10.000			10.000		
Réunion d'experts sur les rejets de saumure	MED POL	20.000		40.000g			
Coûts des rapports établis au titre du projet FEM	MED POL			30.000b	10.000		30.000b
Traduction de documents au titre du projet FEM	MED POL			40.000b	10.000		20.000b
Missions du personnel au titre du projet FEM	MED POL			40.000b	10.000		30.000b
Instruments économiques pour la mise en oeuvre du projet PAS MED (appui aux autorités nationales dans l'application des instruments économiques de GIZC et atténuation de la pollution due aux activités menées à terre)	CAR/PAP			139.000b			99.000b
Protocoles "immersions" et "déchets dangereux": Évaluation des activités d'immersion 1995-2001	MED POL	10.000					
Élaboration de lignes directrices pour l'immersion de matières géologiques inertes et finalisation des lignes directrices sur l'immersion des plateformes	MED POL	15.000					
Réalisation d'une évaluation de la gestion des déchets dangereux dans la région méditerranéenne	MED POL	10.000					
Recherche/questions émergentes: Recherches sur les questions émergentes	MED POL	30.000			25.000		
Évaluation des effets environnementaux et implications des activités maricoles en Méditerranée	MED POL	10.000					
Politique/Coordination: Réunion des Coordonnateurs nationaux pour le MED POL	MED POL				40.000		30.000g
Réunion chargée d'examiner la mise en oeuvre des programmes de surveillance continue	MED POL				40.000		30.000g

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2002			2003		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
Réunion d'experts désignés par les gouvernements chargée de finaliser les critères de qualité pour les eaux de baignade (OMS)	MED POL	20.000		20.000 a			
Réunions nationales chargées d'examiner/présenter les PAN au titre du projet FEM	MED POL	20.000		80.000b	40.000		200.000b
Réunion consultative du Réseau informel sur le respect de la législation et l'inspection	MED POL				20.000	20.000	30.000g
Réunion des experts désignés par les gouvernements pour l'intégration et la meilleure utilisation des activités FEM dans la mise en oeuvre du PAS	MED POL	70.000					
Réunions des donateurs au titre du projet FEM	MED POL				35.000		
C. POLLUTION D'ORIGINE MARITIME Maîtrise de la pollution: Assistance du REMPEC ou de consultants du REMPEC aux États côtiers méditerranéens en développement pour: a) accords opérationnels bilatéraux et multilatéraux et conception de projets pilotes pour financement extérieur; b) capacités nationales dans les domaines de la préparation et de l'intervention en cas de pollution marine accidentelle; c) Systèmes d'intervention en cas de situation portuaire critique et conception de projets pilotes pour financement extérieur en vue de renforcer les systèmes de préparation et d'intervention des ports méditerranéens	REMPEC	25.000			25.000		
Développement permanent et tenue à jour du Système d'information régional (RIS), de TROCS, du Système d'information intégré méditerranéen d'appui à la décision (MIDSIS), de banques de données, d'une bibliothèque, du site web et du réseau d'échange d'informations	REMPEC	8.000	12.000		8.000	12.000	
Assistance aux pays en cas de situation critique, maintenance et mobilisation de l'Unité d'assistance méditerranéenne (MAU)	REMPEC	4.000			4.000		
Développement et soutien de systèmes opérationnels sous-régionaux de lutte contre les grands accidents de pollution marine: Méditerranée orientale, Méditerranée occidentale, Adriatique	REMPEC	10.000			10.000		
Cours de formation spécialisée régionaux dans le domaine de la préparation et de l'intervention contre la pollution marine par les hydrocarbures et les substances dangereuses (deux par exercice biennal)	REMPEC	70.000			70.000		
Assistance aux pays qui le demandent pour la préparation et l'organisation de séminaires/cours de formation nationaux	REMPEC	10.000					

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2002			2003		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
Élaboration d'un programme de formation modèle sur la prévention, la préparation et l'intervention dans les ports et sur son essai	REMPEC				12.000		
Sixième réunion des correspondants du REMPEC (en 2002).	REMPEC	66.000					
Séminaires sous-régionaux et nationaux sur la préparation et l'intervention en cas de pollution marine accidentelle dans les pays méditerranéens arabophones	REMPEC			(i)			(i)
Projet LIFE/UE "Évaluation des risques dans les ports de Mersin et Iskenderun (Turquie)", avec le renforcement des capacités associées pour la préparation et l'intervention en cas de pollution marine accidentelle	REMPEC			(ii)			(ii)
Projet LIFE/UE sur trois ans pour développer le système national de préparation et d'intervention en cas de pollution marine accidentelle de la République arabe syrienne (une année de plus)	REMPEC			166.000			
Prévention de la pollution: Évaluation du trafic maritime en Méditerranée et risques associés (en collaboration avec le Plan Bleu et l'industrie pétrolière/chimique)	REMPEC	20.000					
Atelier sur l'application de MARPOL 73/78 et la stratégie régionale de prévention de la pollution par les navires en Méditerranée (nouveau Protocole "situations critiques")	REMPEC	60.000		(iii)			
Projet MEDA biennal sur les installations de réception portuaires pour la collecte des débris, eaux de cale et déchets huileux générés par les navires	REMPEC			400.000			240.000
C. TÉLÉDÉTECTION: Élaboration de lignes directrices sur la base des méthodes de surveillance relatives au Protocole "tellurique"	CAR/TDE			8.000			8.000
Préparation et formulation avec des pays méditerranéens de propositions de projets concernant la qualité de l'eau de mer et la surveillance des déversements d'hydrocarbures, reposant sur les techniques de télé-détection, de modélisation et de SIG à soumettre à un financement extérieur	CAR/TDE			10.000			10.000
Exécution de projets pilotes sur les applications des technologies spatiales à la surveillance de la qualité de l'eau de mer et des déversements d'hydrocarbures, en coopération avec le MED POL et le REMPEC	CAR/TDE			30.000			30.000
TOTAL ACTIVITÉS		983.000	32.000	3.714.000	844.000	62.000	1.917.000

Renvois: a) OMS; b) FEM; c) FEM français; d) RAC/PP; e) METAP; f) ICS-ONUDI; g) escompté de pays

i) le TCD/OMI s'est engagé verbalement à appuyer financièrement cet élément. Le montant estimé se situe entre 120 000 et 150 000 dollars E.U. pour l'exercice biennal, mais il n'a pas encore été confirmé officiellement en attendant l'approbation du "Programme intégré de coopération technique" pour 2002-2003 qui est prévue pour la fin juin 2001.

ii) Un projet d'une enveloppe d'environ 500 000 dollars E.U. a démarré en septembre 2000, les fonds étant versés au REMPEC au fur et à mesure des activités réalisées dans le cadre du projet.

iii) L'OMI a annoncé verbalement qu'elle était disposée à concourir financièrement à cet élément. Le montant en sera fixé à un stade ultérieur.

II.B PROTECTION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET DES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (couvre le CAR/ASP)

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2002			2003		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
Collecte de données et évaluation périodique de la situation							
Collecte de données et assistance aux pays pour l'établissement d'inventaires d'espèces et de sites	CAR/ASP		50.000			25.000	
Initiative méditerranéenne pour la taxinomie	CAR/ASP	15.000				15.000	
Mise en place d'un mécanisme de centre d'échanges méditerranéen sur la diversité biologique	CAR/ASP	15.000				15.000	
Mesures juridiques							
Assistance aux pays dans l'élaboration et le renforcement de leur législation nationale en matière de conservation de sites et d'espèces	CAR/ASP	10.000					
Lignes directrices pour l'amendement des annexes 2 et 3 au Protocole ASP	CAR/ASP	5.000			10.000		
Planification et gestion							
Mise en oeuvre des plans d'action pour les espèces menacées (phoque moine, tortues marines, cétacés et végétation marine) adoptés dans le cadre du PAM	CAR/ASP		50.000			50.000	
Instauration de stratégies et de plans dans le domaine de la conservation de la biodiversité	CAR/ASP	3.000	25.000	326.000 *	5.000		83.000 *
Élaboration d'un plan d'action pour la conservation des espèces d'oiseaux figurant sur la liste de l'annexe 2 du Protocole ASP	CAR/ASP	10.000		10.000 **	20.000		
Élaboration d'un plan d'action pour la conservation d'espèces de poissons cartilagineux en mer Méditerranée	CAR/ASP	10.000	30.000	**			
Élaboration d'un plan d'action pour la maîtrise de l'introduction d'espèces marines et d'espèces invasives	SPA/RAC	40.000					
2 ^{ème} Symposium méditerranéen sur la végétation marine	CAR/ASP				20.000		
Assistance aux pays pour la création et la gestion d'ASP	CAR/ASP	30.000		600.000 ***	30.000		600.000 ***
Information du public							
Élaboration et diffusion de données et d'informations relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité	CAR/ASP	20.000			15.000	5.000	
Assistance aux points focaux nationaux pour les ASP en vue d'une action d'information sur le Protocole ASP et sur les plans d'action	CAR/ASP	15.000			10.000		
Échange de données d'expérience et renforcement des capacités nationales							
Sessions de formation aux aspects scientifiques et techniques de la conservation du patrimoine naturel commun	CAR/ASP	25.000			25.000	10.000	
Réunion des points focaux nationaux pour ASP	CAR/ASP				50.000		
TOTAL ACTIVITÉS		198.000	155.000	936.000	185.000	120.000	683.000

* Projet FEM: "Préparation d'un Plan d'actions stratégiques pour la conservation de la diversité biologique dans la région méditerranéenne"

** Fonds externes à identifier

*** SMAP, à confirmer

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2002			2003		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
PAC: Contribution aux PAC concernant l'analyse systémique et prospective de durabilité et les systèmes d'information y relatifs	CAR/PB		30.000			30.000	
Rôle de coordination; réalisation d'activités de GIZC au Liban et en Algérie; gestion des ressources naturelles (ressources en eau, érosion des sols et désertification, gestion de l'aquaculture); programmes participatifs; gestion de données;renforcement des capacités; évaluation environnementale; gestion urbaine durable; évaluation de la capacité d'accueil touristique; élaboration de programmes et plans de GIZC; intégration d'activités; établissement de rapports finaux intégrés; élaboration de projets viables au titre de suivi des activités des PAC; activités préliminaires pour les projets PAC en Slovénie et au Maroc	CAR/PAP	20.000	110.000		20.000	110.000	
Établissement de cartes de sensibilité opérationnelles en Méditerranée (dans le cadre des activités des PAC)	REMPEC				40.000		
Assistance à la mise en oeuvre de PAC	CAR/ASP	20.000			30.000		
Octroi d'une information basée sur l'OE pour analyser le développement urbain et de données de télédétection au centre d'information du projet dans le cadre du PAC "Liban"	CAR/TDE	10.000		10.000	10.000		
Définition et octroi d'une information basée sur l'OE aux PAC "Maroc", "Algérie" et "Slovénie"	CAR/TDE	8.000			8.000		
Effets du changement climatique en Méditerranée (dans le cadre des PAC)	MEDU	25.000			25.000		
GIZC Poursuite de l'élaboration des méthodologies de la GIZC et de la GILBF (Gestion intégrée du littoral et des bassins fluviaux) et assistance aux pays pour leur application; application des outils et instruments de la GIZC (ESE, ECA touristique,évaluations rapides de l'état du littoral); systèmes d'information sur le littoral, systèmes de planification des utilisations de la mer et du sol	CAR/PAP	25.000			20.000		
Actualisation des Lignes directrices pour la gestion intégrée des zones côtières et marines en Méditerranée	CAR/PAP	20.000					

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2002			2003		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
Assistance aux pays dans l'élaboration de leurs stratégies de gestion intégrée des zones côtières (outils politiques, évaluation du milieu côtier et de ses processus de développement, dispositions institutionnelles, législation en matière de GIZC, instruments économiques de gestion du littoral, plans et programmes, propositions de stratégie, plans d'action; amélioration de la structure institutionnelle pour la GIZC)	CAR/PAP	10.000			10.000		
Assistance à trois pays méditerranéens (Malte, Liban et Algérie) dans l'établissement de leurs rapports nationaux sur la gestion du littoral	CAR/PAP	15.000			10.000		
Élaboration de lignes directrices pour l'élaboration d'une législation nationale en matière de gestion du littoral	CAR/PAP				30.000		
Assistance à des pays dans l'élaboration de leur législation nationale en matière de gestion intégrée du littoral	CAR/PAP	7.000		100.000	7.000		100.000
Analyse des problèmes d'érosion du littoral dans les pays méditerranéens: causes, effets, acteurs, remèdes et solutions possibles, programme d'action	CAR/PAP	15.000					
Atelier régional chargé d'examiner et d'adopter le programme d'action visant à combattre l'érosion du littoral dans les zones côtières de Méditerranée	CAR/PAP				30.000		
Organisation et réalisation du cours de formation ouvert basé sur Internet concernant la GIZC (MEDOpen): démarche, méthodologie, documents de formation, études de cas, sélection de candidats, groupes de discussion, aide informatique, premier cours de formation, examens	CAR/PAP		25.000		20.000		
Mise en place du "centre d'échanges" régional pour la documentation, la diffusion de l'information et la sensibilisation aux initiatives de gestion de zones côtières dans les pays méditerranéens	CAR/PAP	10.000			10.000		
Réunion des points focaux nationaux du CAR/PAP (conjointement avec le CAR/TDE et le CAR/PB)	CAR/PAP				20.000		
Mise en place d'un réseau régional de centres spécialisés/organisations s'occupant de télédétection (reposant sur le concept MERSI-WEB) avec recours à Internet et à une architecture répartie, en tirant également parti des moyens de communication par satellite à grande vitesse, notamment les téléconférences	CAR/TDE		15.000	30.000		15.000	30.000
Promotion de la sensibilisation par l'organisations de "forums nationaux" en Tunisie et/ou en Jamahiriya arabe libyenne	CAR/TDE	5.000		5.000	5.000		5.000

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2002			2003		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
Définition et application d'un module de formation à l'OE et démonstration d'un service Internet satellitaire à grande vitesse en liaison avec le projet MEDOpen	CAR/TDE			30.000			30.000
Organisation de cours de formation, formation sur le tas et renforcement des capacités en matière de techniques spatiales appliquées au développement durable de zones côtières	CAR/TDE	10.000		10.000	10.000		10.000
Élaboration de lignes directrices sur l'utilisation de l'OE pour l'érosion du littoral dans le cadre de la GIZC	CAR/TDE			10.000			10.000
Préparation de lignes directrices sur les modalités d'extrapolation à d'autres pays méditerranéens des résultats obtenus dans le cadre de projets exécutés à une échelle nationale/locale	CAR/TDE			7.000			7.000
Assistance à des pays méditerranéens dans l'élaboration de propositions de projets en quête de fonds extérieurs sur les zones côtières, et se fondant sur les techniques de télédétection, de modélisation et de SIG	ERS/RAC			10.000			10.000
Mise en oeuvre du projet "MedProCoast" MEDA/SMAP (sous réserve d'une acceptation)	CAR/TDE			270.000			270.000
Réunion des points focaux nationaux du CAR/TDE (conjointement avec le CAR/PAP et le CAR/PB)	CAR/TDE						20.000
TOTAL ACTIVITÉS		200.000	180.000	482.000	305.000	155.000	492.000

* L'exécution de cette activité est subordonnée à une approbation auprès de sources extérieures

II.D INTÉGRATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT (couvre l'ensemble de la structure du PAM)

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2002			2003		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
Observation et prospective de l'environnement et du développement:							
Renforcement des statistiques environnementales, notamment dans le projet Medstat	CAR/PB	10.000		400.000			*
Inventaire par pays (dont l'analyse des caractéristiques et de l'adéquation) des informations obtenues par télédétection pour le calcul de certains indicateurs environnementaux pour le développement durable (notamment de dégradation des sols) au niveau national et régional (2 pays chaque année)	CAR/TDE	12.000			12.000		
Appui au suivi du thème "Libre-échange et environnement"	CAR/PB	10.000		**	10.000		**
Établissement du rapport sur l'environnement-développement avec suivi sur les indicateurs avec les pays	CAR/PB	65.000	40.000	**	110.000		**
Tourisme et développement durable (notamment en relation avec la CMDD)							
Soutien et suivi des propositions de la CMDD	CAR/PB	30.000		**	35.000		**
Assistance technique aux autorités nationales et locales et formation de celles-ci dans l'application de l'évaluation de la capacité d'accueil touristique	CAR/PAP	10.000			5.000		
Traduction des Lignes directrices sur l'évaluation de la capacité d'accueil touristique en arabe	CAR/PAP				5.000		
Gestion urbaine et développement durable (notamment en relation avec la CMDD)							
Mise en oeuvre des recommandations du groupe de travail de la CMDD sur le thème "Gestion urbaine et développement durable": élaboration d'outils de gestion urbaine, intégration de la gestion du littoral et de la gestion urbaine, échange de données d'expérience au niveau régional	CAR/PAP	25.000			18.000		
Problèmes des villes et du milieu urbain: i) poursuite et amélioration des travaux sur l'urbanisation et les villes au titre de suivi des propositions de la CMDD	CAR/PB		10.000	**		10.000	**
ii) déchets urbains: collecte de données et analyse stratégique	CAR/PB		20.000	20.000		20.000	20.000
Développement rural, zones et ressources naturelles							

ACTIVITÉ	BUREAU	Budget proposé (en dollars E.U.)					
		2002			2003		
		MTF	UE	EXT	MTF	UE	EXT
Demandes en eau: suivi des recommandations de la CMDD; atelier régional	CAR/PB	15.000		98.000			
Gestion des ressources en eau: élaboration de lignes directrices pour la gestion durable des ressources en eau urbaines	CAR/PAP	23.000					
Cours de formation régional sur l'application des lignes directrices pour la gestion durable des ressources en eau urbaines	CAR/PAP					23.000	
Développement rural durable: collecte et analyse de données (et appui à la CMDD si des questions s'y rapportent)	CAR/PB		20.000	20.000		20.000	20.000
Maîtrise et gestion de l'érosion des sols et de la désertification: activités préliminaires, formulation et exécution du projet sous-régional dans les pays du Maghreb: rapport de lancement, définition des mesures de protection, réhabilitation et gestion	CAR/PAP	30.000				22.000	
Formation régionale aux méthodologies, outils, procédures et technologies de maîtrise et gestion de l'érosion et de la désertification (Syrie, Turquie et Liban)	CAR/PAP	7.000				7.000	
Exécution du projet LIFE-Pays tiers sur la gestion des incendies de forêt dans les zones côtières de l'Adriatique Est	CAR/PAP			107.554 ***			54.233 ***
Exécution du projet LIFE-Pays tiers sur l'amélioration de la surveillance de la dégradation de sols du littoral au Liban et en Syrie	CAR/PAP			***			***
Exécution d'un projet visant à améliorer la surveillance de la dégradation des sols au Liban et en Syrie, reposant sur un financement UE (LIFE-Pays tiers) (sous réserve d'approbation)	CAR/TDE			180.000			180.000
Réunion des points focaux du CAR/PB (conjointement avec le CAR/PAP et le CAR/TDE)	CAR/PB				20.000		
TOTAL ACTIVITÉS		237.000	90.000	825.554	215.000	102.000	274.233

* L'exécution de cette activité est subordonnée à la reconduction du projet MEDSTAT

** L'exécution de cette activité est subordonnée à un cofinancement pas encore disponible

*** L'exécution de cette activité est subordonnée à une approbation auprès de sources extérieures

III. FRAIS ADMINISTRATIFS ET DE FONCTIONNEMENT
1. UNITÉ DE COORDINATION, Athènes, Grèce

		Budget approuvé		Budget proposé			
		2001		2002		2003	
		MTF	CC GRÈCE	MTF	CC GRÈCE	MTF	CC GRÈCE
Personnel d'encadrement	m/m						
Coordonnateur - D.2	12	133.000		135.137		135.137	
Coordonnateur adjoint – D.1	12	127.000		125.262		125.262	
Administrateur de programme - P.4	12	121.000		96.150		98.327	
Fonct. Administration /gestion des fonds - P.4	12	*		*		*	
Coordonnateur du MED POL - P.5	12	126.000		112.709		114.945	
Administrateur de programme MED POL - P.4	12	121.000		94.003		96.150	
Administrateur de programme MED POL - P.3/P.4	12	98.000		85.820		87.864	
Fonctionnaire chargé de l'information - P.3	12	98.000		87.885		89.805	
Total Personnel d'encadrement		824.000	0	736.966	0	747.490	0
Appui administratif b)							
Assistante des services de conférence - G.7	12	37.500			34.020		34.020
Assistante administrative - G.7	12	*		*		*	
Secrétaire (hors classe) - G.5/G.6	12	31.500			23.606		24.440
Employée administrative - G.5	12	*		*		*	
Assistant traitement des données - G.6	12	*		*		*	
Assistante budget – G.6	12	*		*		*	
Assistante administrative - G.6	12	*		*		*	
Assistante bibliothécaire - G.6	12	31.500			28.613		29.446
Secrétaire - G.4/G.5	12	30.000			25.246		25.246
Secrétaire - G.4/G.5	12	30.000			22.600		23.205
Secrétaire (MED POL) – G.4/G.5	12	30.000		24.690		25.432	
Secrétaire (MED POL) – G.4	12	30.000		19.953		20.614	
Secrétaire (MED POL) – G.4	12	30.000		19.298		19.953	
Employé administratif – G.4	12	*		*		*	
Employé administratif - G.4	12	*		*		*	
Assistante information et documentation – G.4/G.5	12	26.000			21.278		21.939
Chauffeur/coursier G2/G.3	12	*		*		*	
Assistance temporaire		5.000		7.000		8.000	
Formation personnel Unité MED		10.000		10.000		10.000	
Heures supplémentaires		15.000		15.000		15.000	
Frais de réception		12.000		10.000		12.000**	
Total Appui administratif		318.500	0	105.942	155.363	110.999	158.297
Voyages en mission		122.500		128.404		135.000	
Frais de fonctionnement							
Location			141.000		141.000		141.000
Autres frais de fonctionnement (y compris articles divers)		91.000	259.000		103.637		100.703
Total Frais de fonctionnement		91.000	400.000	0	244.637	0	241.703
TOTAL FRAIS ADMINISTRATIFS (Personnel et frais de fonctionnement)		1.356.000	400.000	971.312	400.000	993.488	400.000

* Rémunéré sur les frais de gestion du programme

2. ORGANISATIONS COOPÉRANT AU MED POL

		Budget approuvé (en dollars E.U.)	Budget proposé (en dollars E.U.)	
		2001	2002	2003
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	M/m			
Administrateur de programme OMS/Conseiller scientifique principal, Unité de coordination du PAM (Athènes) P.5	12	120.000	117.178	119.410
Consultant AQD-AIEA (Monaco)	4	20.000	19.000	19.000
Total Personnel d'encadrement		140.000	136.178	138.410
Appui administratif				
Secrétaire OMS, Unité de coordination du PAM (Athènes) G.5	12	31.500	25.432	26.173
Assistante Laboratoire MEL, AIEA (Monaco) G.6	12	56.100	51.687	51.687
Assistance temporaire OMM – Siège OMM (Genève)		5.000	5.000	5.000
Assistance temporaire COI – Siège COI (Paris)		5.000	5.000	5.000
Total Appui administratif		97.600	87.118	87.859
Voyages en mission				
OMS (Athènes)		15.000	15.000	15.000
OMM (Genève)		3.000	3.000	3.000
AIEA (Monaco)		15.000 *	15.000 *	15.000 *
COI/UNESCO (Paris)		3.000	3.000	3.000
Total voyages		36.000	36.000	36.000
Frais de fonctionnement		**	**	**
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		273.600	259.296	262.270

* Comprend les missions sur le terrain pour le programme d'assurance qualité des données

** Les frais de fonctionnement correspondant au personnel OMS en poste à l'Unité de coordination d'Athènes sont couverts par les frais de fonctionnement de l'Unité. Les frais de fonctionnement encourus par toutes les organisations à leurs propres sièges ou bureaux régionaux sont couverts par les organisations respectives au titre de leurs contributions de contrepartie.

**3. CENTRE RÉGIONAL MÉDITERRANÉEN POUR L'INTERVENTION D'URGENCE
CONTRE LA POLLUTION MARINE ACCIDENTELLE (REMPEC), La Vallette, Malte
Organisation coopérante: OMI**

		Budget approuvé	Budget proposé (en dollars E.U.)	
		(en dollars E.U)	2002	2003
		2001	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Directeur - D.1	12	131.500	122.791	125.262
Administrateur de programme - P.5	12	120.500	117.178	119.410
Administrateur de programme - P.4	12	110.000	100.509	102.685
Administrateur de programme - P.2/P.3 i)	12	-	86.657	70.581
Temporaire:				
Spécialiste auxiliaire (VCI) - P.2 ii)		-	-	-
Spécialiste auxiliaire - P.2 (iii)		-	-	-
Total Personnel d'encadrement		362.000	427.136	417.938
Appui administratif				
Assistante administrative - G.7 (iv)	12	12.500	10.032	10.273
Assistante chargée de l'information - G.6	12	22.500	21.139	21.582
Secrétaire hors classe/Assistante administrative - G.6	12	21.500	19.816	20.256
Employé/Secrétaire – G.4	12	18.500	17.210	17.588
Employé/Secrétaire – G.4	12	18.500	15.709	16.086
Entretien/Administrateur adjoint - G.3	12	17.500	17.962	18.339
Total Appui administratif		111.000	101.869	104.125
Voyages en mission		38.000	44.000	44.000
Frais de fonctionnement		74.000	74.000	74.000
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		585.000	647.005	640.063

- i) Nouveau poste requis pour répondre aux nouvelles attributions du REMPEC dans le domaine de la prévention de la pollution par les navires.
- ii) Poste financé par l'industrie pétrolière française.
- iii) Poste financé par l'industrie pétrolière italienne pour l'exercice 2002-2003.
- iv) Poste en partie financé par l'OMI grâce à une contribution supplémentaire de 13 000 dollars E.U. en 2002 et 2003

4. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PLAN BLEU (CAR/PB)

Sophia Antipolis, France

		Budget approuvé (en dollars E.U.)	Budget proposé (en dollars U.E.)	
		2001	2002	2003
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Président	12			
Directeur a)	12	-		
Directeur scientifique a)	12	-		
Économiste de l'environnement	12	100.000	102.000	104.000
Experts en analyse territoriale et prospective	12	83.500	84.000	85.000
Informaticien b)	12	55.000	55.000	56.000
Spécialiste de l'environnement c)	12	-	-	-
Spécialiste études institutionnelles d)	12	-	5.000	5.000
Spécialiste en SIG et bases de données c)	1	-	-	-
Spécialiste de l'environnement a)	12	-	-	-
Fonctionnaire chargé de l'administration/finances	12	57.000	58.000	60.000
Statisticien, administrateur de projet c)	12			
Total Personnel d'encadrement		295.500	304.000	310.000
Appui administratif				
Assistante collecte de données/Secrétaire (hors classe)	12	51.000	51.000	51.000
Secrétaire bilingue	12	51.000	51.000	51.000
Secrétaire e)	12	-	-	-
Aide documentaliste e)	12	-	-	-
Secrétaire de projet c)		-	-	-
Assistance temporaire b)		15.000	16.000	16.000
Total Appui administratif		117.000	118.000	118.000
Voyages en mission		33.000	34.000	34.000
Frais de fonctionnement		45.000	45.000	45.000
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		490.500	501.000	507.000

- a) Détaché par le Gouvernement français.
b) Complété par d'autres projets et fonds.
c) Couvert par d'autres projets pour 2002 et 2003.
d) Couvert par d'autres projets et 5 000 dollars E.U. du MTF pour des activités du PAM.
e) Rémunéré au titre du budget de fonctionnement du Gouvernement français et sur des fonds extérieurs.

5. **CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES DU PROGRAMME D' ACTIONS PRIORITAIRES
(CAR/PAP)
Split, Croatie**

		Budget approuvé	Budget proposé	
		(en dollars E.U.)	(en dollars E.U.)	
		2001	2002	2003
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Directeur	12	51.000	53.000	55.000
Directeur adjoint	12	38.000	39.000	41.000
Total Personnel d'encadrement		89.000	92.000	96.000
Appui administratif				
Assistante hors classe aux projets/traductrice	12	27.000	28.000	29.000
Assistante aux projets/traductrice	12	26.000	27.000	28.000
Assistante aux projets/traductrice	12	26.000	27.000	28.000
Assistante aux projets/traductrice	12	26.000	27.000	28.000
Assistante administrative	12	26.000	27.000	28.000
Commis aux finances	12	26.000	27.000	28.000
Assistance temporaire		14.000	15.000	15.000
Total Appui administratif		171.000	178.000	184.000
Voyages en mission		31.000	33.000	33.000
Frais de fonctionnement		84.000	81.000	81.000
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		375.000	384.000	394.000

**6. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LES AIRES SPÉCIALEMENT PROTÉGÉES (CAR/ASP)
Tunis, Tunisie**

		Budget Approuvé (en dollars E.U.)	Budget proposé (en dollars E.U.)	
		2001	2002	2003
		MTF	MTF	MTF
Personnel d'encadrement	m/m			
Directeur	12	34.500 *	34.500 *	34.500 *
Expert	12	17.500 *	17.500 *	17.500 *
Expert	12	65.000	65.000	65.000
Documentaliste	12	46.000	46.000	46.000
Total Personnel d'encadrement		163.000	163.000	163.000
Appui administratif				
Assistante administrative	12	14.500	14.500	14.500
Secrétaire bilingue	12	12.500	12.500	12.500
Secrétaire bilingue	12	12.500	12.500	12.500
Chauffeur	12	7.000	7.000	7.000
Commis aux finances	12	2.000 *	2.000 *	2.000 *
Préposé à l'entretien	12	**	**	**
Gardien	12	**	**	**
Assistance temporaire		5.000	20.000	20.000
Total Appui administratif		53.500	68.500	68.500
Voyages en mission		25.000	27.000	29.000
Frais de fonctionnement		54.000	54.000	54.000
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT		295.500	312.500	314.500

* Représente des fonds alloués pour compléter le traitement versé par le pays hôte.

** Rémunéré par le pays hôte.

7. **CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA TÉLÉDÉTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (CAR/TDE)**
Palerme, Italie

	Budget proposé	
	(en dollars E.U.)	
	2002	2003
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT	*	*

* Les dépenses de personnel et frais de fonctionnement sont intégralement financés par la contribution de contrepartie d'Italie.

**8. CENTRE D'ACTIVITÉS RÉGIONALES POUR LA PRODUCTION PROPRE (CAR/PP)
Barcelone, Espagne**

	Budget proposé	
	(en dollars E.U.)	
	2002	2003
TOTAL DÉPENSES DE PERSONNEL ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT	*	*

* Les dépenses de personnel et frais de fonctionnement sont intégralement financés par le Gouvernement espagnol.